

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada (RBC) ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris plusieurs montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada en vertu du paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du surintendant des institutions financières Canada, les états financiers doivent être dressés selon les PCGR du Canada. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est en accord avec ces états financiers consolidés.

Afin de nous acquitter de notre responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, nous maintenons les systèmes de contrôles internes requis et conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est bien sauvegardé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe de vérificateurs internes qui effectue une revue périodique de tous nos secteurs d'activité.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière par l'entremise de son Comité de vérification composé uniquement d'administrateurs n'appartenant

ni à la direction ni au personnel de RBC. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité de vérification assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir nos procédés de contrôles internes actuels ainsi que les révisions prévues de ces procédés, et de conseiller les administrateurs en matière de vérification et de présentation de l'information financière. Notre responsable de la conformité à la réglementation et notre vérificateur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité de vérification.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant les opérations et activités de RBC qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si RBC respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si RBC est en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de RBC.

Les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l., nommés par les actionnaires de RBC sur recommandation du Comité de vérification et du Conseil d'administration, ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés et ont présenté le rapport qui suit. Les vérificateurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité de vérification de tous les aspects de leur mission de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef des finances

Toronto, le 30 novembre 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Royale du Canada aux 31 octobre 2005 et 2004 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2005. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également

l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2005 et 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés
Toronto, le 30 novembre 2005

BILANS CONSOLIDÉS

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2005	2004 (1)
Actif		
Encaisse et montants à recevoir de banques	5 001 \$	3 711 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	5 237	6 267
Valeurs mobilières (note 3)		
Titres du compte de négociation	125 760	89 322
Titres du compte de placement	34 060	38 923
Titres de substitut de prêt	675	701
	160 495	128 946
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	42 973	46 949
Prêts (notes 4 et 5)		
Prêts hypothécaires résidentiels	91 043	81 998
Prêts aux particuliers	41 045	36 848
Prêts sur cartes de crédit	6 200	6 456
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	53 626	47 258
	191 914	172 560
Provision cumulative pour pertes sur prêts	(1 498)	(1 644)
	190 416	170 916
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 074	6 184
Montants se rapportant aux produits dérivés (note 7)	38 834	38 897
Locaux et matériel (note 8)	1 708	1 738
Écart d'acquisition (note 9)	4 203	4 280
Autres actifs incorporels (note 9)	409	521
Actifs liés aux activités destinées à la vente (note 10)	263	2 457
Autres actifs (note 11)	12 908	15 356
	65 399	69 433
	469 521 \$	426 222 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 12)		
Particuliers	111 618 \$	111 256 \$
Entreprises et gouvernements	160 593	133 823
Banques	34 649	25 880
	306 860	270 959
Autres		
Acceptations	7 074	6 184
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	32 391	25 005
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	23 381	26 473
Montants se rapportant aux produits dérivés (note 7)	42 592	42 201
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 13)	7 117	6 488
Passifs liés aux activités destinées à la vente (note 10)	40	62
Autres passifs (note 14)	18 408	20 172
	131 003	126 585
Débiteures subordonnées (note 15)	8 167	8 116
Titres de fiducie de capital (note 16)	1 400	2 300
Passifs liés aux actions privilégiées (note 17)	300	300
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (note 18)	1 944	58
Capitaux propres (note 17)		
Actions privilégiées	700	532
Actions ordinaires (émises – 646 750 772 et 644 747 812)	7 170	6 988
Capital d'apport additionnel	265	169
Bénéfices non répartis	13 704	12 065
Actions de trésorerie – privilégiées (détenues – 90 600 et aucune)	(2)	–
– ordinaires (détenues – 3 526 276 et 4 862 782)	(216)	(294)
Écart de conversion, montant net	(1 774)	(1 556)
	19 847	17 904
	469 521 \$	426 222 \$

(1) Les chiffres correspondants ont été retraités par suite de la redéfinition des passifs et des capitaux propres (se reporter à la note 1) et de l'identification d'activités abandonnées (se reporter à la note 10).

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Robert B. Peterson
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2005	2004 (1)	2003 (1)
Revenu d'intérêt			
Prêts	10 790 \$	9 535 \$	9 900 \$
Valeurs mobilières	4 583	3 572	3 025
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	1 354	656	873
Dépôts à des banques	231	103	101
	16 958	13 866	13 899
Frais d'intérêt			
Dépôts	6 946	5 142	5 452
Autres passifs	2 800	1 897	1 735
Débentures subordonnées	442	429	376
	10 188	7 468	7 563
Revenu net d'intérêt	6 770	6 398	6 336
Revenus autres que d'intérêt			
Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés	3 270	2 870	2 356
Revenus tirés des activités de négociation	1 594	1 563	1 908
Commissions de gestion de placements et de services de garde	1 255	1 126	1 098
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 163	1 166	1 031
Frais bancaires	1 153	1 089	1 122
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	1 026	918	813
Revenus tirés des fonds communs de placement	962	850	673
Revenus sur cartes	579	555	518
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	407	331	279
Revenus tirés de la titrisation (note 5)	285	200	165
Commissions de crédit	187	198	227
Gain à la vente de titres du compte de placement (note 3)	91	20	31
Autres	473	518	431
Revenus autres que d'intérêt	12 445	11 404	10 652
Total des revenus	19 215	17 802	16 988
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	455	346	721
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 625	2 124	1 696
Frais autres que d'intérêt			
Ressources humaines (notes 19 et 20)	6 767	6 701	6 297
Matériel	960	906	882
Frais d'occupation	749	765	721
Communications	632	672	707
Honoraires	529	474	444
Impartition de services de traitement	296	294	292
Amortissement des autres actifs incorporels (note 9)	50	69	71
Autres	1 405	952	751
	11 388	10 833	10 165
Charges liées au réaligement de l'entreprise (note 21)	45	177	—
Bénéfice lié aux activités poursuivies avant impôts	4 702	4 322	4 406
Charge d'impôts (note 22)	1 278	1 287	1 439
Bénéfice net avant part des actionnaires sans contrôle	3 424	3 035	2 967
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	(13)	12	12
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	3 437	3 023	2 955
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées (note 10)	(50)	(220)	13
Bénéfice net	3 387 \$	2 803 \$	2 968 \$
Dividendes sur actions privilégiées (note 17)	(42)	(31)	(31)
Gain au rachat d'actions privilégiées, montant net	4	—	—
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 349 \$	2 772 \$	2 937 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers) (note 23)	641 717	646 732	662 080
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,22 \$	4,29 \$	4,44 \$
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	5,30 \$	4,63 \$	4,42 \$
Bénéfice de base par action lié aux activités abandonnées (en dollars)	(0,08)\$	(0,34)\$	0,02 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers) (note 23)	652 340	655 508	669 016
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,13 \$	4,23 \$	4,39 \$
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	5,21 \$	4,57 \$	4,37 \$
Bénéfice dilué par action lié aux activités abandonnées (en dollars)	(0,08)\$	(0,34)\$	0,02 \$
Dividendes par action (en dollars)	2,35 \$	2,02 \$	1,72 \$

(1) Les chiffres correspondants ont été retraités par suite de la redéfinition des passifs et des capitaux propres (se reporter à la note 1) et de l'identification d'activités abandonnées (se reporter à la note 10).

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2005	2004 (1)	2003 (1)
Actions privilégiées (note 17)			
Solde au début	532 \$	532 \$	556 \$
Émises	300	—	—
Rachetées aux fins d'annulation	(132)	—	—
Gain ou perte de change relatif aux actions libellées en devises	—	—	(24)
Solde à la fin	700	532	532
Actions ordinaires (note 17)			
Solde au début	6 988	7 018	6 979
Émises	214	127	193
Achetées aux fins d'annulation	(32)	(157)	(154)
Solde à la fin	7 170	6 988	7 018
Capital d'apport additionnel			
Solde au début	169	85	78
Renonciation aux droits à la plus-value des actions	(6)	—	—
Attributions de rémunération à base d'actions	26	56	7
Gain au rachat d'actions privilégiées	7	—	—
Montants reclassés	—	34	—
Incidence initiale de l'adoption de la NOC-15, <i>Consolidation des entités à détenteurs de droits variables</i>	54	—	—
Autres	15	(6)	—
Solde à la fin	265	169	85
Bénéfices non répartis			
Solde au début	12 065	11 333	10 235
Bénéfice net	3 387	2 803	2 968
Dividendes sur actions privilégiées (note 17)	(42)	(31)	(31)
Dividendes sur actions ordinaires (note 17)	(1 512)	(1 303)	(1 137)
Prime versée sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation	(194)	(735)	(698)
Frais d'émission	—	—	(4)
Incidence cumulative de l'adoption de la NOC-17, <i>Contrats de dépôt indexés sur actions</i>	—	(2)	—
Solde à la fin	13 704	12 065	11 333
Actions de trésorerie privilégiées (note 17)			
Solde au début	—	—	—
Ventes nettes (achats nets)	(2)	—	—
Solde à la fin	(2)	—	—
Actions de trésorerie ordinaires (note 17)			
Solde au début	(294)	—	—
Ventes nettes (achats nets)	132	10	—
Montants reclassés	—	(304)	—
Incidence initiale de l'adoption de la NOC-15, <i>Consolidation des entités à détenteurs de droits variables</i>	(54)	—	—
Solde à la fin	(216)	(294)	—
Écart de conversion, montant net			
Solde au début	(1 556)	(893)	(54)
Perte de change non réalisée	(619)	(1 341)	(2 988)
Gain de change lié aux activités de couverture	401	678	2 149
Solde à la fin	(1 774)	(1 556)	(893)
Capitaux propres à la fin	19 847 \$	17 904 \$	18 075 \$

(1) Les chiffres correspondants ont été retraités par suite de la redéfinition des passifs et des capitaux propres (se reporter à la note 1) et de l'identification d'activités abandonnées (se reporter à la note 10).

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2005	2004 (1)	2003 (1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	3 437 \$	3 023 \$	2 955 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	455	346	721
Amortissement	414	387	391
Charges liées au réaligement de l'entreprise	36	177	—
Paievements liés au réaligement de l'entreprise	(94)	—	—
Impôts futurs	(482)	(52)	273
Amortissement des autres actifs incorporels	50	69	71
Réduction de valeur des frais d'émission reportés	—	25	—
Gain à la vente de locaux et de matériel	(21)	(52)	(15)
Gain sur la titrisation de prêts	(103)	(34)	(34)
Perte liée au placement dans des sociétés et sociétés en commandite liées	—	9	34
Gain à la vente de titres du compte de placement	(91)	(20)	(31)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	629	118	(17)
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(5)	(120)	122
Impôts exigibles	(9)	(895)	672
Actifs se rapportant aux produits dérivés	63	(3 281)	(5 358)
Passifs se rapportant aux produits dérivés	391	4 426	5 638
Titres du compte de négociation	(36 438)	(1 965)	(11 930)
Variation nette des montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	1 334	(539)	281
Autres	810	6	(2 876)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation liées aux activités poursuivies	(29 624)	1 628	(9 103)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation liées aux activités abandonnées	95	303	(569)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(29 529)	1 931	(9 672)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêt à des banques	1 030	(4 320)	999
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	(27 667)	(15 287)	1 087
Produit tiré de la titrisation de prêts	5 606	3 532	1 742
Produit tiré de la vente de titres du compte de placement	25 628	18 427	19 340
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres du compte de placement	18 405	38 088	26 983
Acquisitions de titres du compte de placement	(36 373)	(50 911)	(49 750)
Variation des titres de substitut de prêt	26	(376)	69
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	(383)	(439)	(391)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	3 976	(5 767)	(2 253)
Encaisse nette provenant de (affectée à) l'acquisition de filiales	—	438	(281)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement liées aux activités poursuivies	(9 752)	(16 615)	(2 455)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement liées aux activités abandonnées	2 027	850	(3 056)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(7 725)	(15 765)	(5 511)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des dépôts	35 001	11 814	14 800
Émission de titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS)	1 200	—	900
Émission de débentures subordonnées	800	3 100	—
Remboursement de débentures subordonnées	(786)	(990)	(100)
Émission d'actions privilégiées	300	—	—
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	(132)	—	(653)
Frais d'émission	(3)	—	(4)
Émission d'actions ordinaires	198	119	183
Actions ordinaires achetées aux fins d'annulation	(226)	(892)	(852)
Ventes nettes d'actions de trésorerie	130	10	—
Dividendes versés	(1 469)	(1 295)	(1 144)
Dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(13)	(13)	(5)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	(3 092)	1 977	440
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	7 386	2 150	3 745
Variation des emprunts à court terme des filiales	(628)	(1 305)	(1 697)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement liées aux activités poursuivies	38 666	14 675	15 613
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	38 666	14 675	15 613
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	(122)	(17)	(77)
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	1 290	824	353
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	3 711	2 887	2 534
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	5 001 \$	3 711 \$	2 887 \$
Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	10 109 \$	7 408 \$	7 308 \$
Impôts sur les bénéfices payés durant l'exercice	1 932 \$	2 522 \$	1 723 \$

(1) Les chiffres correspondants ont été retraités par suite de la redéfinition des passifs et des capitaux propres (se reporter à la note 1) et de l'identification d'activités abandonnées (se reporter à la note 10).

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers, y compris les exigences comptables du BSIF, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales et les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont nous sommes le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés et sociétés en commandite liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. Notre quote-part du bénéfice tiré de ces placements, les gains et les pertes réalisés à la cession de ces placements et les réductions de valeur visant à refléter une perte de valeur durable sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements sur lesquels nous exerçons un contrôle conjoint; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Lorsqu'un tel placement est considéré comme un placement dans une EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire, nous consolidons la totalité de l'entité.

Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. L'actif et le passif non monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques. Les revenus et les charges exprimés en devises sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

L'actif et le passif de nos établissements étrangers autonomes dont la monnaie de fonctionnement n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains ou pertes non réalisés résultant de la conversion des comptes de nos établissements étrangers autonomes sont reflétés à la rubrique Capitaux propres, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts. Au moment de la cession de ces placements, le montant net du gain ou de la perte de change cumulé est porté à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les autres gains et pertes de change sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières qui sont acquises aux fins de vente à court terme sont constatées en tant que titres du compte de négociation et sont comptabilisées à leur juste valeur estimative. Les obligations découlant de la livraison des titres du compte de négociation vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres du compte de négociation sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les placements dans les titres de participation et titres de créance acquis pour répondre à des besoins à plus long terme sont comptabilisés en tant que titres du compte de placement. Ces titres peuvent être vendus pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe de paiement anticipé, aux variations du risque de change, aux changements des sources ou des modalités de financement, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités. Les titres de participation du compte de placement, y compris les titres de participation privés et les titres de participation de capital de risque pour lesquels des cours du marché représentatifs ne sont pas disponibles sont constatés au coût. Les titres de créance du compte de placement sont comptabilisés au coût non amorti. Les dividendes, les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les gains et les pertes réalisés au moment de la cession des titres du compte de placement,

qui sont calculés en fonction d'un coût moyen, ainsi que les réductions de valeur destinées à refléter une perte de valeur durable sont inclus dans le poste Gain à la vente de titres du compte de placement, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les titres de substitut de prêt sont des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux émetteurs un taux d'emprunt avantageux. Le traitement comptable de ces titres est identique à celui des prêts et, lorsque cela est nécessaire, une réduction est apportée au moyen d'une provision cumulative pour pertes sur créances.

Nous comptabilisons toutes nos valeurs mobilières selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement dans le bilan consolidé, et selon la méthode de comptabilisation à la date de transaction dans l'état consolidé des résultats.

Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente. Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat initiaux des valeurs mobilières plus les intérêts courus. Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants de vente initiaux des valeurs mobilières, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt dans notre état consolidé des résultats.

Nous vendons des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants de vente initiaux des valeurs mobilières, plus les intérêts courus sur les titres portant intérêt. Les intérêts payés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans notre état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et des revenus non gagnés, qui comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties.

Les prêts sont classés à titre de prêts douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis par l'un ou l'autre des gouvernements fédéral et provinciaux ou par un organisme connexe (« organisme du gouvernement du Canada »), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par un organisme du gouvernement du Canada sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt douteux, les intérêts cessent d'être cumulés et l'ensemble des intérêts précédemment cumulés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts douteux sont portés au crédit de la provision pour pertes sur créances. Les prêts douteux sont de nouveau inscrits comme des prêts productifs lorsque tous les montants (y compris les intérêts) ont été recouverts, que les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt douteux est classé comme tel, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, à l'état consolidé des résultats, au crédit de la provision pour pertes sur créances. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur moins les frais de cession. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la provision pour pertes sur créances.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de confirmation du prêt.

Provision cumulative pour pertes sur créances

La provision cumulative pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime adéquat pour absorber les pertes sur créances désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais ne peuvent encore être identifiées à la date du bilan. La provision cumulative est liée aux risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi qu'aux éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La provision cumulative est augmentée par la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements. La provision cumulative pour pertes sur créances touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs, et les provisions cumulatives touchant les éléments hors bilan sont comptabilisées au poste Autres passifs.

La provision cumulative est déterminée en fonction de l'identification et de l'évaluation, par la direction, des comptes problèmes, des pertes probables estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité de crédit du portefeuille et les changements de la conjoncture économique. La provision cumulative pour pertes sur créances est composée des provisions cumulatives spécifiques et de la provision cumulative générale.

Provisions cumulatives spécifiques

Des provisions cumulatives spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément identifiés et à d'autres prêts homogènes classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux emprunts de grandes entreprises ou de gouvernements identifiés sont estimées selon le jugement de la direction quant à la réalisation des flux de trésorerie futurs que l'on peut raisonnablement s'attendre à recevoir des emprunteurs ou de garants financièrement responsables, ou par suite de la réalisation d'une sûreté réelle. Les coûts de recouvrement estimatifs sont déduits des montants que l'on s'attend à récupérer, et ces montants sont actualisés au taux d'intérêt effectif de l'obligation. Les pertes liées aux portefeuilles de prêts homogènes, incluant les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux particuliers et les prêts aux petites et moyennes entreprises, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes. Aucune provision cumulative spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsqu'aucun paiement n'est reçu dans les 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

Provision cumulative générale

La provision cumulative générale reflète la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Dans le cas des prêts et des acceptations bancaires liés aux grandes entreprises et aux gouvernements, la provision cumulative générale est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, en fonction des pertes historiques selon le type et la cote du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles homogènes, y compris les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts sur cartes de crédit ainsi que les prêts aux particuliers et les prêts aux petites et moyennes entreprises, la provision cumulative générale est déterminée en fonction du portefeuille. Les pertes sont estimées par l'application des ratios de perte établis au moyen de l'expérience en matière de radiations. Pour déterminer le niveau de la provision cumulative générale, la direction considère également les tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, la conjoncture économique, l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs. De plus, la provision cumulative générale comprend un élément relatif aux restrictions et aux imprécisions inhérentes aux méthodes d'établissement des provisions cumulatives.

Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée comme un passif dans le bilan consolidé. Le recours contre le client, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres actifs. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer nos risques à l'égard des taux d'intérêt et de change et des autres risques de marché. Les produits dérivés le plus souvent utilisés sont les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur devises et sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur devises et sur taux d'intérêt et les produits dérivés de crédit.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les justes valeurs des produits dérivés sont inscrites à leur montant brut au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif et au passif; toutefois, les montants nets sont présentés lorsque nous avons à la fois le droit juridique et l'intention de régler ces montants simultanément. Une partie de la juste valeur est reportée et inscrite au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif, à titre d'ajustement pour le risque de crédit lié à ces contrats. Les dépôts de garantie obligatoires et les primes versées sont également inclus dans le poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif, tandis que les primes reçues sont présentées au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome. La couverture est documentée dès sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif ou le passif couvert, le risque géré par l'opération de couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Le produit dérivé doit avoir une grande efficacité pour compenser la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie.

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme. Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'un produit dérivé détenu à des fins autres que de négociation est désigné et s'avère efficace pour la couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, le gain ou la perte lié à ce produit dérivé est constaté à titre d'ajustement au revenu d'intérêt ou aux frais d'intérêt liés à l'élément couvert au cours de la même période.

Des contrats de change à terme et des passifs libellés en dollars américains sont utilisés pour gérer les risques de change liés à l'investissement net effectué dans des entités étrangères autonomes dont les activités sont libellées en une devise de fonctionnement autre que le dollar canadien. Les gains et les pertes découlant de ces instruments de couverture, après déduction des impôts applicables, sont inscrits au poste Écart de conversion, montant net.

S'il s'avère que le produit dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace ou s'il est vendu ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, et ce, sur une base prospective. La juste valeur du produit dérivé est constatée à ce moment au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, et le gain ou la perte est reporté et inscrit au poste Revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée au moment de la vente d'un produit dérivé ou de sa liquidation avant l'échéance prévue. La juste valeur du produit dérivé est comptabilisée à ce moment au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, et le gain ou la perte non réalisé est inscrit à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée, y compris certains bons de souscription, engagements de prêt et produits dérivés intégrés dans des contrats de dépôt indexés sur actions, sont inscrits à leur juste valeur brute au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, toute variation de cette juste valeur étant constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Il est possible de désigner ces produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation à titre de couverture dans de futures relations de couverture. Au moment de la désignation, toute juste valeur antérieurement inscrite au bilan consolidé sera amortie dans le revenu net d'intérêt.

Au moment de la mise en place de tout instrument dérivé qui doit être comptabilisé à la juste valeur, si la juste valeur de l'instrument n'est pas étayée par des cours du marché, par d'autres opérations boursières ou par des facteurs de marché observables, les gains et pertes non réalisés sont alors reportés et constatés sur la durée de l'instrument.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs : de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique, de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. Pour les améliorations locatives, la durée de vie utile estimative correspond à la durée du bail plus la première option de renouvellement. Les gains et les pertes résultant de la cession sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Tous les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés séparément de l'écart d'acquisition et sont inclus dans le poste Autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition des filiales sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis et est attribué aux unités d'exploitation d'un secteur d'exploitation. Une unité d'exploitation regroupe des activités commerciales présentant des caractéristiques et des stratégies économiques semblables et, selon les PCGR, s'entend du niveau d'exploitation auquel les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation, qui correspond soit à un secteur d'exploitation, soit au niveau immédiatement inférieur. Au moment de la cession d'une partie d'une unité d'exploitation, l'écart d'acquisition est attribué à la partie cédée en fonction de la juste valeur de cette partie par rapport à l'ensemble de l'unité d'exploitation.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuelle, au 1^{er} août, ou plus souvent si les événements ou les circonstances indiquent une perte de valeur possible. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition attribué) dépasse sa juste valeur, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est imputée aux résultats au cours de la période pendant laquelle la perte de valeur est constatée. Les reprises ultérieures sur perte de valeur sont interdites.

Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie limitée font l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie utile estimative, qui n'excède généralement pas 20 ans, et ils sont également soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des conditions pouvant indiquer que les flux de trésorerie nets futurs estimatifs provenant d'un actif ne seront pas suffisants pour recouvrer sa valeur comptable.

Impôts sur les bénéfices

Nous utilisons la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos établissements étrangers lorsque le rapatriement de tels montants n'est pas envisagé dans un avenir prévisible. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux capitaux propres sont déduits de ces éléments. Les variations des impôts futurs liées à une modification des taux d'imposition sont constatées au cours de la période où le taux d'imposition devient pratiquement en vigueur.

Le montant net des impôts futurs résultant d'écarts temporaires est inclus dans le poste Autres actifs. Nous constituons une provision cumulative pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant estimatif devant, de façon plus probable qu'improbable, être réalisé. De plus, l'état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles. Ces régimes comprennent les régimes de retraite prévus par la loi, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées, les régimes d'assurance invalidité de longue durée et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie.

Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation et des titres à revenu fixe. L'actif des caisses de retraite est évalué à la juste valeur. Pour les principaux régimes à prestations déterminées, le taux de rendement prévu de l'actif du régime, lequel est reflété dans la charge au titre des prestations constituées, est calculé selon la méthode liée à la valeur marchande. Conformément à cette méthode, l'actif est évalué à la valeur marchande ajustée, et les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés sont amortis sur trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Pour la plupart des régimes à prestations déterminées secondaires et complémentaires, le taux de rendement prévu de l'actif du régime est calculé en fonction de la juste valeur de l'actif.

En ce qui a trait aux régimes à prestations déterminées, des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations à payer et des autres avantages postérieurs à l'emploi, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite ainsi que des coûts d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie prévus.

Notre charge au titre des régimes à prestations déterminées, comprise au poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations constituées au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur l'obligation, au rendement des investissements prévu sur la valeur marchande ou liée au marché de l'actif du régime et à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, déduction faite des gains ou des pertes actuariels nets et de l'actif ou de l'obligation transitoire. Pour certains régimes, y compris les principaux régimes, les gains ou pertes actuariels sont déterminés chaque année et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes. Pour les autres régimes, les gains ou pertes actuariels nets de plus de 10 % de l'actif du régime ou de l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes.

Notre charge au titre des régimes à cotisations déterminées est imputée aux résultats au cours de la période où les services connexes sont rendus.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance au poste Autres actifs. L'excédent cumulatif de la charge de retraite sur les cotisations aux caisses de retraite est constaté comme charge à payer au titre des prestations constituées au poste Autres passifs. Les obligations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées sous Autres passifs.

Rémunération à base d'actions

Nous offrons à certains employés clés une rémunération sous forme d'options sur actions ou de primes à base d'actions, et aux administrateurs qui ne sont pas nos employés, une rémunération sous forme d'unités d'actions différées, tel qu'il est décrit à la note 20.

Nous comptabilisons les options sur actions octroyées aux employés selon la méthode de la juste valeur, en vertu de laquelle la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition applicable et une hausse équivalente du capital d'apport additionnel est comptabilisée. Lorsque les options sont levées, le produit de la levée ainsi que le montant initial comptabilisé comme capital d'apport additionnel sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Les options sur actions octroyées avant le 1^{er} novembre 2002 sont comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque. Aucune charge n'est constatée relativement à ces options puisque le prix de levée lié à de tels octrois équivaut au cours de clôture de la journée précédant la date de l'octroi des options sur actions. Lorsque ces options sur actions sont levées, le produit est comptabilisé au poste Actions ordinaires.

Les options octroyées entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001 étaient assorties de droits à la plus-value des actions, lesquels donnaient aux participants la possibilité de recevoir un paiement en espèces égal à la différence entre le cours du marché de nos actions et le prix de levée des options. Les droits à la plus-value des actions sont maintenant entièrement acquis et entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Cette charge de rémunération est comptabilisée dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs.

Nos autres régimes de rémunération à base d'actions comprennent notamment le régime d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et le régime d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés. Les obligations en vertu de ces régimes sont réglées au moyen de nos actions ordinaires ou en espèces et sont comptabilisées sur leur période d'acquisition. Pour les primes réglées en actions, nos obligations comptabilisées sont fondées sur le prix du marché de nos actions ordinaires à la date de l'octroi. Pour les primes réglées en espèces, nos obligations comptabilisées font l'objet d'ajustements périodiques selon la fluctuation du prix du marché de nos actions ordinaires et des dividendes accumulés. Les variations de nos obligations au titre de ces régimes, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées comme charge liée aux ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs.

Nos cotisations au régime d'achat d'actions des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Titrisation des prêts

Nous procédons périodiquement à la titrisation des prêts en les vendant à des entités ad hoc ou à des fiducies indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes, et les prêts sont retirés du bilan consolidé lorsque nous sommes réputés avoir abandonné le contrôle de ces actifs et que nous avons reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux prêts cédés. Pour que le contrôle soit considéré comme abandonné, les conditions suivantes doivent être remplies : les prêts cédés doivent être isolés par rapport au vendeur, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre; l'acheteur doit avoir le droit juridique de vendre ou de nantir les prêts cédés ou, si ce dernier est une structure d'accueil admissible selon la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), ses investisseurs doivent avoir le droit de vendre ou de nantir leur participation dans l'entité; enfin, le vendeur ne doit pas continuer de contrôler les prêts cédés en vertu d'une entente visant à lui permettre de racheter les actifs ou d'en causer le retour. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, la cession est considérée comme un emprunt garanti, les prêts demeurent au bilan consolidé et le produit est constaté comme un passif.

Nous conservons souvent des droits de bénéficiaire relatifs aux prêts titrisés, tels que des coupons d'intérêts ou des droits de gestion et, dans certains cas, des comptes de réserve. Les droits conservés dans le cadre de titrisations sont classés parmi les titres du compte de placement s'ils peuvent faire l'objet d'un paiement contractuel anticipé ou être réglés d'une autre manière qui ne nous permettrait pas de recouvrer la quasi-totalité du placement comptabilisé.

Les gains découlant d'une opération comptabilisée comme une vente sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction de la valeur comptable précédente des prêts visés par la cession, laquelle est répartie entre les prêts cédés et les droits conservés, compte tenu de leurs justes valeurs relatives à la date de cession. Pour établir ces justes valeurs, nous utilisons les cours des marchés, le cas échéant. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles pour les droits conservés, nous déterminons habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés, lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la durée moyenne pondérée des créances payables d'avance, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques.

Pour chaque opération de titrisation relativement à laquelle nous avons conservé les droits de gestion, nous déterminons si les avantages liés à la gestion constituent une contrepartie adéquate. Lorsque les avantages liés à la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté au poste Autres actifs. Lorsque les avantages prévus liés à la gestion ne sont pas considérés comme adéquats, nous constatons un passif de gestion au poste Autres passifs. Lorsque nous recevons une contrepartie adéquate, nous ne constatons ni un actif ni un passif. Un actif ou un passif de gestion est amorti proportionnellement au revenu de gestion net estimatif et sur la durée de ce revenu.

Assurance

Les primes découlant des contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêts – Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant des contrats de courte durée, principalement des contrats d'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés sur la durée du contrat connexe. Les placements effectués par nos services d'assurances sont inclus dans les titres du compte de placement.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités représentent les sinistres à court terme et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD comprennent les primes non acquises, qui représentent la tranche non échue des primes, de même que les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les primes non acquises sont comptabilisées sous Autres passifs, tandis que les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Les gains et les pertes réalisés à la cession de placements à revenu fixe soutenant les obligations d'assurance vie sont reportés et amortis au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés sur la durée à l'échéance restante des placements cédés, jusqu'à concurrence de 20 ans au maximum. Pour ce qui est des titres de participation détenus pour soutenir des produits d'assurance vie autres que l'assurance vie universelle, les gains et les pertes réalisés sont reportés et amortis au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés au taux trimestriel de 5 % des gains et des pertes reportés non amortis. Les écarts entre la valeur marchande et la valeur comptable ajustée des placements dans ces titres sont réduits trimestriellement de 5 %. Les titres de participation détenus pour soutenir des produits d'assurance vie universelle sont inscrits à la valeur marchande, et les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres de participation sont inclus au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés. Des placements précis sont ramenés à leur valeur marchande ou à leur valeur de réalisation nette s'il est établi qu'une perte de valeur est durable. La réduction de valeur est inscrite au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés dans la période au cours de laquelle la perte de valeur est constatée.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouvelles activités d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables qui sont principalement liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition reportés liés aux produits d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la Méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat est passé aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur marchande des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais le titulaire de police liée à un fonds distinct assume le risque et conserve les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Les fonds distincts ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Nous tirons uniquement un revenu provenant des services tarifés liés aux fonds distincts, qui est reflété dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés. Le revenu provenant des services tarifés comprend les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions de trésorerie. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés et de tout gain (perte) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite des impôts connexes.

Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires à l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités qui ne se sont pas encore produites. Le nombre d'actions additionnelles inclus dans le bénéfice dilué par action est déterminé au moyen de la méthode du rachat d'actions, selon laquelle les options sur actions dont le prix de levée est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires sont présumées être levées, et le produit de la levée est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour l'exercice. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de la levée des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les PCGR exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le bénéfice net et l'information connexe. Certaines estimations, dont celles visant la provision cumulative pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la comptabilisation des titrisations, les litiges, les entités à détenteurs de droits variables, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les impôts sur les bénéfices, exigent que la direction exerce des jugements subjectifs ou complexes. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés.

Principales modifications comptables

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Le 1^{er} novembre 2004, nous avons adopté la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 de l'ICCA, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15), laquelle fournit des directives sur la façon d'appliquer les principes énoncés au chapitre 1590, intitulé *Filiales*, et au chapitre 3055, intitulé *Participation dans des coentreprises*, du *Manuel de l'ICCA*, dans le cas d'entités à détenteurs de droits variables (EDDV). La NOC-15 définit une EDDV comme une entité qui ne dispose pas de capitaux à risque suffisants pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou dans laquelle les détenteurs des capitaux propres à risque ne présentent pas les caractéristiques d'une participation financière majoritaire. De plus, la NOC-15 définit le principal bénéficiaire comme l'entité qui est exposée à une majorité des pertes prévues de l'EDDV (comme il est défini dans la NOC-15) ou celle qui obtient la majorité des gains résiduels prévus de l'EDDV (comme il est défini dans la NOC-15), ou les deux. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide une EDDV. En outre, la NOC-15 prévoit la divulgation de certains renseignements au sujet des EDDV qui ne sont pas consolidées, mais dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs. Se reporter à la note 6 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur nos EDDV.

Passif et capitaux propres

Le 1^{er} novembre 2004, nous avons adopté les révisions du chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, avec retraitement rétroactif des périodes comparatives. Dans notre bilan consolidé, nous avons reclassé à titre de passifs les instruments financiers devant être réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par le détenteur ainsi que les distributions cumulées connexes. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments ont également été reclassés sous la rubrique Frais d'intérêt dans notre état consolidé des résultats. L'incidence de cette modification comptable sur l'exercice en cours et les exercices précédents se présente comme suit :

Bilans consolidés

Au 31 octobre	2005	2004
Augmentation des autres passifs	34 \$	51 \$
Augmentation des titres de fiducie de capital	1 400	2 300
Augmentation des passifs liés aux actions privilégiées	300	300
Diminution de la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1 434	2 351
Diminution des capitaux propres – actions privilégiées	300	300

États consolidés des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2005	2004	2003
Augmentation des frais d'intérêt	115 \$	166 \$	152 \$
Diminution de la part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	101	152	115
Diminution des dividendes sur actions privilégiées	14	14	37

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le bénéfice par action n'ont pas subi l'incidence de ces reclassements. Ces instruments continuent d'être admissibles à titre de capital de première catégorie en vertu d'un avis du BSIF, lequel cautionne ce traitement de manière rétroactive pour les instruments existants. Se reporter à la note 16 pour obtenir des détails sur les titres de fiducie de capital et à la note 17 pour obtenir des détails sur les passifs liés aux actions privilégiées.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} novembre 2004, nous avons adopté le chapitre 3110 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*. Cette norme exige qu'un passif, ainsi qu'un actif correspondant, au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'un actif à long terme soit constaté à sa juste valeur au cours de la période où il est engagé et où il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. L'augmentation de l'actif à long terme connexe est amortie sur la durée de vie utile résiduelle de l'actif. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation.

Modifications de la présentation des états financiers

Au cours de l'exercice, nous avons révisé la présentation de certains actifs, passifs, revenus et charges des périodes antérieures afin de mieux tenir compte de leur nature. Par conséquent, certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation. La quasi-totalité de ces reclassements ont trait au bilan consolidé, à l'exception du reclassement décrit ci-dessous.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2005, nous avons reclassé des charges liées aux dividendes reçus sur les titres empruntés, auparavant classées au poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation, dans le poste Frais d'intérêt – Autres passifs, afin de mieux refléter la nature de cet élément. L'incidence de ce reclassement sur les périodes antérieures s'est traduite par une augmentation correspondante des Frais d'intérêt – Autres passifs et des Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation. Pour les exercices terminés les 31 octobre 2005 et 2004, des montants de 186 millions de dollars et de 104 millions, respectivement, ont été reclassés.

Modifications comptables futures

Instruments financiers

Le 27 janvier 2005, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1530, intitulé *Résultat étendu*, le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, et le chapitre 3865, intitulé *Couvertures*. Ces normes entreront en vigueur pour nous le 1^{er} novembre 2006. L'incidence de ces nouvelles normes sur nos états financiers consolidés ne peut être établie en ce moment et sera tributaire de nos positions en cours et de leur juste valeur au moment de la transition.

Résultat étendu

Par suite de l'adoption de ces normes, une nouvelle rubrique, Autres éléments du résultat étendu cumulés, sera ajoutée aux capitaux propres dans le bilan consolidé. Les principales composantes de cette rubrique comprendront les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers susceptibles de vente, les montants non réalisés liés à la conversion des devises, déduction faite des opérations de couverture, découlant des établissements étrangers autonomes et la variation de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie.

Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

En vertu de la nouvelle norme, tous les instruments financiers seront classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : Placements détenus jusqu'à l'échéance, Prêts et créances, Instruments détenus à des fins de négociation ou Actifs financiers susceptibles de vente. Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation seront évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes seront comptabilisés dans le bénéfice net. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de négociation seront évalués au coût non amorti. Les instruments susceptibles de vente seront évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes non réalisés, comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. La norme permet aussi le classement dans les instruments détenus à des fins de négociation pour tout instrument financier au moment de sa constatation initiale.

Couvertures

La nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture ainsi que la façon d'appliquer la comptabilité de couverture à chacune des stratégies de couverture permises : les couvertures de la juste valeur, les couvertures des flux de trésorerie et les couvertures du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome. Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée selon les gains ou les pertes attribuables au risque couvert et constatés dans le bénéfice net. Cette variation de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de

couverture est efficace, est contrebalancée par la variation de la juste valeur du dérivé. Dans une relation de couverture des flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. La tranche inefficace sera comptabilisée dans le bénéfice net. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu cumulés seront reclassés dans le bénéfice net au cours des périodes où le bénéfice net subira l'incidence de la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert. Dans le cas de la couverture du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome, les gains et pertes de change des instruments de couverture seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

Droits variables implicites

En octobre 2005, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié l'abrégé n° 157, *Droits variables implicites au regard de la NOC-15 (CPN-157)*. Cet abrégé précise que les droits variables implicites constituent des intérêts financiers implicites dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de son actif net, compte non tenu des droits variables. Un droit variable implicite est semblable à un droit variable explicite sauf qu'il absorbe la variabilité ou en bénéficie indirectement. La détermination d'un droit variable implicite est une question de jugement tributaire des faits et circonstances pertinents. Le CPN-157 entrera en vigueur pour nous au premier trimestre de 2006. Son adoption ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos résultats financiers.

NOTE 2 JUSTE VALEUR ESTIMATIVE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur estimative présentée ci-dessous est calculée afin de déterminer approximativement à quels montants ces instruments financiers pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Cependant, il n'y a pas de marché de négociation pour plusieurs de ces instruments financiers. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers

degrés de risque. C'est pourquoi le montant global de la juste valeur ne représente qu'une estimation à un moment donné et ne saurait être interprété comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

La juste valeur estimative présentée ci-dessous ne reflète pas la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les éléments inclus dans les postes Locaux et matériel, Écart d'acquisition et Autres actifs incorporels.

	2005			2004		
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Différence	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Différence
Actifs financiers						
Encaisse et dépôts à des banques	10 238 \$	10 238 \$	– \$	9 978 \$	9 978 \$	– \$
Valeurs mobilières	160 495	160 684	189	128 946	129 307	361
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	42 973	42 973	–	46 949	46 949	–
Prêts (déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts)	190 416	190 506	90	170 916	172 435	1 519
Montants se rapportant aux produits dérivés	39 008	39 123	115	39 261	39 596	335
Autres actifs	18 194	18 194	–	20 143	20 143	–
Passifs financiers						
Dépôts	306 860 \$	308 047 \$	(1 187) \$	270 959 \$	271 979 \$	(1 020) \$
Montants se rapportant aux produits dérivés	43 001	42 817	184	42 562	42 580	(18)
Autres passifs	24 330	24 330	–	25 639	25 639	–
Déventures subordonnées	8 167	8 503	(336)	8 116	8 453	(337)
Titres de fiducie de capital	1 400	1 582	(182)	2 300	2 517	(217)
Passifs liés aux actions privilégiées	300	310	(10)	300	315	(15)

Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs des instruments financiers

Instruments financiers évalués à la valeur comptable

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à des banques, des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés, en raison de leur échéance à court terme, est présumée correspondre approximativement à la valeur comptable.

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières repose sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur estimative est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille des prêts aux entreprises et aux gouvernements repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur est calculée conformément à une méthode fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie qui utilise un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché actuellement exigés pour les nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes périodes à courir jusqu'à l'échéance, ajustés pour tenir compte du facteur de risque de crédit, qui est révisé au moins tous les ans. La juste valeur du portefeuille des prêts aux clients est basée sur une méthode fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie ajustée pour tenir compte principalement du risque lié aux paiements anticipés. Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Produits dérivés

La juste valeur des produits dérivés est égale à leur valeur comptable, à l'exception des montants se rapportant aux produits dérivés désignés comme instruments de couverture et admissibles à la comptabilité de couverture. La juste valeur des produits dérivés négociables en Bourse est calculée selon les cours du marché. La juste valeur des produits dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temporelle de l'argent, de la courbe des rendements et des facteurs de volatilité.

Autres actifs et passifs

La valeur comptable des Autres actifs et des Autres passifs correspond approximativement à leur juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe portant une échéance fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes périodes à courir jusqu'à l'échéance (ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu). La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Déventures subordonnées

La juste valeur des déventures subordonnées repose sur les cours du marché pour des émissions similaires ou sur les taux qui nous sont offerts actuellement pour les titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Titres de fiducie de capital et passifs liés aux actions privilégiées

La juste valeur des titres de fiducie de capital et des passifs liés aux actions privilégiées est calculée selon les cours du marché.

	Durée jusqu'à l'échéance (1)						2005 Total	2004 Total	2003 Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise			
Titres du compte de négociation									
Créances du gouvernement canadien	2 109 \$	2 587 \$	3 744 \$	1 301 \$	2 073 \$	– \$	11 814 \$	11 082 \$	13 671 \$
Créances du gouvernement américain	83	1 532	2 070	801	4 002	199	8 687	1 794	4 298
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (2)	463	817	3 668	983	545	–	6 476	3 844	3 576
Titres adossés à des créances hypothécaires	8	35	525	209	1 504	–	2 281	1 017	889
Titres adossés à des créances mobilières	209	17	208	817	99	–	1 350	2 247	6 305
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances									
Acceptations bancaires	457	541	–	–	–	–	998	1 078	1 686
Certificats de dépôt	2 355	4 185	2 150	10	5	–	8 705	4 973	8 146
Autres	6 871	4 385	15 952	7 398	4 390	743	39 739	31 337	21 835
Titres de participation	–	–	–	–	–	45 710	45 710	31 950	27 126
	12 555	14 099	28 317	11 519	12 618	46 652	125 760	89 322	87 532
Titres du compte de placement									
Créances du gouvernement canadien									
Gouvernement fédéral									
Coût non amorti	709	522	4 910	65	8	–	6 214	6 898	8 810
Juste valeur estimative	708	522	4 900	66	9	–	6 205	6 939	8 914
Rendement (3)	3,0 %	3,1 %	3,8 %	4,5 %	2,7 %	–	3,6 %	3,4 %	s.o.
Provinces et municipalités									
Coût non amorti	92	81	497	625	740	–	2 035	2 010	1 013
Juste valeur estimative	93	81	502	648	905	–	2 229	2 118	1 038
Rendement (3)	1,5 %	3,1 %	4,0 %	4,8 %	6,3 %	–	4,9 %	5,2 %	s.o.
Créances du gouvernement américain									
Gouvernement fédéral									
Coût non amorti	128	35	182	71	217	–	633	475	726
Juste valeur estimative	128	35	179	71	215	–	628	466	718
Rendement (3)	2,5 %	2,1 %	3,1 %	4,5 %	0,4 %	–	2,2 %	4,1 %	s.o.
États, municipalités et organismes									
Coût non amorti	296	632	1 226	45	–	–	2 199	3 419	4 102
Juste valeur estimative	295	626	1 175	43	–	–	2 139	3 388	4 071
Rendement (3)	2,0 %	2,0 %	2,8 %	3,9 %	–	–	2,5 %	2,4 %	s.o.
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (2)									
Coût non amorti	487	762	254	92	–	–	1 595	1 725	4 775
Juste valeur estimative	487	762	256	94	–	–	1 599	1 739	4 781
Rendement (3)	1,5 %	1,1 %	4,2 %	4,5 %	–	–	1,9 %	1,2 %	0,1 %
Titres adossés à des créances hypothécaires									
Coût non amorti	9	394	2 718	801	4 332	–	8 254	6 038	5 512
Juste valeur estimative	9	394	2 700	789	4 291	–	8 183	6 082	5 543
Rendement (3)	4,0 %	4,2 %	3,9 %	5,3 %	4,6 %	–	4,4 %	4,4 %	4,5 %
Titres adossés à des créances mobilières									
Coût non amorti	8	20	833	156	425	–	1 442	1 392	325
Juste valeur estimative	8	20	836	156	425	–	1 445	1 395	322
Rendement (3)	3,1 %	4,7 %	4,2 %	4,5 %	3,9 %	–	4,2 %	3,0 %	5,6 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances									
Coût non amorti	3 212	1 983	2 383	1 004	1 801	293	10 676	15 948	14 518
Juste valeur estimative	3 235	1 986	2 404	1 012	1 909	293	10 839	16 121	14 579
Rendement (3)	2,4 %	3,7 %	3,8 %	5,1 %	6,0 %	–	3,7 %	2,8 %	3,1 %
Titres de participation									
Coût	–	–	–	–	–	1 012	1 012	1 018	1 293
Juste valeur estimative	–	–	–	–	–	974	974	1 022	1 330
Coût non amorti	4 941	4 429	13 003	2 859	7 523	1 305	34 060	38 923	41 074
Juste valeur estimative	4 963	4 426	12 952	2 879	7 754	1 267	34 241	39 270	41 296
Titres de substitut de prêt									
Coût	–	–	–	–	400	275	675	701	325
Juste valeur estimative	–	–	–	–	400	283	683	715	331
Total de la valeur comptable des titres									
	17 496 \$	18 528 \$	41 320 \$	14 378 \$	20 541 \$	48 232 \$	160 495 \$	128 946 \$	128 931 \$
Total de la juste valeur estimative des titres									
	17 518 \$	18 525 \$	41 269 \$	14 398 \$	20 772 \$	48 202 \$	160 684 \$	129 307 \$	129 159 \$

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.

(2) OCDE signifie Organisation de coopération et de développement économiques.

(3) Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

s.o. En raison de la présentation de renseignements additionnels à l'égard des créances des gouvernements canadien et américain, les rendements de 2003 ne peuvent être déterminés avec suffisamment de précision.

Gains et pertes non réalisés sur les titres du compte de placement

	2005				2004			
	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur estimative	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur estimative
Créances du gouvernement canadien								
Gouvernement fédéral	6 214 \$	16 \$	(25)\$	6 205 \$	6 898 \$	46 \$	(5)\$	6 939 \$
Provinces et municipalités	2 035	195	(1)	2 229	2 010	108	–	2 118
Créances du gouvernement américain								
Gouvernement fédéral	633	4	(9)	628	475	2	(11)	466
États, municipalités et organismes	2 199	–	(60)	2 139	3 419	1	(32)	3 388
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	1 595	5	(1)	1 599	1 725	14	–	1 739
Titres adossés à des créances hypothécaires	8 254	15	(86)	8 183	6 038	53	(9)	6 082
Titres adossés à des créances mobilières	1 442	6	(3)	1 445	1 392	9	(6)	1 395
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	10 676	204	(41)	10 839	15 948	186	(13)	16 121
Titres de participation	1 012	17	(55)	974	1 018	55	(51)	1 022
	34 060 \$	462 \$	(281)\$	34 241 \$	38 923 \$	474 \$	(127)\$	39 270 \$

Gains et pertes réalisés à la vente de titres du compte de placement

	2005	2004	2003
Gains réalisés	147 \$	136 \$	87 \$
Pertes réalisées et réductions de valeur	(56)	(116)	(56)
Gains à la vente de titres du compte de placement	91 \$	20 \$	31 \$

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres du compte de placement au 31 octobre 2005

	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances du gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	4 654 \$	24 \$	– \$	1 \$	4 654 \$	25 \$
Provinces et municipalités	294	1	8	–	302	1
Créances du gouvernement américain						
Gouvernement fédéral	34	1	293	8	327	9
États, municipalités et organismes	–	–	2 139	60	2 139	60
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	1 225	1	20	–	1 245	1
Titres adossés à des créances hypothécaires	5 202	68	552	18	5 754	86
Titres adossés à des créances mobilières	480	2	24	1	504	3
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 680	28	462	13	2 142	41
Titres de participation	216	13	254	42	470	55
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	13 785 \$	138 \$	3 752 \$	143 \$	17 537 \$	281 \$

Les pertes non réalisées sur les créances du gouvernement canadien, les titres du gouvernement américain, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont imputables aux augmentations des taux d'intérêt. Les modalités contractuelles de ces placements ne permettent pas à l'émetteur de régler les titres à un prix inférieur au coût non amorti du placement, ou ne permettent le versement anticipé des montants contractuels à payer qu'avec des pénalités pour remboursement anticipé déterminées en vue du recouvrement des intérêts perdus. Par conséquent, nous ne prévoyons pas que les titres seront réglés à un prix inférieur au coût non amorti du placement. Les pertes non réalisées sur les placements dans des titres d'emprunt de sociétés et autres créances sont imputables aux augmentations des taux d'intérêt ou, dans certains cas, à une baisse des cotes de crédit, et nous croyons qu'il est improbable que nous serons dans l'impossibilité de recouvrer tous les montants qui nous

sont dus conformément aux modalités contractuelles de ces placements. Nous avons la possibilité et l'intention de conserver ces placements jusqu'au recouvrement de leur juste valeur, qui pourrait survenir à l'échéance. Par conséquent, au 31 octobre 2005, nous ne jugeons pas que la perte de valeur de ces placements est autre que temporaire.

Les pertes non réalisées sur les titres de participation sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage des sociétés bénéficiaires des investissements dans le cas de certains placements. Au 31 octobre 2005, nous ne jugeons pas que la perte de valeur de ces placements est autre que temporaire et nous avons la possibilité et l'intention de les conserver pendant une période de temps raisonnable jusqu'au recouvrement de leur juste valeur.

	2005	2004
Canada		
Prêts hypothécaires résidentiels	88 808 \$	80 168 \$
Prêts aux particuliers	33 986	30 415
Prêts sur cartes de crédit	6 024	6 298
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	34 443	29 897
	163 261	146 778
États-Unis		
Prêts hypothécaires résidentiels	1 375	1 053
Prêts aux particuliers	6 248	5 849
Prêts sur cartes de crédit	118	108
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	13 517	12 338
	21 258	19 348
Autres pays		
Prêts hypothécaires résidentiels	860	777
Prêts aux particuliers	811	584
Prêts sur cartes de crédit	58	50
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	5 666	5 023
	7 395	6 434
Total des prêts ⁽²⁾	191 914	172 560
Provision cumulative pour pertes sur prêts	(1 498)	(1 644)
Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts	190 416 \$	170 916 \$

(1) Comprend tous les prêts comptabilisés selon leur emplacement, sans tenir compte de la devise dans laquelle ils sont libellés ni du lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 67 millions de dollars (86 millions en 2004).

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Au 31 octobre 2005								
Prêts hypothécaires résidentiels	15 056 \$	68 709 \$	7 278 \$	91 043 \$	20 746 \$	70 161 \$	136 \$	91 043 \$
Prêts aux particuliers	32 205	6 476	2 364	41 045	32 641	8 235	169	41 045
Prêts sur cartes de crédit	6 200	—	—	6 200	—	3 921	2 279	6 200
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	27 969	17 529	8 128	53 626	35 438	17 719	469	53 626
Total des prêts	81 430 \$	92 714 \$	17 770 \$	191 914 \$	88 825 \$	100 036 \$	3 053 \$	191 914 \$
Provision cumulative pour pertes sur prêts				(1 498)				(1 498)
Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts				190 416 \$				190 416 \$

(1) Basée sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

Prêts douteux ^{(1), (2)}

	2005			2004
	Montant brut	Provisions cumulatives spécifiques	Montant net	Montant net
Prêts hypothécaires résidentiels	136 \$	(10)\$	126 \$	133 \$
Prêts aux particuliers	169	(103)	66	78
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	469	(169)	300	561
	774 \$	(282)\$	492 \$	772 \$

(1) Des prêts d'un montant de 304 millions de dollars (219 millions en 2004; 222 millions en 2003), bien qu'en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, ne sont pas considérés comme des prêts douteux.

(2) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 903 millions de dollars (1 529 millions en 2004; 2 045 millions en 2003).

NOTE 4 PRÊTS (suite)

Provision cumulative pour pertes sur prêts

	2005						2004
	Solde au début	Radiations	Recouvrements	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Ajustements (1)	Solde à la fin	Solde à la fin
Prêts hypothécaires résidentiels	13 \$	(5)\$	– \$	2 \$	– \$	10 \$	13 \$
Prêts aux particuliers	111	(347)	69	259	11	103	111
Prêts sur cartes de crédit	–	(237)	43	194	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (2)	363	(181)	62	(66)	(9)	169	363
Provisions cumulatives spécifiques	487 \$	(770)\$	174 \$	389 \$	2 \$	282 \$	487 \$
Provision cumulative générale	1 227	–	–	66	(7)	1 286	1 227
Total de la provision cumulative pour pertes sur créances	1 714 \$	(770)\$	174 \$	455 \$	(5)\$	1 568 \$	1 714 \$
Provision cumulative pour engagements hors bilan et autres (3)	(70)	–	–	–	–	(70)	(70)
Total de la provision cumulative pour pertes sur prêts	1 644 \$	(770)\$	174 \$	455 \$	(5)\$	1 498 \$	1 644 \$

(1) Représentent principalement l'incidence de la conversion de la provision cumulative pour pertes sur prêts libellée en devises.

(2) Comprend un montant de 70 millions de dollars (70 millions en 2004) lié aux engagements hors bilans et autres.

(3) La provision cumulative pour engagements hors bilan et autres a fait l'objet d'une présentation distincte au poste Autres passifs.

Intérêts créditeurs nets, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances

	2005	2004	2003
Intérêts créditeurs nets	6 770 \$	6 398 \$	6 336 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	455	346	721
Intérêts créditeurs nets, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances	6 315 \$	6 052 \$	5 615 \$

NOTE 5 TITRISATIONS

Le tableau suivant résume nos nouvelles activités de titrisation en 2005, en 2004 et en 2003 :

	2005			2004		2003		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux
Prêts titrisés et vendus	1 200 \$	3 752 \$	655 \$	3 074 \$	486 \$	1 000 \$	610 \$	131 \$
Produit net en espèces reçu	600	3 739	667	3 035	497	1 000	607	135
Titres adossés à des créances mobilières acquis	596	–	–	–	–	–	–	–
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	8	100	–	75	–	9	24	–
Gain à la vente avant impôts	4	87	12	36	11	9	21	4
Titres créés et conservés comme des titres du compte de placement	–	2 706	–	1 903	–	–	3 474	–

(1) En 2004, il n'y a eu aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit.

Flux de trésorerie provenant de titrisations (1)

	2005			2004		2003	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (2)	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (2)
		Taux variable	Taux fixe		Taux fixe		Taux fixe
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	12 076 \$	419 \$	1 520 \$	10 028 \$	1 202 \$	7 843 \$	1 268 \$
Flux de trésorerie découlant des droits conservés dans le cadre de titrisations	118	2	81	84	46	64	13

(1) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit relativement à ces prêts titrisés.

(2) En 2004 et en 2003, il n'y a eu aucune titrisation de prêts hypothécaires à taux variable.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des droits conservés à la date de titrisation, pour les nouvelles activités de 2005, de 2004 et de 2003, s'établissent comme suit :

Hypothèses clés ^{(1), (2)}

	2005			2004 ⁽³⁾	2003	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts hypothécaires résidentiels ⁽⁴⁾ Taux fixe	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels ⁽⁴⁾ Taux fixe
		Taux variable	Taux fixe			
Durée moyenne pondérée prévue des créances payables d'avance (en années)	0,15 %	3,48 %	3,59 %	3,88 %	0,16 %	3,90 %
Taux de remboursement	40,06	13,52	13,36	12,00	37,69	12,00
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	6,88	0,20	1,06	0,74	5,74	1,17
Pertes sur créances prévues	1,75	—	—	—	1,64	—
Taux d'actualisation	10,00	3,64	3,59	3,83	10,00	4,11

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit relativement à ces prêts titrisés.

(3) Il n'y a eu aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit en 2004.

(4) En 2004 et en 2003, il n'y a eu aucune titrisation de prêts hypothécaires résidentiels à taux variable.

Les pertes sur un groupe statique de créances comprennent les pertes sur créances réelles subies et prévues divisées par le solde initial des prêts titrisés. Le ratio de la perte prévue sur un groupe statique de créances pour les prêts sur cartes de crédit titrisés au 31 octobre 2005 s'établissait à 0,38 %. Les pertes par groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires résidentiels car ces prêts hypothécaires sont garantis.

Le tableau suivant présente le capital des prêts, les prêts en souffrance ainsi que les radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés que nous gérons aux 31 octobre 2005 et 2004 :

Prêts gérés

	2005			2004		
	Capital des prêts	En souffrance ⁽¹⁾	Radiations nettes	Capital des prêts	En souffrance ⁽¹⁾	Radiation nettes
Prêts hypothécaires résidentiels	103 258 \$	302 \$	5 \$	91 049 \$	245 \$	7 \$
Prêts aux particuliers	41 045	216	279	36 848	233	257
Prêts sur cartes de crédit	9 300	61	240	8 356	54	204
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	53 626	499	118	47 258	946	353
Total des prêts gérés ⁽²⁾	207 229	1 078	642	183 511	1 478	821
Moins : Prêts titrisés et gérés						
Prêts sur cartes de crédit	3 100	—	46	1 900	—	36
Titres adossés à des créances hypothécaires créés et vendus	9 561	—	—	5 983	—	—
Titres adossés à des créances hypothécaires créés et conservés	2 654	—	—	3 068	—	—
Total des prêts au bilan consolidé	191 914 \$	1 078 \$	596 \$	172 560 \$	1 478 \$	785 \$

(1) Comprend les prêts douteux ainsi que les prêts en souffrance depuis 90 jours qui n'ont pas encore été classés dans les prêts douteux.

(2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des entités ad hoc.

Au 31 octobre 2005, les hypothèses économiques clés utilisées et le degré de sensibilité de la juste valeur courante de nos droits conservés advenant un changement défavorable immédiat de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. L'incidence d'un changement défavorable sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée,

la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'étant pas forcément linéaire.

Également, l'incidence de la variation d'une hypothèse individuelle sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné peut entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Sensibilité des hypothèses clés advenant un changement défavorable ⁽¹⁾

	Incidence sur la juste valeur		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	
		Taux variable	Taux fixe
Juste valeur des droits conservés	22,1 \$	16,38 \$	152,7 \$
Moyenne pondérée de la durée de la gestion qui reste à assurer (en années)	0,25	0,99–3,48	2,93
Taux de remboursement	40,5 %	13,52 %–18,00 %	18,0 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,4)\$	(0,18)\$	(4,4)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(2,8)	(0,36)	(8,6)
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	7,32 %	0,20 %–0,36 %	0,96 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(2,1)\$	(0,1)–(0,99)\$	(15,4)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(4,3)	(0,2)–(1,98)	(30,7)
Pertes sur créances prévues	1,76 %	—	—
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(0,6)\$	— \$	— \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(1,4)	—	—
Taux d'actualisation	10,0 %	3,67 %–4,08 %	3,78 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	— \$	(0,13)\$	(0,7)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	—	(0,24)	(1,1)

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit relativement à ces prêts titrisés.

Le tableau qui suit fournit des renseignements au 31 octobre 2005 sur les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs et celles que nous consolidons car

nous en sommes le principal bénéficiaire. Le tableau contient également des montants comparatifs au 31 octobre 2004 reflétant l'adoption hypothétique de la NOC-15 avant le 1^{er} novembre 2004, date de son entrée en vigueur.

	Total de l'actif au 31 octobre 2005	Risque de perte maximal au 31 octobre 2005	Total de l'actif au 31 octobre 2004	Risque de perte maximal au 31 octobre 2004
EDDV dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs (1) :				
Fonds multicédants que nous administrons (2)	29 253 \$	29 442 \$	25 608 \$	25 443 \$
Fonds de placement (3)	6 634	899	3 560	824
Fonds de tiers	2 162	672	3 994	1 133
EDDV de financement structuré	1 907	1 410	2 079	1 436
Obligations garanties par des créances	1 104	16	999	12
Autres	915	57	510	77
	41 975 \$	32 496 \$	36 750 \$	28 925 \$
EDDV consolidées (4), (5) :				
Fonds de placement	1 140 \$		713 \$	
EDDV de réorganisation	660		673	
EDDV de financement structuré (3)	471		482	
Structures de rémunération	311		206	
Autres	140		299	
	2 722 \$		2 373 \$	

- (1) Le risque de perte maximal découlant de nos droits variables importants détenus dans ces EDDV représente principalement les placements, les prêts et les concours de trésorerie ainsi que la juste valeur des produits dérivés. Une tranche de 2 628 millions de dollars (2 033 millions en 2004) de ce risque est comptabilisée dans notre bilan consolidé.
- (2) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les fonds en vertu d'engagements d'acquisition en cours au 31 octobre 2005. L'actif réel détenu par ces fonds au 31 octobre 2005 se chiffrait à 20 191 millions de dollars (18 529 millions en 2004).
- (3) Au cours de l'exercice, nous avons identifié des droits variables significatifs additionnels dans des fonds de placement répondant à la définition d'une EDDV, acquis pendant les exercices antérieurs. Pour ces EDDV, que nous ne consolidons pas puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire, nous avons ajusté le total de l'actif et notre risque de perte maximal au 31 octobre 2004 de 1 368 millions de dollars et de 316 millions, respectivement. Nous avons également révisé le total de l'actif de nos EDDV de financement structuré consolidées au 31 octobre 2004 afin de refléter le droit de compensation entre un actif financier et un passif financier dans une de ces EDDV.
- (4) Les actifs qui soutiennent les obligations des EDDV consolidées sont présentés dans notre bilan consolidé et comportent principalement les éléments suivants : dépôts productifs d'intérêts à des banques de 152 millions de dollars (94 millions en 2004), titres du compte de négociation de 1 733 millions (1 330 millions en 2004), titres du compte de placement de 406 millions (405 millions en 2004) et autres actifs de 245 millions (338 millions en 2004). Les structures de rémunération détiennent pour un montant de 185 millions de dollars (206 millions en 2004) de nos actions ordinaires, qui sont présentées dans les actions de trésorerie. L'obligation de fournir ces actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation du capital d'apport additionnel lorsque la charge de rémunération à base d'actions connexe est constatée.
- (5) Avant l'adoption de la NOC-15, nous consolidions en totalité ou proportionnellement la plupart de ces entités ayant des actifs de 1 376 millions de dollars (1 574 millions en 2004).

Fonds multicédants et fonds de tiers

Nous administrons des programmes de papier commercial adossé à des créances offerts par des fonds multicédants (fonds multicédants) qui acquièrent des actifs financiers auprès des clients et qui financent ces acquisitions au moyen de l'émission de papier commercial adossé à des créances. Les clients utilisent ces entités multicédantes afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement. Un tiers non lié (l'« investisseur assumant les pertes prévues ») assume les pertes sur créances (jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal) qui pourraient survenir à l'égard des actifs des fonds multicédants (la « position de perte de premier niveau des fonds multicédants ») avant les détenteurs de titres d'emprunt des fonds multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des fonds multicédants, chacun des fonds multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues assume une plus grande part que nous des pertes prévues de chaque fonds multicédant; par conséquent, en vertu de la NOC-15, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire et nous ne sommes pas tenus de consolider ces fonds multicédants. Toutefois, nous continuons à détenir des droits variables significatifs dans ces fonds multicédants en raison de facilités de garantie de liquidités et de rehaussements de crédit partiels que nous avons fournis et de notre droit à des honoraires résiduels. Les facilités de garantie de liquidités et les rehaussements de crédit sont également inclus et décrits à la note 25, qui présente des renseignements sur les garanties.

Nous détenons également des droits variables significatifs dans des fonds de tiers composés de titres adossés à des créances mobilières principalement grâce à la prestation de soutien des liquidités et à des facilités de rehaussement de crédit. Toutefois, nous ne sommes pas tenus de consolider ces fonds en vertu de la NOC-15 puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire.

Les concours de trésorerie et les facilités de rehaussement de crédit sont également compris dans les garanties et sont décrits à la note 25, qui présente des renseignements à l'égard de ces dernières.

Obligations garanties par des créances

En juillet 2005, nous avons vendu à un tiers nos services de gestion d'obligations garanties par des créances (OGC). Dans le cadre de ces services, nous agissions à titre de gestionnaire de garanties pour plusieurs entités offrant des OGC, qui investissaient dans des prêts à terme avec levier financier consentis par la Banque, dans des obligations à rendement élevé et dans du crédit mezzanine aux entreprises. À ce titre, nous étions aussi tenus d'investir dans une partie de la tranche « premier risque » des OGC, qui représentait notre exposition aux pertes. Nos investissements dans des tranches « premier risque » d'OGC ne faisaient pas partie de la vente des services de gestion d'OGC. Avant la vente des services de gestion d'OGC, notre exposition totale aux pertes liée aux honoraires que nous percevions à titre de gestionnaire de garanties et à notre part de la tranche « premier risque » était inférieure à la majorité des pertes totales prévues des OGC; par conséquent, nous n'étions pas le principal bénéficiaire. Au 31 octobre 2005, notre exposition relative à ces OGC continue d'être minoritaire en ce qui concerne nos tranches « premier risque ». Puisque nous ne sommes toujours pas le principal bénéficiaire, nous ne sommes pas tenus de consolider ces OGC.

EDDV de réorganisation

Nous utilisons des EDDV de réorganisation, qui transforment habituellement des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, pour répartir le risque de crédit et créer des produits de crédit uniques qui répondent aux besoins des investisseurs ayant des exigences précises. Nous pouvons conclure des contrats sur produits dérivés avec ces entités afin de modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et de répondre ainsi aux besoins des investisseurs. Nous transférons des actifs à ces EDDV à titre de garantie pour les effets émis, ce qui ne répond pas aux critères pour la comptabilisation d'une vente en vertu de la NOC-12. Dans certains cas, nous investissons dans des effets émis par ces EDDV, ce qui pourrait nous amener à les consolider, si nous en sommes le bénéficiaire principal.

EDDV de financement structuré

Nous finançons des EDDV faisant partie d'opérations structurées ayant un résultat visé comme la diminution du risque lié à des actifs précis, l'obtention d'un rendement plus élevé ou la réponse aux exigences de clients. Nous consolidons les EDDV dans lesquelles notre participation nous expose à une majorité des pertes prévues.

Fonds de placement

Nous contribuons au développement de produits de placement par des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement qui sont vendus à des épargnants. Nous concluons des contrats sur produits dérivés avec ces fonds afin d'offrir aux investisseurs le degré de risque qu'ils souhaitent, et nous couvrons notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans d'autres fonds. Nous sommes le principal bénéficiaire lorsque notre participation dans les produits dérivés ou notre placement dans les autres fonds nous expose à une majorité des pertes prévues respectives.

Structures de rémunération

Nous utilisons des fiducies de rémunération détenant nos propres actions à des fins de couverture économique de notre obligation envers certains employés en vertu de nos programmes de rémunération à base d'actions. Nous consolidons ces fiducies puisque nous en sommes le principal bénéficiaire.

Fiducies de capital

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2004, nous avons procédé à la déconsolidation de la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) qui avait été créée en 2003 aux fins de l'émission d'un type innovateur de capital de première catégorie de 900 millions de dollars. Nous avons émis à cette fiducie de capital un billet de dépôt de premier rang du même montant. Bien que nous détenions les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts et le contrôle des droits de vote liés à la fiducie, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire puisque nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues. Pour

les périodes antérieures présentées, ce montant de 900 millions de dollars est reflété à titre de passif dans les titres de fiducie de capital conformément à l'application rétroactive de certaines révisions apportées au chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, présentées à la note 1. Par suite de la déconsolidation, le billet de dépôt de premier rang n'est plus considéré comme un billet intersociétés et est reflété au poste Dépôts de notre bilan consolidé depuis le 1^{er} novembre 2004. Les distributions du rendement de 52 millions de dollars pour l'exercice en cours (52 millions en 2004; 14 millions en 2003) à payer aux détenteurs de ces instruments ne sont plus incluses dans la part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales. Un montant équivalent est plutôt constaté à titre de frais d'intérêt relatifs au billet de dépôt de premier rang. Ces instruments continuent d'être admissibles à titre de capital de première catégorie par suite d'un avis du BSIF, lequel cautionne ce traitement de manière rétroactive pour les instruments existants. Pour obtenir des détails sur nos instruments de capital de type innovateur, se reporter à la note 16.

Titrisation de nos actifs financiers

Nous titrisons nos actifs par l'intermédiaire d'entités ad hoc dont aucune n'est consolidée en vertu de la NOC-15. Une des entités est une structure d'accueil admissible aux termes de la NOC-12 et est donc expressément exemptée de l'exigence de consolidation de la NOC-15, et le degré de notre participation dans chacune des entités ad hoc restantes par rapport aux autres investisseurs est tel que nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues. Pour obtenir de plus amples détails sur nos activités de titrisation, se reporter à la note 5.

NOTE 7 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises ou aux indices.

Types de produits dérivés

Contrats à terme de gré à gré et standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés ont des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des Bourses réglementées. Des exemples de contrats de gré à gré et standardisés sont présentés ci-dessous :

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux) et standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des engagements contractuels visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date future précise.

Swaps

Les swaps sont des contrats hors cote dans lesquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Nous concluons les types de swaps suivants :

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements fixes dans une devise contre réception de paiements fixes dans une autre devise.

Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de montants en capital et en intérêts dans deux devises différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats dans lesquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat) ou de vendre (option de vente) des valeurs mobilières, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix convenu ou à une date donnée. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent des options sur taux d'intérêt, des options de change et des options sur actions.

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement lié à la perte de valeur de l'actif référencé. Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser à une autre contrepartie ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

Autres produits dérivés

Nous négocions également d'autres produits dérivés, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus dans les produits dérivés.

Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits. Nous n'effectuons que très peu d'opérations sur produits dérivés avec effet de levier. Ces opérations sont assorties d'un multiplicateur qui, pour un changement donné dans les prix du marché, pourrait entraîner une modification de la juste valeur de l'opération très différente de celle qui aurait lieu pour un produit dérivé similaire en l'absence de ce multiplicateur.

Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation

Nous utilisons également les produits dérivés pour la gestion de nos propres actifs et passifs, ce qui comprend des opérations de couverture et de placement.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour ajuster notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons recours à des

produits dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit et pour diversifier les risques dans notre portefeuille de prêts.

Certains produits dérivés sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence d'importantes fluctuations imprévues des résultats et des flux de trésorerie imputables à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur marchande des actifs et des passifs, ainsi qu'entraîner la variabilité des flux de trésorerie. Quand un produit dérivé remplit adéquatement son rôle de couverture, les gains, les pertes, les revenus et les charges liés au produit dérivé compensent les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert.

Nous pouvons également utiliser des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines stratégies commerciales lorsque ces opérations ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Nous n'avons appliqué la comptabilité de couverture à aucune opération prévue au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2005.

Produits dérivés – capitaux nominaux

Les capitaux nominaux, qui sont présentés hors bilan, servent de point de référence pour le calcul des paiements et sont une mesure courante du volume des affaires. Le tableau suivant indique les capitaux nominaux de nos produits dérivés selon l'échéance. Le tableau qui suit ne comprend pas les capitaux nominaux de 198 millions de dollars (1 673 millions en 2004) ayant trait à certains bons de souscription et engagements de prêt présentés à titre de produits dérivés.

Capitaux nominaux des produits dérivés selon l'échéance

	Durée jusqu'à l'échéance				2005		2004	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)	Total	Négociation	Autres que de négociation	Négociation	Autres que de négociation
Contrats hors cote								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	119 973 \$	4 531 \$	– \$	124 504 \$	124 504 \$	– \$	48 150 \$	2 328 \$
Swaps	295 735	589 545	267 705	1 152 985	1 014 868	138 117	904 263	105 530
Options achetées	24 205	29 211	5 208	58 624	58 571	53	41 439	3
Options vendues	17 073	28 965	7 382	53 420	53 420	–	41 771	120
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	523 220	26 800	1 217	551 237	518 109	33 128	515 902	20 631
Swaps sur devises	1 404	7 414	7 154	15 972	15 565	407	13 731	814
Swaps simultanés de taux et de devises	25 895	104 477	55 434	185 806	175 417	10 389	139 409	6 017
Options achetées	89 055	11 648	30	100 733	100 710	23	120 892	206
Options vendues	98 187	13 115	36	111 338	111 322	16	130 538	–
Produits dérivés de crédit (2)	8 074	126 016	39 165	173 255	169 412	3 843	109 865	2 471
Autres contrats (3)	22 602	26 129	29 478	78 209	77 993	216	47 599	279
Contrats négociables en Bourse								
Contrats de taux d'intérêt								
Position acheteur	62 196	12 858	30	75 084	74 440	644	53 667	731
Position vendeur	97 103	12 689	2 290	112 082	110 874	1 208	56 486	360
Options achetées	82 305	1 621	–	83 926	83 926	–	84 739	426
Options vendues	38 028	–	–	38 028	38 028	–	32 745	182
Contrats de change								
Position acheteur	9 785	–	–	9 785	9 785	–	222	–
Position vendeur	2 230	–	–	2 230	2 230	–	690	–
Autres contrats (3)	76 758	136	–	76 894	76 894	–	40 103	–
	1 593 828 \$	995 155 \$	415 129 \$	3 004 112 \$	2 816 068 \$	188 044 \$	2 382 211 \$	140 098 \$

- (1) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 87 299 millions de dollars (66 491 millions en 2004). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 2 556 millions de dollars (1 828 millions en 2004).
- (2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.
- (3) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation, autres que ceux intégrés dans des contrats indexés sur actions.

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos produits dérivés.

Juste valeur des produits dérivés

	2005				2004	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	26 \$	11 \$	21 \$	19 \$	11 \$	10 \$
Swaps	15 898	15 655	13 298	12 954	14 689	14 582
Options achetées	713	—	989	—	523	—
Options vendues	—	749	—	1 079	—	570
	16 637	16 415	14 308	14 052	15 223	15 162
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	8 064	8 467	6 696	7 059	10 448	11 159
Swaps sur devises	1 503	1 316	1 788	1 388	1 241	1 177
Swaps simultanés de taux et de devises	6 191	6 630	6 163	7 397	6 635	6 243
Options achetées	2 088	—	2 149	—	1 985	—
Options vendues	—	1 841	—	2 049	—	1 750
	17 846	18 254	16 796	17 893	20 309	20 329
Produits dérivés de crédit (2)	992	873	914	908	787	607
Autres contrats (3)	2 888	6 732	5 605	8 398	2 098	5 840
	38 363 \$	42 274 \$	37 623	41 251	38 417	41 938
Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux			—	—	2	17
Swaps			982	937	1 120	783
Options achetées			1	—	—	—
Options vendues			—	—	—	5
			983	937	1 122	805
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré			173	221	340	278
Swaps sur devises			—	56	—	59
Swaps simultanés de taux et de devises			423	365	447	212
Options achetées			—	—	35	—
			596	642	822	549
Produits dérivés de crédit (2)			20	20	4	13
Autres contrats (3)			45	111	48	92
			1 644	1 710	1 996	1 459
Justes valeurs brutes totales avant la compensation			39 267	42 961	40 413	43 397
Incidence des accords généraux de compensation						
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (4)			(144)	(144)	(817)	(817)
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (5)			(20 822)	(20 822)	(23 327)	(23 327)
Total			18 301 \$	21 995 \$	16 269 \$	19 253 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois.

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.

(3) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus.

(4) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(5) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais que nous n'avons pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur du marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux produits dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Cependant, le risque de crédit est éliminé uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être réglées une fois que la réalisation des contrats a été effectuée de façon favorable pour nous. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation d'accords généraux de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations

faisant l'objet d'un contrat, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. Les deux principales catégories de compensation sont la compensation par liquidation et la compensation des règlements. Aux termes de la clause de compensation par liquidation, en cas de manquement par la contrepartie, nous avons le droit de mettre fin à toutes les opérations visées par l'accord général à leur valeur du marché courante, puis de faire la somme des valeurs du marché en annulant les valeurs négatives par les valeurs positives pour obtenir un seul montant net à payer soit par la contrepartie, soit par nous. Dans la compensation des règlements, tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre des succursales déterminées comprenant notre unité et celle de la contrepartie font l'objet d'une compensation, ce qui génère un paiement unique dans chaque monnaie, à payer soit par nous, soit par la contrepartie. Nous maximisons l'utilisation d'accords généraux de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux produits dérivés. Cependant, la mesure de notre risque de crédit découlant d'opérations sur les produits dérivés n'est pas réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, à moins qu'une analyse juridique appropriée ne vienne appuyer le caractère exécutoire de cette compensation, cette analyse étant documentée dans notre politique.

Afin de mieux gérer le risque de crédit de contrepartie, nous ajoutons des clauses d'évaluation à la valeur du marché, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties. En vertu de ces clauses, nous avons le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur du marché courante de sa position avec nous relativement aux produits dérivés lorsque cette position franchit un certain seuil. L'utilisation de garanties représente une technique

d'atténuation du risque de crédit importante aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie à l'égard des banques et des maisons de courtage.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent le coût de remplacement, le montant d'équivalent-crédit et les montants ajustés en fonction des risques de nos produits dérivés à la fois avant et après l'incidence de la compensation. En 2005, en 2004 et en 2003, nos pertes sur créances réelles découlant d'opérations sur les produits dérivés et le niveau des contrats douteux étaient négligeables.

Le coût de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation. Les montants figurant dans les tableaux ne tiennent pas compte de la juste valeur de 504 millions de dollars

(266 millions en 2004) relative aux instruments négociés en Bourse, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont réputés ne présenter aucun risque de crédit. La juste valeur de 1 million de dollars (13 millions en 2004) de certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé aux fins de la présentation de l'information financière est aussi exclue.

Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF.

Le montant ajusté en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

	2005			2004		
	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit	Solde ajusté en fonction des risques	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit	Solde ajusté en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	21 \$	44 \$	10 \$	13 \$	16 \$	4 \$
Swaps	14 280	19 496	4 742	15 809	21 694	4 779
Options achetées	958	1 182	338	516	684	231
	15 259	20 722	5 090	16 338	22 394	5 014
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	6 869	12 389	3 408	10 788	16 216	4 377
Swaps	8 374	18 935	3 744	8 323	16 829	3 483
Options achetées	2 149	3 625	971	2 020	3 512	905
	17 392	34 949	8 123	21 131	36 557	8 765
Produits dérivés de crédit ⁽¹⁾	914	4 663	1 453	787	3 185	1 110
Autres contrats ⁽²⁾	5 177	8 670	2 886	1 874	3 643	1 346
Produits dérivés avant les accords généraux de compensation	38 742	69 004	17 552	40 130	65 779	16 235
Incidence des accords généraux de compensation	(20 966)	(31 182)	(7 856)	(24 144)	(32 534)	(8 205)
Total des produits dérivés après les accords généraux de compensation	17 776 \$	37 822 \$	9 696 \$	15 986 \$	33 245 \$	8 030 \$

- (1) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance. Les produits dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de négociation, dont le coût de remplacement se chiffre à 20 millions de dollars (4 millions en 2004), le montant d'équivalent-crédit de 390 millions (709 millions en 2004) et le montant de l'actif ajusté en fonction des risques de 390 millions (709 millions en 2004), qui sont traités à titre de garanties conformément aux lignes directrices du BSIF, ne figurent pas dans le tableau.
- (2) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

	Cote d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou inférieur	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Au 31 octobre 2005									
Coût de remplacement positif brut	20 425 \$	10 650 \$	4 643 \$	3 044 \$	38 762 \$	23 985 \$	5 273 \$	9 504 \$	38 762 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(12 276)	(5 707)	(2 469)	(514)	(20 966)	(17 354)	—	(3 612)	(20 966)
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	8 149 \$	4 943 \$	2 174 \$	2 530 \$	17 796 \$	6 631 \$	5 273 \$	5 892 \$	17 796 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2004 (3)	8 065 \$	4 875 \$	1 793 \$	1 257 \$	15 990 \$	7 028 \$	4 172 \$	4 790 \$	15 990 \$

- (1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de bonne qualité tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité insatisfaisante.
- (2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du BSIF.
- (3) Comprend les produits dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de négociation, dont le coût de remplacement se chiffre à 20 millions de dollars (4 millions en 2004).

NOTE 8 LOCAUX ET MATÉRIEL

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	143 \$	— \$	143 \$	149 \$
Bâtiments	591	312	279	304
Matériel informatique	2 184	1 502	682	622
Mobilier, agencements et autre matériel	996	720	276	344
Améliorations locatives	956	628	328	319
	4 870 \$	3 162 \$	1 708 \$	1 738 \$

L'amortissement pour les locaux et le matériel s'est élevé à 414 millions de dollars en 2005 (387 millions en 2004; 391 millions en 2003).

NOTE 9 ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Par suite du réalignement de notre entreprise ayant pris effet le 1^{er} novembre 2004, comme il est mentionné aux notes 21 et 28, nous avons redéfini nos secteurs d'exploitation et les unités d'exploitation qu'ils comprennent. Le réalignement a nécessité la réattribution de l'écart d'acquisition aux nouvelles unités d'exploitation, et nous avons comptabilisé la

réattribution selon la méthode de la juste valeur relative. Les tableaux suivants présentent la variation de l'écart d'acquisition en 2005 et en 2004, y compris la réattribution de l'écart d'acquisition aux nouvelles unités d'exploitation, qui comprennent le nouveau secteur.

Écart d'acquisition

	RBC Banque (1)	RBC Investissements	RBC Assurances	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Total
Solde au 31 octobre 2003	1 907 \$	1 546 \$	168 \$	613 \$	122 \$	4 356 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	127	105	—	—	—	232
Autres ajustements (2)	(153)	(125)	(12)	(18)	—	(308)
Solde au 31 octobre 2004	1 881 \$	1 526 \$	156 \$	595 \$	122 \$	4 280 \$

(1) L'écart d'acquisition attribuable à RBC Mortgage Company a été reclassé au poste Actifs liés aux activités destinées à la vente. Se reporter à la note 10.

(2) Les autres ajustements comprennent principalement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises autres que le dollar canadien.

À la suite de l'application de la méthode de la juste valeur relative pour la comptabilisation du réalignement de notre entreprise, l'écart d'acquisition au 31 octobre 2004 a été réattribué comme suit :

	Écart d'acquisition avant le réalignement d'entreprise	Réattribution de l'écart d'acquisition			Écart d'acquisition après le réalignement d'entreprise
		RBC Particuliers et entreprises Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés de capitaux	
RBC Banque	1 881 \$	1 492 \$	352 \$	37 \$	1 881 \$
RBC Investissements	1 526	854	440	232	1 526
RBC Assurances	156	156	—	—	156
RBC Marchés de capitaux	595	—	—	595	595
RBC Services internationaux	122	—	—	122	122
Solde au 31 octobre 2004	4 280 \$	2 502 \$	792 \$	986 \$	4 280 \$
Autres ajustements (1)		(83)	39	(33)	(77)
Solde au 31 octobre 2005		2 419 \$	831 \$	953 \$	4 203 \$

(1) Les autres ajustements comprennent principalement les changements relatifs à l'écart d'acquisition de RBC Dain Rauscher en raison de la résolution de la situation fiscale antérieure à l'acquisition au cours de l'exercice, du reclassement aux actifs incorporels de l'écart d'acquisition de certaines fiducies ainsi que de l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises autres que le dollar canadien.

Autres actifs incorporels

	2005			2004		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	346 \$	(149)\$	197 \$	365 \$	(124)\$	241 \$
Listes de clients et relations-clients	275	(105)	170	342	(99)	243
Droits de gestion hypothécaires	68	(26)	42	53	(16)	37
	689 \$	(280)\$	409 \$	760 \$	(239)\$	521 \$

(1) L'amortissement total pour 2005 s'est établi à 50 millions de dollars (69 millions en 2004; 71 millions en 2003).

Au cours de l'exercice, nous avons révisé l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels identifiés relativement à l'acquisition de certaines activités fiduciaires en 1999 et en 2000. Nous avons ainsi déterminé qu'un montant d'environ 57 millions de dollars (28 millions de livres sterling) initialement attribué à des listes de clients et des relations-clients représentait en fait un

écart d'acquisition. Ce reclassement a donné lieu à une augmentation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et à la récupération d'une tranche d'environ 15 millions de dollars de l'amortissement puisque nous avons cessé d'amortir l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie après le 1^{er} novembre 2001, conformément aux PCGR.

2005**Cession**

Le 31 décembre 2004, nous avons finalisé la vente de notre filiale, Liberty Insurance Services Corporation, à IBM Corporation contre espèces. Le gain nominal sur la vente a été présenté dans le secteur RBC Particuliers et entreprises – Canada.

Activités abandonnées

Par suite de l'examen stratégique de nos activités aux États-Unis plus tôt au cours du présent exercice, nous avons établi que RBC Mortgage Company (RBC Mortgage) ne constituait plus une entreprise principale qui fournirait un apport positif à nos activités américaines. Le 27 mai 2005, nous avons signé une convention d'acquisition et de prise en charge avec Home123 Corporation (Home123) en vertu de laquelle Home123 a fait l'acquisition de certains des actifs de RBC Mortgage, y compris ses succursales, et embauché la presque totalité de ses employés. En vertu des modalités de l'entente,

nous devons exploiter RBC Mortgage selon le cours normal de ses activités, jusqu'à sa fermeture, afin de préserver la valeur de l'actif et des relations d'affaires avec la clientèle et les employés. L'opération, dont la clôture a eu lieu le 2 septembre 2005, n'a eu qu'une incidence minime sur notre bénéfice.

De plus, RBC Mortgage procède actuellement à la cession des actifs et des obligations restants qui n'ont pas été transférés à Home123 à la clôture. Ces actifs et obligations sont constatés séparément au bilan consolidé dans le poste Actifs liés aux activités destinées à la vente et Passifs liés aux activités destinées à la vente, respectivement. Les résultats d'exploitation de RBC Mortgage ont été reclassés à titre d'activités abandonnées pour toutes les périodes présentées dans l'état consolidé des résultats. Les résultats d'exploitation pour 2005 comprennent la radiation d'un montant de 89 millions de dollars au titre de l'écart d'acquisition, y compris une charge de 4 millions de dollars pour perte de valeur (charge de 130 millions pour perte de valeur en 2004). Les charges liées au réalignement de RBC Mortgage (se reporter à la note 21) ont aussi été reclassées dans les activités abandonnées.

2004**Acquisitions**

En 2004, nous avons conclu les acquisitions des activités bancaires situées en Floride de Provident Financial Group Inc. (Provident), de William R. Hough & Co., Inc. (William R. Hough) et des activités canadiennes de Provident Life and

Accident Insurance Company (UnumProvident). Le tableau suivant présente des données relatives à ces acquisitions :

	Provident	William R. Hough	UnumProvident
Date d'acquisition	21 novembre 2003	27 février 2004	1 ^{er} mai 2004
Secteur d'exploitation	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	RBC Particuliers et entreprises – Canada
Participation acquise	s.o.	100 %	s.o.
Contrepartie	Paiement de 81 \$ US en espèces	Paiement de 112 \$ US en espèces	s.o. (2)
Juste valeur des immobilisations corporelles acquises	1 145 \$	54 \$	1 617 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(1 180)	(21)	(1 617)
Juste valeur des immobilisations corporelles nettes identifiables acquises	(35)	33	–
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (1)	13	–	–
Listes de clients et relations-clients (1)	–	12	–
Écart d'acquisition	127	105	–
Total de la contrepartie	105 \$	150 \$	– \$

(1) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base et les listes de clients et relations-clients sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 8 ans et de 15 ans, respectivement.

(2) Parallèlement à l'acquisition des activités canadiennes de UnumProvident, nous avons pris en charge les obligations au titre des polices de UnumProvident et avons reçu des actifs ayant une juste valeur équivalente pour acquitter les paiements futurs.

2003**Acquisitions**

En 2003, nous avons conclu les acquisitions de Admiralty Bancorp, Inc. (Admiralty), de Business Men's Assurance Company of America (BMA) et de Sterling Capital Mortgage Company (SCMC), dont les activités ont été

vendues en 2005 dans le cadre de la cession de RBC Mortgage. Le tableau suivant présente des données relatives à ces acquisitions :

	Admiralty	BMA	SCMC
Date d'acquisition	29 janvier 2003	1 ^{er} mai 2003	30 septembre 2003
Secteur d'exploitation	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Particuliers et entreprises – Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International
Participation acquise	100 %	100 %	100 %
Contrepartie	Paiement de 153 \$ US en espèces	Paiement de 207 \$ US en espèces (1)	Paiement de 100 \$ US en espèces
Juste valeur des immobilisations corporelles acquises	942 \$	3 099 \$	470 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(866)	(2 822)	(437)
Juste valeur des immobilisations corporelles nettes identifiables acquises	76	277	33
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (2)	23	–	–
Écart d'acquisition	134	19	103
Total de la contrepartie	233 \$	296 \$	136 \$

(1) Comprend l'acquisition connexe de Jones & Babson Inc. par RBC Dain Rauscher pour une contrepartie en espèces de 19 millions de dollars US. Cette acquisition comprend des immobilisations corporelles nettes d'une juste valeur de 9 millions de dollars et a entraîné un écart d'acquisition de 19 millions.

(2) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base pour Admiralty sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 10 ans.

NOTE 11 AUTRES ACTIFS

	2005	2004
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	1 934 \$	5 176 \$
Intérêts courus à recevoir	1 716	1 632
Placements dans des sociétés et sociétés en commandite liées	1 423	1 316
Actif lié aux activités d'assurance (1)	679	553
Actifs d'impôts futurs, montant net (se reporter à la note 22)	1 248	766
Coût des prestations de retraite payées d'avance (2) (se reporter à la note 19)	540	631
Chèques et autres effets en circulation	2 117	1 118
Autres	3 251	4 164
	12 908 \$	15 356 \$

- (1) L'actif lié aux activités d'assurance comprend les soldes des avances sur police, les primes impayées, les montants à recevoir d'autres assureurs relativement aux contrats de réassurance et à des ententes de mise en commun et les frais d'acquisition reportés.
- (2) Le coût des prestations de retraite payées d'avance représente l'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite par rapport à la charge au titre des prestations constituées.

NOTE 12 DÉPÔTS

Le tableau suivant présente nos passifs au titre des dépôts aux 31 octobre 2005 et 2004.

	2005				2004
	Dépôts à vue (1)	Dépôts à préavis (2)	Dépôts à terme (3)	Total	Total
Particuliers	13 320 \$	33 952 \$	64 346 \$	111 618 \$	111 256 \$
Entreprises et gouvernements (4)	48 401	14 505	97 687	160 593	133 823
Banques	4 309	25	30 315	34 649	25 880
	66 030 \$	48 482 \$	192 348 \$	306 860 \$	270 959 \$
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				39 680 \$	28 081 \$
États-Unis				3 799	2 284
Autres pays				908	885
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada (4)				145 292	140 232
États-Unis				41 399	34 142
Autres pays				75 782	65 335
				306 860 \$	270 959 \$

- (1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes-chèques.
- (2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garantis et autres instruments semblables. Au 31 octobre 2005, le solde des dépôts à terme comprend aussi les billets de dépôts de premier rang de 24,0 milliards de dollars (18,8 milliards en 2004) que nous avons émis pour fournir un financement à long terme et d'autres billets et instruments au porteur semblables de 24,9 milliards (21,9 milliards en 2004) que nous avons émis.
- (4) Nous avons procédé à la déconsolidation de la Fiducie de capital RBC II le 1^{er} novembre 2004, au moment de l'adoption de la NOC-15, tel qu'il est expliqué à la note 6. Par suite de la déconsolidation, le billet de dépôt de premier rang de 900 millions de dollars émis à la Fiducie de capital RBC II n'est plus considéré comme un passif intersociétés et est maintenant reflété dans les dépôts des entreprises et des gouvernements. Ce billet de dépôt de premier rang porte intérêt à un taux annuel de 5,812 % et viendra à échéance le 31 décembre 2053. Le billet est remboursable à notre gré, en totalité ou en partie, le 31 décembre 2008 ou après cette date, sous réserve de l'approbation du BSIF. Il peut être remboursé avant cette date à notre gré, dans certaines circonstances précises, sous réserve de l'approbation du BSIF. Chaque tranche de 1 000 \$ du capital du billet est convertible en tout temps au gré de Fiducie de capital RBC II en 40 de nos actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U. Fiducie de capital RBC II exercera son droit de conversion lorsque les détenteurs des titres de capital RBC de série 2013 (RBC TruCS 2013) exerceront leurs droits d'échange. Se reporter à la note 16 pour obtenir d'autres renseignements sur les titres RBC TruCS 2013.

Le tableau suivant présente le solde moyen des dépôts et le taux d'intérêt moyen versé sur les dépôts en 2005 et en 2004.

Solde moyen des dépôts et taux moyen

	Solde moyen		Taux moyen	
	2005	2004	2005	2004
Canada	176 665 \$	160 663 \$	2,11 %	1,98 %
États-Unis	40 497	39 017	2,59	1,31
Autres pays	71 035	68 521	3,06	2,11
	288 197 \$	268 201 \$	2,41 %	1,92 %

NOTE 13 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	2005	2004
Assurance vie et maladie	6 414 \$	6 112 \$
Assurance IARD	316	211
Réassurance	387	165
Provisions actuarielles, déduction faite des primes non réalisées	7 117 \$	6 488 \$

	2005	2004
Obligations futures liées aux indemnités d'assurance	6 360 \$	6 044 \$
Sinistres	757	444
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	7 117 \$	6 488 \$

L'augmentation des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent est imputable d'une part à l'augmentation nette des provisions au titre de l'assurance vie et maladie et de l'assurance IARD due à la croissance des activités dans ces domaines, et d'autre part à l'augmentation nette des provisions liées à la réassurance surtout en raison du montant net estimatif des sinistres découlant des ouragans Katrina, Rita et Wilma.

À la suite de certaines études actuarielles et études portant sur les résiliations et de la révision des diverses hypothèses actuarielles effectuées au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé une diminution nette de 54 millions de dollars des provisions au titre de l'assurance, laquelle résultait de l'augmentation nette de 324 millions de nos provisions au titre de l'assurance vie, plus que neutralisée par une diminution nette de 378 millions de nos provisions au titre de l'assurance maladie. La variation

nette des provisions au titre de l'assurance maladie reflète l'incidence des résultats améliorés au chapitre de l'invalidité et des résiliations. L'augmentation nette des provisions au titre de l'assurance vie était principalement imputable à la diminution des taux à long terme, à la modification du traitement fiscal de certains actifs investis et à la hausse des frais d'administration des polices.

La variation des réserves au titre des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance est comprise dans l'état consolidé des résultats au poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance pour la période au cours de laquelle les estimations sont modifiées.

La variation des réserves au titre des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance est comprise dans l'état consolidé des résultats au poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance pour la période au cours de laquelle les estimations sont modifiées.

Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue d'obtenir une plus grande diversification, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance avec des compagnies cédantes ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations de risques de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur.

Les montants à recouvrer au titre de la réassurance liée aux activités d'assurance IARD, qui sont inclus dans les Autres actifs, comprennent les montants au titre des prestations versées et des réclamations non versées. Au cours de l'exercice, nous avons révisé la présentation des montants à recouvrer au titre de la réassurance, et la tranche de 667 millions de dollars (567 millions en 2004) attribuable aux activités d'assurance vie, auparavant classée dans les Autres actifs, a été reclassée dans les Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance en diminution des passifs connexes.

Les montants de réassurance inclus dans les revenus autres que d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre sont présentés dans le tableau suivant :

Primes nettes

	2005	2004	2003
Primes brutes	3 329 \$	2 956 \$	2 979 \$
Primes cédées	(765)	(574)	(1 014)
	2 564 \$	2 382 \$	1 965 \$

NOTE 14 AUTRES PASSIFS

	2005	2004
Emprunts à court terme des filiales	3 309 \$	3 937 \$
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	3 161	5 069
Intérêts courus à payer	1 827	1 748
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués ⁽¹⁾ (se reporter à la note 19)	1 195	1 021
Passif lié aux activités d'assurance	485	401
Dividendes à payer	424	347
Autres	8 007	7 649
	18 408 \$	20 172 \$

(1) La charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués représente l'excédent cumulatif de la charge de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sur les cotisations aux caisses de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

NOTE 15 DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers.

Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises	2005	2004
15 mars 2009		6,50 %	125 \$ US	148 \$	152 \$
15 août 2010	(1)	6,40 %		–	688
13 février 2011	13 février 2006 (2)	5,50 % (3)		124	122
26 avril 2011	26 avril 2006 (4)	8,20 % (3)		99	77
12 septembre 2011	12 septembre 2006 (5)	6,50 % (3)		350	349
24 octobre 2011	24 octobre 2006 (6)	6,75 % (7)	300 \$ US	345	350
8 novembre 2011	8 novembre 2006 (8)	(9)	400 \$ US	473	488
4 juin 2012	4 juin 2007 (5)	6,75 % (3)		500	500
22 janvier 2013	22 janvier 2008 (10)	6,10 % (3)		500	497
27 janvier 2014	27 janvier 2009 (2)	3,96 % (3)		498	500
1 ^{er} juin 2014	1 ^{er} juin 2009 (11)	4,18 % (3)		1 000	1 000
14 novembre 2014		10,00 %		200	200
25 janvier 2015	25 janvier 2010 (12)	7,10 % (3)		500	498
24 juin 2015	24 juin 2010 (2)	3,70 % (3)		800	–
12 avril 2016	12 avril 2011 (13)	6,30 % (3)		400	382
4 novembre 2018	4 novembre 2013 (14)	5,45 % (3)		1 000	1 000
8 juin 2023		9,30 %		110	110
1 ^{er} octobre 2083	(15)	(16)		246	250
6 juin 2085	(15)	(17)	232 \$ US	274	365
18 juin 2103	18 juin 2009 (18)	5,95 % (19)		600	588
				8 167 \$	8 116 \$

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) Remboursées le 15 août 2005, à la valeur nominale.
- (2) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 8 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (3) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (4) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 10 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (5) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 5 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (6) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du Trésor américain, majoré de 10 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (7) Portent intérêt au taux de 6,75 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux LIBOR semestriel en dollars américains majoré de 1,00 %.
- (8) Remboursables par anticipation à la valeur nominale, à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée.
- (9) Portent intérêt au taux LIBOR trimestriel en dollars américains majoré de 50 points de base jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux LIBOR trimestriel en dollars américains majoré de 1,50 %.
- (10) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 18 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (11) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 9 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (12) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 12,5 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (13) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 22 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (14) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 14 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (15) Remboursables par anticipation à toute date de paiement des intérêts à la valeur nominale.
- (16) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (17) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.
- (18) Remboursables le 18 juin 2009 ou tous les cinq ans à compter de cette date à la valeur nominale. Remboursables à n'importe quelle autre date à la valeur nominale ou au taux de rendement d'une obligation non rachetable du gouvernement du Canada majoré de 0,21 % si le remboursement a lieu avant le 18 juin 2014 et de 0,43 % si le remboursement a lieu en tout temps après le 18 juin 2014, selon le plus élevé des deux montants.
- (19) Portent intérêt au taux de 5,95 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, tous les cinq ans par la suite, au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 1,72 %.

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

Au 31 octobre 2005	Total
De 1 an à 5 ans	148 \$
De 5 ans à 10 ans	5 389
Par la suite	2 630
	8 167 \$

Nous émettons des instruments de capital innovateurs, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS), par l'intermédiaire de deux entités ad hoc, c'est-à-dire la Fiducie de capital RBC (la Fiducie) et la Fiducie de capital RBC II (la Fiducie II). En raison des caractéristiques propres aux fiducies et aux titres RBC TruCS, nous avons révisé le traitement comptable des titres en circulation au 1^{er} novembre 2004, conformément aux normes comptables révisées, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Au cours des derniers exercices, nous avons émis des titres de fiducie de capital RBC sans droit de vote de séries 2010 et 2011 (les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011) par l'intermédiaire de notre filiale consolidée Fiducie de capital RBC, une société de fiducie à capital fixe créée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le produit des titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 a servi à financer l'acquisition d'actifs fiduciaires par les fiducies. Au moment de l'adoption des révisions du chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, le 1^{er} novembre 2004, nous avons reclassé dans le passif des titres de RBC TruCS de séries 2010 et 2011 d'un montant de 1 400 millions de dollars (1 400 millions en 2004), auparavant classés dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales, de même que les dividendes et les distributions du rendement connexes sur ces instruments, tel qu'il est décrit à la note 1. Les détenteurs de titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent recevoir des distributions fixes semi-annuelles en espèces non cumulatives.

Au cours de l'exercice, nous avons également émis une nouvelle série de titres de fiducie de capital sans droit de vote, soit les titres de la Fiducie de capital RBC de série 2015 (les titres RBC TruCS de série 2015). Contrairement aux titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011, ces instruments ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat. Par conséquent, au moment de la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de série 2015

sont classés dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (se reporter à la note 18). Les détenteurs de titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent recevoir des distributions fixes semi-annuelles en espèces non cumulatives jusqu'au 31 décembre 2015, ainsi que des distributions en espèces selon des taux variables par la suite.

La Fiducie II, une fiducie à capital variable, a émis des titres de fiducie de capital sans droit de vote de série 2013 (les titres RBC TruCS de série 2013), dont le produit a servi à nous acheter un billet de dépôt de premier rang. La Fiducie II est considérée comme une EDDV conformément à la NOC-15 (se reporter à la note 6). Comme nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire, nous ne consolidons pas la Fiducie II. Par conséquent, les titres RBC TruCS de série 2013 émis par la Fiducie II ne sont pas constatés dans notre bilan consolidé, mais le billet de dépôt de premier rang est comptabilisé dans les Dépôts (se reporter à la note 12). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2013 peuvent recevoir des distributions fixes semi-annuelles en espèces non cumulatives.

Aucune distribution ne devra être payée par les fiducies à l'égard des titres RBC TruCS si nous sommes dans l'impossibilité de déclarer des dividendes réguliers sur nos actions privilégiées ou si aucune action privilégiée n'est alors en circulation sur nos actions ordinaires. Le cas échéant, nous recevrons, à titre de détenteur des participations restantes dans les fiducies, la distribution des fonds nets distribuables des fiducies. Advenant le cas où les fiducies ne verseraient pas les distributions semestrielles en entier, nous ne déclarerons aucune forme de dividende sur nos actions privilégiées ou nos actions ordinaires pour une période donnée.

Le tableau ci-dessous présente les titres RBC TruCS en circulation au 31 octobre 2005 :

Émetteur	Dates d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Dates de rachat	Dates de conversion	Montant en capital
				Au gré de la Fiducie	Au gré du détenteur (3)	
Fiducie de capital RBC (1), (2), (3), (4), (5), (6)						
Titres inclus dans les titres de fiducie de capital						
650 000 titres de fiducie de capital de série 2010	24 juillet 2000	30 juin, 31 décembre	7,288 %	31 décembre 2005	31 décembre 2010	650 \$
750 000 titres de fiducie de capital de série 2011	6 décembre 2000	30 juin, 31 décembre	7,183 %	31 décembre 2005	31 décembre 2011	750 \$
						1 400 \$
Titres inclus dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales						
1 200 000 titres de fiducie de capital de série 2015	28 octobre 2005	30 juin, 31 décembre	4,87 % (7)	31 décembre 2010	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 200 \$
						2 600 \$
Fiducie de capital RBC II (2), (3), (4), (5), (6), (8)						
900 000 titres de fiducie de capital de série 2013	23 juillet 2003	30 juin, 31 décembre	5,812 %	31 décembre 2008	En tout temps	900 \$

Les principales modalités et conditions à l'égard des titres TruCS sont les suivantes :

- (1) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011 et 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, advenant le cas où un événement spécial déterminé surviendrait, les fiducies peuvent racheter les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2013 et 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), avant la date de rachat indiquée ci-dessus.
- (3) Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu plus de six mois avant la date de conversion indiquée ci-dessus, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter de la date correspondant à six mois avant la date de conversion, comme il est indiqué plus haut. Les titres RBC TruCS de séries 2013 et 2015 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant les 31 décembre 2013 et 2015, respectivement, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter des 31 décembre 2013 et 2015, respectivement. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 dollars plus les distributions impayées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant les 30 juin 2010 et 2011, majoré de 33 points de base et de 40 points de base pour les séries RBC TruCS 2010 et 2011, respectivement, et échéant les 31 décembre 2013 et 2015, majoré de 23 points de base et de 19,5 points de base pour les séries RBC TruCS 2013 et 2015, respectivement.
- (4) Tous les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2013 et 2015 seront automatiquement échangés, sans le consentement des détenteurs de ces titres, contre 40 de nos actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q, R, T et Z, respectivement, advenant le cas où l'un des événements suivants surviendrait : i) les procédures visant la liquidation de la Banque sont amorcées; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) les ratios du capital de première catégorie affichés par la Banque sont de moins de 5 %, et les ratios de capital total sont de moins de 8 %; ou

- iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit d'effectuer l'échange automatique ou ne réussit pas à se conformer aux exigences du BSIF. Les actions privilégiées de premier rang de séries T et Z de la Banque donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces. Les actions privilégiées de premier rang de série T peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable.
- (5) Au 31 octobre 2005, aux fins du capital réglementaire, les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011 et 2013 demeuraient une composante du capital de première catégorie. En ce qui concerne les titres RBC TruCS de série 2015, la somme de 537 millions de dollars correspond à du capital de première catégorie, la somme de 567 millions correspond à du capital de catégorie 2B et la somme de 96 millions n'est pas actuellement comptabilisée à titre de capital réglementaire.
- (6) Les détenteurs des titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 peuvent échanger, à la date de conversion indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente, les titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q et R, respectivement. Les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre détenu. Les actions privilégiées de premier rang de séries Q, R et U de la Banque donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces lorsque notre Conseil d'administration le déclare et peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable. Les titres RBC TruCS de série 2015 ne confèrent pas de tels droits aux détenteurs.
- (7) Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2015 seront payées semestriellement au taux de 4,87 % jusqu'au 31 décembre 2015 et au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours majoré de 1,5 % par la suite.
- (8) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie II peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.

Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 10 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement. Conformément aux exigences du chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série N sont constatées à titre de

passifs liés aux actions privilégiées dans notre bilan consolidé, et les distributions de dividendes à l'égard de ces actions ont été reclassées dans le poste Frais d'intérêt de notre état consolidé des résultats. Se reporter à la note 1.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Actions émises et en circulation

	2005			2004			2003		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Passifs liés aux actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série J (1)	–	– \$	– \$	–	– \$	– \$	–	– \$	0,90 \$
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K (1)	–	–	–	–	–	–	–	–	0,80 US
À dividende non cumulatif, série N	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18
Actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série O	6 000	150 \$	1,38 \$	6 000	150 \$	1,38 \$	6 000	150 \$	1,38 \$
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P (2)	–	–	1,26 US	4 000	132	1,44 US	4 000	132	1,44 US
À dividende non cumulatif, série S	10 000	250	1,53	10 000	250	1,53	10 000	250	1,53
À dividende non cumulatif, série W (3)	12 000	300	0,99	–	–	–	–	–	–
		700 \$			532 \$			532 \$	
Actions ordinaires									
Solde au début	644 748	6 988 \$		656 021	7 018 \$		665 257	6 979 \$	
Émises en vertu du régime d'options sur actions (4)	4 958	214		3 328	127		5 303	193	
Achetées aux fins d'annulation	(2 955)	(32)		(14 601)	(157)		(14 539)	(154)	
Solde à la fin	646 751	7 170 \$	2,35 \$	644 748	6 988 \$	2,02 \$	656 021	7 018 \$	1,72 \$
Actions de trésorerie – Actions privilégiées									
Solde au début	–	– \$		–	– \$		–	– \$	
Achats nets	(91)	(2)		–	–		–	–	
Solde à la fin	(91)	(2) \$		–	– \$		–	– \$	
Actions de trésorerie – Actions ordinaires									
Solde au début	(4 863)	(294) \$		–	– \$		–	– \$	
Ventes nettes	2 289	132		87	10		–	–	
Incidence initiale de l'adoption de la NOC-15, Consolidation des entités à détenteurs de droits variables	(952)	(54)		–	–		–	–	
Montants reclassés	–	–		(4 950)	(304)		–	–	
Solde à la fin	(3 526)	(216) \$		(4 863)	(294) \$		–	– \$	

(1) Le 26 mai 2003, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang de séries J et K.

(2) Le 7 octobre 2005, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang de série P.

(3) Le 31 janvier 2005, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série W à 25 \$ l'action.

(4) Comprend la levée des options sur actions à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions combinées, de 10 millions de dollars (5 millions en 2004; 4 millions en 2003), et à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions combinées qui ont fait l'objet d'une renonciation, déduction faite des impôts connexes de 7 millions (3 millions en 2004; 6 millions en 2003).

Conditions à l'égard des passifs liés aux actions privilégiées et des actions privilégiées

	Dividendes par action (1)	Dates de rachat (2)	Prix de rachat (2), (3)	Dates de conversion	
				Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur (5)
Passifs liés aux actions privilégiées					
Actions privilégiées de premier rang					
À dividende non cumulatif, série N	0,293750 \$	24 août 2003	25,50 \$	24 août 2003	24 août 2008
Actions privilégiées					
Actions privilégiées de premier rang					
À dividende non cumulatif, série O	0,343750 \$	24 août 2004	25,75 \$	24 août 2004	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série S	0,381250	24 août 2006	26,00	24 août 2006	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série W	0,306250	24 février 2010	26,00	24 février 2010	Non convertibles

(1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries N, O, S et W sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.

(2) Le prix de rachat correspond au prix au 31 octobre 2005 ou au prix de rachat contractuel, selon ce qui s'applique. Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi*), nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées en espèces, dans le cas des actions de série N, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2003, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2007; dans le cas des actions de série O, à un prix de 26 \$ par action, si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commencée le 24 août 2004, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2008; dans le cas des actions de série S, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2006, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2010; et, dans le cas des actions de série W, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours

de la période de douze mois commençant le 24 février 2010, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2014.

(3) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi*, nous pouvons racheter des actions privilégiées de premier rang aux fins d'annulation, dans le cas des séries N, O, S et W au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.

(4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de séries N, O, S et W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.

(5) Sous réserve du droit que nous avons de racheter nos actions ou de trouver d'autres acheteurs, le détenteur peut, à compter des dates précisées ci-dessus, convertir ses actions privilégiées de premier rang en actions ordinaires. Les actions de série N peuvent être converties trimestriellement en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La *Loi sur les banques* (Canada) nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrons, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la *Loi sur les banques*. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

En outre, nous ne pouvons déclarer ni verser un dividende sans avoir obtenu l'approbation du BSIF si, le jour où le dividende est déclaré, la totalité de l'ensemble des dividendes pour l'exercice excède le total de notre bénéfice net jusqu'à ce jour et de notre bénéfice net non réparti pour les deux exercices précédents.

Nous avons convenu que s'il advenait que Fiducie de capital RBC ou Fiducie de capital RBC II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 16.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Nous avons aussi convenu que, n'importe quel jour où nous publions des résultats financiers pour un trimestre, s'il advenait a) que nous fassions état d'une perte nette consolidée cumulative pour les quatre trimestres précédant immédiatement le trimestre en cours, et b) qu'au cours du trimestre précédant immédiatement le trimestre en cours, nous ne déclarions aucun dividende en espèces sur la totalité de nos actions ordinaires et privilégiées en circulation, nous pourrions différer le paiement d'intérêts sur les effets subordonnés à taux ajustable de série 2014-1 (qui viennent à échéance le 18 juin 2103). Au cours de toute période pendant laquelle les intérêts sont différés, i) les intérêts courront sur ces effets mais ne seront pas composés, ii) nous ne pourrions pas déclarer ni verser de dividendes (sauf au moyen de dividendes en actions) sur nos actions ordinaires et privilégiées, ni rembourser ou racheter ces dernières et iii) nous ne pourrions pas verser d'intérêts, de capital ni de prime sur tout titre d'emprunt émis par nous ou dette à l'égard de fonds empruntés contractée par nous et qui est subordonné à ces effets.

Offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités

Les renseignements relatifs aux actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités au cours de 2005, 2004 et 2003 sont présentés ci-dessous.

	2005				2004			2003		
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant
24 juin 2005 – 23 juin 2006	10 000	1 950	83,50 \$	163 \$	–	– \$	– \$	–	– \$	– \$
24 juin 2004 – 23 juin 2005	25 000	1 005	63,24	63	6 412	60,56	388	–	–	–
24 juin 2003 – 23 juin 2004	25 000	–	–	–	8 189	61,54	504	5 910	59,30	350
24 juin 2002 – 23 juin 2003	20 000	–	–	–	–	–	–	8 629	58,09	502
		2 955	76,61 \$	226 \$	14 601	61,11 \$	892 \$	14 539	58,58 \$	852 \$

Capital réglementaire

Nous sommes assujettis à des exigences en matière de capital réglementaire établies par le BSIF, exigences qui comprennent l'utilisation des PCGR du Canada. Les ratios de capital ajustés en fonction des risques et le ratio actif/capitaux propres sont deux mesures de la solidité du capital établies par le BSIF en fonction des normes de la Banque des règlements internationaux.

Le BSIF requiert des banques canadiennes qu'elles maintiennent des ratios minimaux du capital de première catégorie et du capital total de 4 % et de 8 %, respectivement. Cependant, le BSIF a également établi officiellement les ratios fondés sur le risque que doivent viser les institutions de dépôt au Canada. Ces cibles sont un ratio du capital de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du capital total d'au moins 10 %. Au 31 octobre 2005, nous avions des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 9,6 % et de 13,1 %, respectivement (8,9 % et 12,4 %, respectivement, en 2004).

Au 31 octobre 2005, notre ratio actif/capitaux propres était de 17,6 fois (17,9 fois en 2004), ce qui demeure en deçà de la limite supérieure permise par le BSIF.

Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes, dont la mise sur pied a été annoncée le 27 août 2004, offre aux actionnaires ordinaires inscrits la possibilité de réinvestir automatiquement les dividendes en espèces versés sur leurs actions ordinaires à des fins d'achat d'actions ordinaires additionnelles. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires résidant au Canada ou aux États-Unis.

La direction a la possibilité de pourvoir au régime au moyen de l'acquisition d'actions sur le marché libre ou de l'émission d'actions de trésorerie.

NOTE 18 PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE DANS LES FILIALES

	2005	2004 (1)
Titres de fiducie de série 2015 émis par la Fiducie de capital RBC	1 200 \$	– \$
EDDV consolidées	703	–
Autres	41	58
	1 944 \$	58 \$

(1) Les données de 2004 ont été retraitées au moment de l'adoption du chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, soit le 1^{er} novembre 2004, tel qu'il est expliqué à la note 1.

Au cours de l'exercice, nous avons émis des titres RBCTruCS de série 2015 (se reporter à la note 16), qui sont constatés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales au moment de la consolidation.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2004, nous consolidons les EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Ces EDDV comprennent des EDDV de financement structuré, des fonds de placement, des EDDV de réorganisation et des structures de rémunération, tel qu'il est décrit à la note 6.

Nous offrons un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles.

Nous capitalisons nos régimes de retraite prévus par la loi conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires compte tenu du droit à pension des employés en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. Ces régimes fournissent des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. L'évaluation actuarielle la plus récente déposée aux fins de la capitalisation a été finalisée le 1^{er} janvier 2005. En ce

qui a trait à notre principal régime de retraite, la prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation sera finalisée le 1^{er} janvier 2006. Le total des paiements en espèces au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi s'est établi à 301 millions de dollars en 2005 (309 millions en 2004).

Aux fins de présentation de l'information financière, nous évaluons l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice. Les tableaux suivants présentent l'information financière à l'égard de nos régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations et capitalisation

	Régimes de retraite (1)		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (2)	
	2005	2004	2005	2004
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes (3)				
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	5 067 \$	4 657 \$	31 \$	26 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	751	475	4	3
Cotisations de l'employeur	179	221	55	49
Cotisations des participants	24	24	3	2
Prestations versées	(295)	(284)	(64)	(49)
Autres	18	—	—	—
Variation des taux de change	(25)	(26)	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture	5 719 \$	5 067 \$	29 \$	31 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture	5 503 \$	5 282 \$	1 620 \$	1 577 \$
Coût des services rendus	138	136	49	72
Intérêts débiteurs	344	330	101	99
Cotisations des participants	24	24	3	2
Perte (gain) actuariel	798	34	180	(65)
Prestations versées	(295)	(284)	(64)	(49)
Modifications et compressions de régimes	1	20	(1)	—
Autres	49	—	6	(6)
Variation des taux de change	(38)	(39)	(3)	(10)
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture	6 524 \$	5 503 \$	1 891 \$	1 620 \$
Capitalisation				
Excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	(805)\$	(436)\$	(1 862)\$	(1 589)\$
Perte actuarielle nette non comptabilisée	1 127	855	604	455
Obligation (actif) transitoire non comptabilisé	(14)	(17)	140	157
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	136	168	11	12
Cotisations entre le 30 septembre et le 31 octobre	3	1	5	4
Actif payé d'avance (charge à payer) au 31 octobre	447 \$	571 \$	(1 102)\$	(961)\$
Montants comptabilisés au bilan consolidé :				
Autres actifs	540 \$	631 \$	— \$	— \$
Autres passifs	(93)	(60)	(1 102)	(961)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	447 \$	571 \$	(1 102)\$	(961)\$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,25 %	6,25 %	5,41 %	6,35 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,40 %	4,40 %	4,40 %	4,40 %

Catégorie d'actifs

	Réal	
	2005	2004
Titres de participation	60 %	59 %
Titres d'emprunt	40 %	41 %
Total	100 %	100 %

- (1) Pour les régimes de retraite dont l'obligation projetée au titre des prestations constituées était plus élevée que l'actif des régimes, l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes pour la totalité de ces régimes s'établissaient à 5 872 millions de dollars (4 953 millions en 2004) et à 5 026 millions (4 437 millions en 2004), respectivement.
- (2) Afin de tenir compte des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en plus des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, nous avons révisé la présentation des Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes offrent notamment une protection au titre de l'assurance invalidité de longue durée, des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance vie. Les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé à l'égard du prochain exercice qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des prestations liées aux régimes de soins de santé et d'assurance vie postérieurs à l'emploi étaient de 7,9 % pour les soins médicaux et de 4,5 % pour les soins dentaires, diminuant à un taux final de 4,3 % en 2013.
- (3) L'actif des régimes comprend 829 250 (680 400 en 2004) de nos actions ordinaires ayant une juste valeur de 70 millions de dollars (41 millions en 2004). De plus, des dividendes totalisant 1,6 million de dollars (1,4 million en 2004) ont été reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes au cours de l'exercice.

Charge au titre des prestations constituées

	2005	2004	2003
Coût des services rendus	138 \$	136 \$	120 \$
Intérêts débiteurs	344	330	306
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(328)	(315)	(300)
Amortissement de l'actif transitoire	(2)	(2)	(2)
Amortissement du coût des services passés	32	32	31
Amortissement de la perte (du gain) actuariel	90	84	15
Autres	3	—	—
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	277	265	170
Charge au titre des régimes à cotisations déterminées	63	64	67
Charge au titre des prestations constituées	340 \$	329 \$	237 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	6,25 %	6,25 %	6,75 %
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes	7,00 %	7,00 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,40 %	4,40 %	4,40 %

Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2005	2004	2003
Coût des services rendus	49 \$	72 \$	68 \$
Intérêts débiteurs	101	99	89
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(2)	(1)	(2)
Amortissement de l'obligation transitoire	17	17	17
Amortissement de la perte (du gain) actuariel	30	26	45
Amortissement du coût des services passés	1	1	1
Gain découlant de compressions	(1)	—	—
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	195 \$	214 \$	218 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi			
Taux d'actualisation	6,35 %	6,34 %	6,85 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,40 %	4,40 %	4,40 %

Sensibilité des hypothèses clés en 2005

<i>Prestations de retraite</i>	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	229 \$	27 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	29	6
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse du taux de rendement à long terme sur l'actif des régimes	—	12
<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	81 \$	12 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	3	—
Incidence d'une augmentation de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	297	30
Incidence d'une diminution de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	(240)	(23)

Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes canadiens de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, chaque date d'évaluation, tous les flux trésorerie futurs prévus liés au paiement de prestations sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements de titres d'emprunt de sociétés ayant une cote AA. Selon les hypothèses, les cours au comptant au-delà de 30 ans sont équivalents au cours au comptant dans 30 ans. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux qui générerait une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir des cours au comptant applicables. Cette méthode n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des taux de réinvestissement. En ce qui a trait aux régimes américains, chaque date d'évaluation, le taux d'actualisation est fondé sur le rendement de titres d'emprunt à long terme de sociétés de grande qualité dont les durées sont comparables à celles de nos passifs.

Rapprochement de la charge comptabilisée au titre des prestations constituées et de la charge engagée au titre des prestations constituées

Le coût des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services ainsi qu'en fonction des meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement attendu des investissements du régime, de l'augmentation des salaires, du taux d'actualisation, de l'âge à la retraite des employés et des coûts de l'assurance invalidité de longue durée, des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance vie.

Les gains ou les pertes actuariels découlent des variations dans les hypothèses relatives à l'obligation au titre des prestations et de l'écart entre le rendement attendu et le rendement réel des investissements. L'adoption du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Avantages sociaux futurs*, a entraîné la constatation de l'actif et de l'obligation transitoires à la date de l'adoption.

L'actif ou l'obligation transitoire, les gains ou les pertes actuariels et le coût des services passés découlant des modifications apportées au régime sont amortis sur la durée de vie attendue moyenne restante des membres actifs qui devraient recevoir des prestations en vertu du régime. Les tableaux qui suivent présentent les différences entre les charges au titre des avantages sociaux après et avant amortissement.

Charge engagée au titre des prestations constituées

	2005	2004	2003
Charge comptabilisée au titre des prestations constituées	277 \$	265 \$	170 \$
Écart entre le taux de rendement prévu et le taux de rendement réel de l'actif des régimes	(423)	(160)	(115)
Écart entre les pertes (les gains) actuariels amortis et réels	708	(50)	428
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(31)	(12)	(31)
Amortissement de l'actif transitoire	2	2	2
Charge engagée au titre des prestations constituées	533 \$	45 \$	454 \$

Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2005	2004	2003
Charge comptabilisée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	195 \$	214 \$	218 \$
Écart entre le taux de rendement prévu et le taux de rendement réel de l'actif des régimes	(2)	(2)	(1)
Écart entre les pertes (les gains) actuariels amortis et réels	150	(91)	191
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(1)	(1)	—
Amortissement de l'obligation transitoire	(17)	(17)	(17)
Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	325 \$	103 \$	391 \$

Régime d'options sur actions

Nous avons deux régimes d'options sur actions, un pour certains de nos employés clés et un autre pour les administrateurs qui ne sont pas nos employés. Le 19 novembre 2002, le conseil d'administration a mis fin de façon définitive aux octrois futurs d'options en vertu du régime d'options sur actions des personnes autres que les employés. En vertu des régimes offerts aux employés clés, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires à des prix qui ne doivent pas être inférieurs à ceux du marché le jour de l'octroi. Les options sont acquises sur une période de quatre ans et peuvent être levées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

Pour les options octroyées avant le 1^{er} novembre 2002, qui n'étaient pas assorties de droits à la plus-value des actions combinées, aucune charge de rémunération n'a été constatée puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'était pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les octrois d'options en vertu du régime d'options sur actions pour les employés étaient assortis de droits à la plus-value des actions combinées. Les droits à la plus-value des actions permettaient aux participants d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que l'option correspondante. Ainsi, les participants recevaient un paiement en espèces égal à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. Au cours du dernier trimestre de 2002 et du premier trimestre de 2003, certains participants de la haute direction ont renoncé volontairement à leurs droits à la plus-value des actions, mais ont conservé les options correspondantes.

La charge de rémunération pour ces octrois, qui est amortie sur la période d'acquisition des options connexes, s'établissait à 42 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005 (3 millions en 2004; 34 millions en 2003).

Le tableau qui suit présente un sommaire des activités visant les options sur actions ainsi que des données qui s'y rapportent :

	2005		2004		2003	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	22 372	44,04 \$	24 803	42,06 \$	28 479	39,54 \$
Options octroyées	1 027	63,40	1 189	62,63	1 985	58,03
Levées ou exercées – Actions ordinaires	(4 958)	39,69	(3 328)	35,94	(5 303)	34,48
– Droits à la plus-value des actions	(160)	42,01	(176)	41,35	(170)	37,35
Options annulées	(40)	60,88	(116)	47,86	(188)	47,55
En cours à la fin	18 241	46,29 \$	22 372	44,04 \$	24 803	42,06 \$
Options pouvant être levées à la fin	14 432	43,12 \$	16 401	40,43 \$	15 415	38,24 \$
Options pouvant être octroyées	12 250		13 215		14 309	

Options en cours et options pouvant être levées au 31 octobre 2005, en fonction des fourchettes de prix de levée

	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
De 14,46 \$ à 15,68 \$	21	15,68 \$	0,1	21	15,68 \$
De 24,80 \$ à 28,25 \$	721	26,56	3,7	721	26,56
De 30,00 \$ à 39,64 \$	6 493	36,66	3,3	6 493	36,66
De 43,59 \$ à 49,36 \$	7 010	49,12	5,6	6 052	49,12
De 50,00 \$ à 59,35 \$	1 830	57,96	7,1	878	57,92
De 62,63 \$ à 63,40 \$	2 166	63,00	8,6	267	62,63
Total	18 241	46,29 \$	5,2	14 432	43,12 \$

Méthode de la juste valeur

Le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Rémunérations et autres paiements à base d'actions*, recommande l'utilisation de la méthode de la juste valeur pour la constatation d'une charge pour les attributions d'options. Il permet l'utilisation d'autres méthodes, y compris celle fondée sur la valeur intrinsèque, à condition que les données pro forma relatives au bénéfice net et au bénéfice par action soient présentées selon la méthode de la juste valeur. Nous avons adopté prospectivement la méthode de la juste valeur recommandée par le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* pour les

nouvelles attributions octroyées à compter du 1^{er} novembre 2002. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005, la juste valeur de la charge de rémunération inscrite relativement à ces attributions se chiffrait à 14 millions de dollars (9 millions en 2004; 6 millions en 2003).

Le tableau suivant présente l'information pro forma requise comme si nous avions adopté les recommandations du chapitre 3870 en matière de constatation en 2005, en 2004 et en 2003 pour les attributions octroyées avant 2003, comme suit :

	Tel que déclaré			Données pro forma (1)		
	2005	2004	2003	2005	2004	2003
Bénéfice net lié aux activités poursuivies (2)	3 437 \$	3 023 \$	2 955 \$	3 424 \$	2 991 \$	2 920 \$
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées (3)	(50)	(220)	13	(50)	(220)	13
Bénéfice net (2)	3 387 \$	2 803 \$	2 968 \$	3 374 \$	2 771 \$	2 933 \$
Bénéfice (perte) de base par action						
Activités poursuivies	5,30 \$	4,63 \$	4,42 \$	5,28 \$	4,58 \$	4,37 \$
Activités abandonnées	(0,08)	(0,34)	0,02	(0,08)	(0,34)	0,02
Total	5,22 \$	4,29 \$	4,44 \$	5,20 \$	4,24 \$	4,39 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action						
Activités poursuivies	5,21 \$	4,57 \$	4,37 \$	5,19 \$	4,52 \$	4,32 \$
Activités abandonnées	(0,08)	(0,34)	0,02	(0,08)	(0,34)	0,02
Total	5,13 \$	4,23 \$	4,39 \$	5,11 \$	4,18 \$	4,34 \$

(1) Selon la méthode d'évaluation fondée sur la juste valeur, la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des options sur actions s'y rapportant. Par conséquent, les données pro forma obtenues au moyen de cette méthode ne sont peut-être pas représentatives des résultats futurs.

(2) Le bénéfice net lié aux activités poursuivies et le bénéfice net des exercices 2004 et 2003 ont été retraités par suite de la redéfinition des passifs et des capitaux propres. Voir la note 1.

(3) Voir la note 10.

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice 2005 a été estimée à 9,32 \$ (10,93 \$ en 2004; 11,60 \$ en 2003) au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options à la date de l'octroi. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2005	2004	2003
Taux d'intérêt sans risque	3,75 %	4,22 %	4,61 %
Rendement prévu des actions	3,25 %	2,90 %	2,95 %
Volatilité prévue du cours des actions	17 %	18 %	20 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans	6 ans

Régimes d'actionnariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions au moyen de régimes d'épargne et d'actionnariat RBC. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations déterminées pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous verserons 50 % de la cotisation de l'employé dans des actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 livres sterling par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 56 millions de dollars (54 millions en 2004; 55 millions en 2003) pour l'acquisition d'actions ordinaires. Au 31 octobre 2005, un total de 17 865 398 actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes.

Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. De plus, nous offrons auparavant de tels régimes à certains employés clés. En vertu de ces régimes, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa prime de rendement annuelle ou de ses jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite, qu'en cas d'une invalidité permanente ou que lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2005, la valeur des unités d'actions différées s'établissait à 172 millions de dollars (120 millions en 2004; 113 millions en 2003). La plus-value des actions et les dividendes s'y rapportant comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005 relativement à ces régimes se sont établis à 42 millions de dollars (3 millions en 2004; 29 millions en 2003).

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés de RBC Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui de nos actions ordinaires. L'employé touchera la prime en trois montants égaux versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur marchande de nos actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2005, la valeur du régime de primes différées s'établissait à 320 millions de dollars (241 millions en 2004; 215 millions en 2003). La charge de rémunération au titre de la plus-value des actions et des dividendes s'y rapportant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005 relativement à ce régime s'établissait à 57 millions de dollars (4 millions en 2004; 22 millions en 2003).

Nous offrons des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, qui sont acquises après trois ans, à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les attributions sont reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie jusqu'à ce qu'elles soient acquises, ou sous forme d'unités d'actions différées. En vertu de certains régimes, une partie des attributions peut être augmentée ou diminuée de 50 % selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières nord-américaines. La valeur des attributions versées correspondra à l'attribution initiale ajustée pour tenir compte des dividendes et des fluctuations de la valeur marchande des actions ordinaires au moment où les actions attribuées sont acquises. La valeur des actions différées détenues en fiducie s'établissait à 311 millions de dollars au 31 octobre 2005 (251 millions en 2004; 147 millions en 2003). La valeur des unités d'actions différées s'établissait à 82 millions de dollars au 31 octobre 2005 (néant en 2004 et en 2003). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005 à l'égard de ces régimes s'est établie à 113 millions de dollars (84 millions en 2004; 45 millions en 2003).

Nous avons offert un régime de rémunération à moyen terme à certains hauts dirigeants. En vertu de ce régime, les attributions sont converties en unités d'actions équivalentes à des actions ordinaires. Les unités d'actions sont acquises en tranches égales sur une période de trois ans. Les unités ont une valeur équivalente à la valeur marchande des actions ordinaires à chaque date d'acquisition et sont payées en espèces ou en actions ordinaires, à notre gré. Aucune attribution n'a été faite en vertu de ce régime depuis 2001. Au 31 octobre 2005, la valeur des unités d'actions s'établissait à néant (néant en 2004; 9 millions de dollars en 2003). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005 à l'égard de ce régime s'est établie à néant (néant en 2004; 5 millions de dollars en 2003).

Nous maintenons un régime de rémunération différée non admissible pour les employés clés aux États-Unis conformément à une entente appelée le régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports d'une partie de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi un choix varié de fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC. La valeur des actions de RBC détenues en vertu du régime au 31 octobre 2005 était de 244 millions de dollars (159 millions en 2004; 111 millions en 2003). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005 s'est chiffrée à 90 millions de dollars (56 millions en 2004; 38 millions en 2003). Dans le cadre de l'acquisition de Dain Rauscher, certains employés clés de cette société se sont vu offrir des attributions de maintien en fonction d'une valeur totalisant 318 millions de dollars et devant être versées uniformément sur une période de service prévue de trois à quatre ans. Au cours de l'exercice 2005, les attributions de maintien ont été entièrement versées aux participants à la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'acquisition. Le passif en vertu de ce régime s'établissait à néant au 31 octobre 2005 (36 millions en 2004; 100 millions en 2003). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005 relativement à ce régime s'est chiffrée à 1 million de dollars (16 millions en 2004; 63 millions en 2003).

Pour les autres régimes à base d'actions, une charge de rémunération de 8 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005 (5 millions en 2004; 14 millions en 2003). La valeur des unités d'actions et des actions détenues en vertu de ces régimes au 31 octobre 2005 s'établissait à 36 millions de dollars (29 millions en 2004; 44 millions en 2003).

Nous utilisons des produits dérivés afin d'atténuer le risque économique lié à la volatilité du cours de nos actions ordinaires relativement à plusieurs de ces régimes d'attribution d'actions différées.

Au cours de l'exercice, nous avons mis en œuvre la plupart des mesures de réduction des coûts (les mesures initiales) qui ont été approuvées par le conseil d'administration le 9 septembre 2004 relativement au réalignement de l'entreprise. Le réalignement de l'entreprise avait pour objectifs de réduire les coûts, d'accélérer la croissance des revenus et d'améliorer l'efficacité de nos activités afin de mieux servir nos clients. Au cours de l'exercice, nous avons ciblé d'autres mesures (les mesures supplémentaires) allant de pair avec ces objectifs. Ces dernières auront principalement une incidence sur le secteur RBC particuliers et entreprises – Canada et sur le secteur Services de soutien généraux. Au cours du processus de mise en œuvre des mesures initiales et d'établissement des mesures supplémentaires (collectivement, les mesures), nous avons déterminé que certains postes initialement ciblés pour suppression au 31 octobre 2004 devaient être conservés, alors que d'autres devaient être supprimés.

Le tableau suivant présente les modifications apportées aux charges liées au réalignement de l'entreprise depuis le 31 octobre 2004. Même si la mise en œuvre de ces mesures sera presque entièrement terminée à la fin de l'exercice 2006, les paiements liés à la protection salariale relativement au licenciement d'employés et certaines obligations en vertu de baux qui s'y rapportent se poursuivront par la suite. Les charges liées au réalignement de l'entreprise ayant trait aux activités poursuivies à payer au cours des périodes futures, d'un montant de 118 millions de dollars, ont été constatées dans le poste Autres passifs du bilan consolidé, alors que les charges de 13 millions ayant trait à RBC Mortgage Company, qui a été désignée à titre d'activité abandonnée (voir la note 10), ont été constatées dans le poste Passifs liés aux activités destinées à la vente. Les charges constatées au cours de l'exercice selon chaque secteur sont présentées à la note 28.

Charges liées au réalignement de l'entreprise

	Charges liées aux employés	Charges liées aux locaux	Autres charges	Total
Solde au 31 octobre 2004 – activités poursuivies	164 \$	– \$	13 \$	177 \$
Mesures initiales				
Contrepassation à l'égard des postes non supprimés	(55)	–	–	(55)
Montant à l'égard des nouveaux postes ciblés	52	–	–	52
Versements en espèces	(82)	–	(12)	(94)
Mesures supplémentaires	43	–	–	43
Autres ajustements, y compris au titre du change	(4)	–	(1)	(5)
Solde au 31 octobre 2005 – activités poursuivies	118 \$	– \$	– \$	118 \$
Solde au 31 octobre 2004 – activités abandonnées	2 \$	13 \$	– \$	15 \$
Ajustements au titre de la fermeture de succursales et d'un siège social	1	12	–	13
Versements en espèces	(2)	(13)	–	(15)
Solde au 31 octobre 2005 – activités abandonnées	1 \$	12 \$	– \$	13 \$
Solde total au 31 octobre 2005	119 \$	12 \$	– \$	131 \$

Les charges liées au réalignement de l'entreprise comprennent les paiements liés à la protection salariale relativement au licenciement d'employés. En ce qui a trait aux activités poursuivies, le nombre de postes ciblés pour suppression s'est accru, passant de 1 480 au 31 octobre 2004 à 2 063. La hausse des montants à payer correspond à l'augmentation nette de 583 postes, qui est attribuable aux facteurs suivants : dans le cadre de la mise en œuvre des mesures initiales, 643 postes ont été rétablis, 509 nouveaux postes ont été ciblés et 78 postes ont fait l'objet d'une contrepassation pour tenir compte des employés de Liberty Insurance Services Corporation qui a été vendue à IBM Corporation au cours du premier trimestre; dans le cadre de la mise en œuvre des mesures supplémentaires, 795 postes ont été ciblés. Au 31 octobre 2005, 1 442 employés avaient été licenciés, et 164 de ces licenciements étaient imputables à RBC Mortgage Company.

Au cours de l'exercice, nous avons procédé à la fermeture de 11 succursales de RBC Centura Bank. Nous avons également fermé le siège social de Chicago de RBC Mortgage Company ainsi que 40 de ses succursales. Bien que nous ayons quitté les lieux, nous demeurons locataires; par conséquent, nous avons comptabilisé la juste valeur des obligations futures restantes en vertu des baux. Nous avons passé en charges les paiements relatifs à l'annulation de baux pour les locaux à l'égard desquels nous avons légalement mis fin à notre obligation en vertu des baux. La valeur comptable des éléments d'actif excédentaires des locaux fermés a été incluse dans les charges liées aux locaux.

Au cours de l'exercice, nous avons engagé un montant d'environ 4 millions de dollars relativement à des services de remplacement d'employés. Les autres charges correspondent aux frais qu'un cabinet offrant des services professionnels nous a facturés en contrepartie de la prestation de conseils d'ordre stratégique et organisationnel dans le cadre du réalignement de l'entreprise.

	2005	2004	2003
Charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats			
Activités poursuivies			
Exigibles			
Au Canada – Fédéral	739 \$	659 \$	733 \$
Provinciaux	431	338	326
À l'étranger	478	217	298
	1 648	1 214	1 357
Futurs			
Au Canada – Fédéral	(206)	12	75
Provinciaux	(96)	12	29
À l'étranger	(68)	49	(22)
	(370)	73	82
Total partiel	1 278	1 287	1 439
Activités abandonnées			
Exigibles			
À l'étranger	(35)	(59)	24
Futurs			
À l'étranger	3	4	(11)
Total partiel	1 246	1 232	1 452
Charge (économie) d'impôts présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres			
Activités poursuivies			
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	204	328	1 069
Frais d'émission	2	–	(3)
Droits à la plus-value des actions	5	3	4
Gains au titre du régime d'accumulation de patrimoine	7	–	–
Autres	2	(1)	–
Total partiel	220	330	1 070
Activités abandonnées			
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	–	–	(5)
Total partiel	220	330	1 065
Total de la charge d'impôts	1 466 \$	1 562 \$	2 517 \$

Sources d'impôts futurs

	2005	2004
Actifs d'impôts futurs ⁽¹⁾		
Provision cumulative pour pertes sur créances	464 \$	452 \$
Montant lié à la rémunération reportée	545	318
Montant lié aux régimes de retraite	168	100
Charges liées au réaligement de l'entreprise	38	60
Reports prospectifs de pertes fiscales	25	29
Produits reportés	160	176
Provision pour litiges liée à Enron	265	–
Autres	331	261
	1 996	1 396
Provision cumulative pour moins-value	(11)	(12)
	1 985	1 384
Passifs d'impôts futurs		
Locaux et matériel	(183)	(188)
Charges reportées	(245)	(226)
Autres	(309)	(204)
	(737)	(618)
Actifs d'impôts futurs, montant net	1 248 \$	766 \$

(1) Nous avons déterminé qu'il est plus probable qu'improbable que le montant des actifs d'impôts futurs, déduction faite de la provision cumulative pour moins-value, sera réalisé grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

	2005		2004		2003	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi	1 632 \$	34,7 %	1 513 \$	35,0 %	1 604 \$	36,4 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moins élevé applicable aux filiales	(251)	(5,3)	(164)	(3,8)	(145)	(3,3)
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôts	(85)	(1,8)	(54)	(1,3)	(44)	(1,0)
Variation du taux d'imposition	—	—	(10)	(,2)	31	0,7
Autres	(18)	(0,4)	2	0,1	(7)	(0,1)
Charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats compte non tenu des activités abandonnées et du taux d'imposition effectif	1 278 \$	27,2 %	1 287 \$	29,8 %	1 439 \$	32,7 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme nous ne prévoyons pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non distribués, aucun passif d'impôts futurs n'a été constaté à leur égard. Selon les estimations,

les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 745 millions de dollars au 31 octobre 2005 (714 millions en 2004; 728 millions en 2003).

NOTE 23 BÉNÉFICE PAR ACTION

	2005	2004	2003
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies (1)	3 437 \$	3 023 \$	2 955 \$
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées (2)	(50)	(220)	13
Bénéfice net	3 387	2 803	2 968
Dividendes sur actions privilégiées	(42)	(31)	(31)
Gain net au rachat d'actions privilégiées	4	—	—
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 349 \$	2 772 \$	2 937 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	641 717	646 732	662 080
Bénéfice (perte) de base par action			
Activités poursuivies	5,30 \$	4,63 \$	4,42 \$
Activités abandonnées	(0,08)	(0,34)	0,02
Total	5,22 \$	4,29 \$	4,44 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 349 \$	2 772 \$	2 937 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	641 717	646 732	662 080
Options sur actions (3)	6 843	6 075	6 936
Pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération à base d'actions	3 780	2 701	—
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	652 340	655 508	669 016
Bénéfice (perte) dilué(e) par action			
Activités poursuivies	5,21 \$	4,57 \$	4,37 \$
Activités abandonnées	(0,08)	(0,34)	0,02
Total	5,13 \$	4,23 \$	4,39 \$

(1) Le bénéfice net lié aux activités poursuivies et le bénéfice net des exercices 2004 et 2003 ont été retraités par suite de la redéfinition des passifs et des capitaux propres. Voir la note 1.

(2) Voir la note 10.

(3) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Au cours de l'exercice 2005, il n'y avait aucune option en cours dont le prix de levée excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires. En 2004, le calcul du bénéfice dilué par action excluait un nombre moyen de 1 087 188 options en cours ayant un prix de levée de 62,63 \$ (25 205 options ayant un prix de levée de 59,35 \$ en 2003), car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires.

NOTE 24 CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT

Les concentrations du risque de crédit surviennent soit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires, soit lorsqu'ils sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur

capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Les concentrations décrites ci-dessous sont dans les limites établies par la direction.

	2005									2004								
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan (1)	186 663 \$	77 %	32 366 \$	13 %	18 813 \$	8 %	4 119 \$	2 %	241 961 \$	174 191 \$	77 %	29 661 \$	13 %	17 788 \$	8 %	4 053 \$	2 %	225 693 \$
Instruments de crédit hors bilan (2)																		
Montants engagés et non engagés (3)	68 391 \$	53 %	46 221 \$	35 %	13 014 \$	10 %	2 542 \$	2 %	130 168 \$	54 979 \$	41 %	49 099 \$	36 %	21 850 \$	16 %	9 638 \$	7 %	135 566 \$
Autres	33 608	49	11 835	18	22 609	33	176	–	68 228	25 503	54	14 233	30	7 025	15	238	1	46 999
Produits dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (4), (5)	10 276	27	9 682	25	16 638	42	2 146	6	38 742	9 968	25	9 947	25	18 324	45	1 891	5	40 130
	112 275 \$	47 %	67 738 \$	29 %	52 261 \$	22 %	4 864 \$	2 %	237 138 \$	90 450 \$	41 %	73 279 \$	33 %	47 199 \$	21 %	11 767 \$	5 %	222 695 \$

- (1) Comprend les biens achetés en vertu des conventions de revente, les titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 41 % (41 % en 2004), dans les Provinces des Prairies, 12 %, et en Colombie-Britannique, 11 % (10 % en 2004). Aucun type d'industrie ne représente plus de 10 % du total des instruments de crédit au bilan.
- (2) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.
- (3) Les concentrations sectorielles les plus importantes au chapitre des engagements de crédit sont les institutions financières, 37 % (37 % en 2004), les gouvernements, 6 % (13 % en 2004), le secteur immobilier commercial, 5 % (2 % en 2004), le transport, 5 % (4 % en 2004), les activités de gros, 5 % (4 % en 2004), la fabrication, 4 % (3 % en 2004) et le secteur des mines et de l'énergie, 2 % (11 % en 2004).
- (4) La plus forte concentration par type de contrepartie de ce risque de crédit se trouve dans les banques, soit 60 % (66 % en 2004).
- (5) Exclusion faite des dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de négociation, dont le coût de remplacement se chiffre à 20 millions de dollars (4 millions en 2004) et qui sont traités à titre de garanties.

NOTE 25 GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons de nombreuses ententes qui peuvent comporter des éléments répondant à la définition de « garantie » aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14, intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). En vertu de cette note, une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut éventuellement nous obliger à faire un paiement (soit sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, de l'émission de nos propres actions ou de la prestation de services) à une contrepartie par suite i) de la variation d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, du cours d'un titre ou d'une marchandise, d'un indice ou d'un autre élément qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie, ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers ou iii) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette au moment où celle-ci devient exigible. Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie.

Le tableau qui suit résume les garanties importantes que nous avons accordées à des tiers.

Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties

	2005	2004
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres	32 550 \$	23 084 \$
Facilités de garantie de liquidités	29 611	24 464
Dérivés de crédit et options vendues (1)	28 662	32 342
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	14 417	14 138
Produits à valeur stable (1)	12 567	7 709
Rehaussements de crédit	3 179	3 395
Prêts hypothécaires vendus avec garantie (2)	214	296

- (1) Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs.
- (2) En 2005, aucun montant (296 millions de dollars en 2004) n'avait trait aux activités abandonnées. Se reporter à la note 10.

La valeur comptable actuelle de notre obligation au titre des produits dérivés de crédit, des options vendues et des produits à valeur stable se chiffrait à 465 millions de dollars au 31 octobre 2005 (109 millions au 31 octobre 2004) et a été incluse dans le poste Autres – Montants se rapportant aux produits dérivés de notre bilan consolidé. La valeur comptable actuelle de l'obligation au titre des autres garanties importantes que nous avons accordées à des tiers s'établissait à 16 millions de dollars au 31 octobre 2005 (15 millions au 31 octobre 2004).

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2005, nous avons procédé à la réévaluation de nos opérations de prêt de titres et nous avons conclu que certaines ententes de prêt de titres prévoyant une indemnité à l'égard du prêteur de titres répondaient à la définition d'une garantie aux termes de la NOC-14. Dans les opérations de prêt de titres, nous agissons à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres qui vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des biens affectés en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés. Les échéances de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de retour sur demande. Les biens détenus en garantie à l'égard des opérations de prêt de titres sont habituellement constitués d'encaisse ou de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement américain ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE.

Facilités de garantie de liquidités

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances (programmes) administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance des facilités de garantie de liquidités peut atteindre un an. Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds aux programmes en cas de faillite ni pour acheter des actifs non productifs ou non remboursés. Aucune des facilités de garantie de liquidités que nous avons fournies n'a été utilisée.

Dérivés de crédit et options vendues

Nos clients peuvent utiliser des dérivés de crédit ou des options vendues aux fins de spéculation ou de couverture. La définition de « garantie » fournie par la NOC-14 inclut les dérivés qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement à la contrepartie d'une garantie par suite de la variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie. Nous n'avons présenté que les montants liés à des opérations pour lesquelles il est probable, en fonction des renseignements dont nous disposons, que le client utilise le dérivé de crédit ou l'option vendue pour se protéger contre une variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif du client.

Nous utilisons des dérivés de crédit qui constituent des ententes contractuelles de gré à gré visant la compensation d'un tiers, d'une société ou d'une entité gouvernementale dans le cas où ce dernier subirait une perte financière par suite d'un événement de crédit se rapportant à un engagement précis, comme une obligation ou un prêt. La durée à l'échéance de ces dérivés de crédit varie selon les contrats et peut atteindre 15 ans.

Nous utilisons également des options vendues, qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles nous accordons à l'acheteur (une société ou une entité gouvernementale) le droit, mais ne lui imposons pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Les options vendues qui répondent habituellement à la définition de « garantie » comprennent les contrats de change, les dérivés sur titres de participation et certains dérivés sur marchandises. La durée à l'échéance de ces options varie selon les contrats, et peut atteindre cinq ans.

Les biens détenus en garantie à l'égard des dérivés de crédit et des options vendues sont gérés en tant que portefeuille et peuvent être composés d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux biens détenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des titres sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de l'opération. Les biens affectés en garantie peuvent être composés d'encaisse, de titres et d'autres actifs.

Produits à valeur stable

Nous vendons des produits à valeur stable qui offrent une protection de la valeur comptable, principalement à des promoteurs de régimes de retraite régis en vertu de l'*Employee Retirement Income Security Act of 1974* (ERISA) comme les régimes 401(k), les régimes 457, etc. La protection de la valeur comptable est fournie pour des portefeuilles de titres à revenu fixe à court ou à moyen terme de grande qualité et vise à couvrir toute insuffisance advenant le cas où les participants au régime retireraient des fonds alors que la valeur marchande est inférieure à la valeur comptable. Nous avons l'option de nous désister de ce contrat en tout temps. Les biens détenus en garantie à l'égard des produits à valeur stable sont gérés en fonction du portefeuille et peuvent être constitués d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Rehaussements de crédit

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multisécurisées que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où le rehaussement de crédit de tiers lié aux portefeuilles d'actifs ne serait pas assez élevé pour empêcher un défaut de paiement eu égard à un ou plusieurs de ces portefeuilles. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une cote de titre de grande qualité au moyen du rehaussement de crédit relatif à chaque opération. La durée de ces facilités de crédit s'établit entre un an et quatre ans.

Prêts hypothécaires vendus avec garantie

Aux termes de diverses ententes conclues avec des investisseurs, nous pouvons être tenus de racheter des prêts hypothécaires montés aux États-Unis et vendus à un investisseur si les prêts ne sont pas assurés pendant une durée excédant un an; nous pouvons aussi être tenus de rembourser toute prime reçue si les prêts hypothécaires font l'objet d'un remboursement anticipé ou d'un défaut de paiement dans les 120 jours qui suivent la vente. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des propriétés résidentielles.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (lesquels comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre d'ententes telles que les contrats d'acquisition, de vente, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

Instruments de crédit hors bilan

Nous avons recours à des instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients. Les montants contractuels de ces instruments de crédit représentent le risque de crédit éventuel maximal, compte non tenu de la juste valeur de tous les biens en garantie, advenant le cas où des tiers n'exécuteraient pas leurs obligations en vertu de ces instruments. Notre processus de révision du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie à l'égard de ces instruments sont habituellement les mêmes que ceux qui s'appliquent aux prêts. Nombre de ces instruments arrivent à échéance sans avoir été utilisés. Par conséquent, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement le risque de crédit futur réel auquel nous sommes exposés ni nos besoins en matière de flux de trésorerie.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, nous prêtons nos propres valeurs mobilières ou celles de nos clients à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les montants non engagés représentent le crédit que nous pouvons choisir d'accorder à un emprunteur.

Les garanties et les lettres de crédit de soutien financier comprennent des facilités de rehaussement de crédit, des options vendues, des dérivés de crédit détenus à des fins autres que de négociation, ainsi que des lettres de crédit et des garanties d'exécution. Ces instruments constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers.

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Les facilités d'émission d'effets constituent une entente en vertu de laquelle un emprunteur peut émettre des titres de créance à court terme. Les facilités de prise ferme renouvelables sont des facilités d'émission d'effets renouvelables qui peuvent être utilisées pour une période déterminée.

Le tableau qui suit présente un sommaire des montants contractuels des instruments de crédit hors bilan.

Instruments de crédit hors bilan

	2005	2004
Engagements de crédit ⁽¹⁾		
Échéance initiale de un an ou moins	50 843 \$	45 682 \$
Échéance initiale supérieure à un an	34 410	28 912
Prêt de titres	48 750	27 055
Montants non engagés	44 915	60 972
Garanties et lettres de crédit de soutien financier	18 786	19 329
Lettres de crédit documentaire	685	592
Facilités d'émission d'effets et facilités de prise ferme renouvelables	7	23
	198 396 \$	182 565 \$

(1) Comprennent les concours de trésorerie.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs comptabilisés dans notre bilan consolidé. Les détails des actifs donnés en garantie sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Actifs donnés en garantie

	2005	2004
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Gouvernements étrangers et banques centrales	1 370 \$	1 172 \$
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	1 510	1 257
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Emprunts et prêts de titres	35 858	33 810
Engagements afférents à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	18 998	19 234
Opérations sur produits dérivés	5 506	3 759
Autres	3 411	3 298
	66 653 \$	62 530 \$

	2005	2004
Encaisse et montants à recevoir de banques	64 \$	70 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	1 488	876
Prêts	624	255
Titres	44 853	41 993
Actifs achetés en vertu de conventions de revente	18 998	19 234
Autres actifs	626	102
	66 653 \$	62 530 \$

Biens affectés en garantie

Au 31 octobre 2005, la valeur marchande approximative des biens acceptés en garantie que nous pouvons vendre ou affecter de nouveau en garantie se chiffrait à 82,2 milliards de dollars (63,5 milliards en 2004). Ces biens affectés en garantie ont été obtenus en vertu de conventions de revente, d'emprunts et de prêts de titres et d'opérations sur produits dérivés. De ce montant, une tranche de 47,8 milliards de dollars (28,2 milliards en 2004) a été vendue ou affectée de nouveau en garantie, généralement à titre de bien affecté en garantie relatif aux conventions de rachat ou pour couvrir des ventes à découvert.

Engagements en vertu de baux

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables de location-exploitation et de location-acquisition s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

Engagements en vertu de baux ⁽¹⁾

2006	410 \$
2007	351
2008	304
2009	259
2010	213
Par la suite	971
	2 508 \$

(1) La presque totalité de nos engagements en vertu de baux se rapporte à des baux de location-exploitation.

Litiges

Litige lié à Enron Corp. (Enron)

Une catégorie d'acquéreurs présumés de titres de participation et d'emprunt d'Enron émis dans le public entre le 9 janvier 1999 et le 27 novembre 2001 ont nommé la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées à titre de défenderesses dans le cadre d'une poursuite intitulée *Regents of the University of California v. Royal Bank of Canada* devant le tribunal de district des États-Unis, district sud du Texas (division de Houston). Ce litige a été fusionné avec la poursuite principale intitulée *Newby v. Enron Corp.*, soit le recours collectif consolidé principal présumé des actionnaires d'Enron, dans le cadre duquel des réclamations similaires ont été faites contre de nombreuses autres institutions financières, des cabinets d'avocats, des cabinets d'experts-comptables et certains cadres et administrateurs actuels et anciens d'Enron. En outre, la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées ont été nommées à titre de défenderesses dans le cadre de six poursuites liées à Enron qui ont été intentées devant divers tribunaux des États-Unis et dans le cadre desquelles des réclamations similaires ont été faites par des acquéreurs de titres d'Enron. La Banque Royale du Canada est aussi défenderesse mise en cause dans le cadre d'une poursuite intentée par le cabinet d'experts-comptables d'Enron, Arthur Andersen LLP, qui a fait des réclamations à de nombreuses parties mises en cause afin d'obtenir un recours contre elles dans le cas où la responsabilité d'Arthur Andersen LLP à l'égard des demanderesses serait établie dans le cadre de cette poursuite.

Nous surveillons le déroulement de ces poursuites sur une base continue et nous exercerons notre meilleur jugement afin de les régler dans ce que nous déterminerons être notre intérêt. Comme pour tout litige, il existe des incertitudes importantes quant à la durée et à l'issue. Ces incertitudes sont accrues en raison du grand nombre de poursuites et des nombreuses défenderesses nommées dans plusieurs d'entre elles, des questions inédites soulevées et du contexte judiciaire actuel difficile. Il est donc impossible de déterminer l'issue ultime de ces poursuites ou le moment de leur règlement; cependant, nous avons constitué une provision pour litiges de 591 millions de dollars (500 millions de dollars US) ou 326 millions de dollars après impôts (276 millions de dollars US après impôts). Nous croyons que la résolution définitive de ces poursuites et d'autres procédures, qui ne devrait pas avoir une incidence négative importante sur notre situation financière consolidée, pourrait cependant avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle un règlement pourrait avoir lieu, compte non tenu de la provision que nous avons constituée au cours du trimestre. Dans chacune de ces affaires, nous continuerons de nous défendre vigoureusement.

Le 27 juillet 2005, la Banque Royale du Canada a conclu un accord sur le règlement de sa part de la poursuite « MegaClaims » intentée par Enron devant le tribunal de district de faillite des États-Unis, district sud de New York, contre la Banque Royale du Canada et un certain nombre d'autres institutions financières. En vertu de cet accord, la Banque Royale du Canada a accepté de verser à Enron, et a passé en charges au cours du troisième trimestre, la somme de 31 millions de dollars (25 millions de dollars US) en espèces afin de régler les réclamations faites par Enron contre la Banque et certaines entités apparentées. Enron reconnaîtra des demandes présentées par la Banque contre les biens en faillite d'Enron d'un montant de 140 millions de dollars (114 millions de dollars US), y compris une réclamation de 61 millions de dollars (50 millions de dollars US) antérieurement transférée par la Banque et faisant l'objet d'une procédure distincte devant le tribunal de faillite, en contrepartie d'un paiement en espèces à Enron d'un montant de 29 millions de dollars (24 millions de dollars US), passé en charges au cours du quatrième trimestre. L'accord a été approuvé par le tribunal de faillite fédéral des États-Unis le 29 novembre 2005, et règle toutes les réclamations entre la Banque et Enron relativement à l'affaire de la faillite d'Enron.

Règlement relatif à Rabobank

Le 21 juin 2002, Cooperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank B.A. (Rabobank) a intenté une poursuite contre nous devant un tribunal de l'État de New York en vue de faire annuler son obligation en vertu d'un swap sur rendement total. Le 24 juin 2002, nous avons entamé des procédures contre Rabobank auprès de la Haute Cour de Londres. En octobre 2003, nous avons touché un règlement évalué à environ 195 millions de dollars US plus les intérêts courus aux termes d'un règlement à l'amiable avec Enron, le comité des créanciers d'Enron et Rabobank. Le règlement a réduit le montant dû par Rabobank à 322 millions de dollars US plus les intérêts courus. Le 16 février 2004, la Banque Royale du Canada a annoncé qu'elle avait conclu un règlement confidentiel au terme d'une médiation non exécutoire avec Rabobank. Le règlement, déduction faite d'une réduction connexe des charges liées à la rémunération et aux impôts, a diminué de 74 millions de dollars le bénéfice net de 2004.

Autres

Nous faisons l'objet de diverses poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos pratiques ou mesures. Nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces poursuites ne sera pas important eu égard à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

NOTE 26 DATES CONTRACTUELLES DE MODIFICATION DES TAUX OU DES ÉCHÉANCES

Le tableau ci-dessous illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt de la façon prescrite dans le chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*. Les instruments financiers figurant au bilan et hors bilan sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. En outre, les taux d'intérêt réels sont indiqués, s'il y a lieu. Les taux réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût non amorti et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance

ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2005 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de (77,2) milliards de dollars à (39,7) milliards (de (58,3) milliards à (19,1) milliards en 2004).

Valeur comptable en fonction des dates contractuelles de modification des taux ou des échéances, selon la date la plus rapprochée

	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Encaisse et dépôts à des banques	– \$	7 794 \$	15 \$	– \$	820 \$	175 \$	1 434 \$	10 238 \$
Taux d'intérêt réel		3,13 %	3,30 %	–	3,89 %	4,15 %		
Valeurs mobilières								
Compte de négociation	–	24 170	6 258	6 272	21 708	20 700	46 652	125 760
Taux d'intérêt réel		3,55 %	3,72 %	3,50 %	4,11 %	4,67 %		
Compte de placement et substitut de prêt	–	11 361	1 409	2 198	11 925	6 262	1 580	34 735
Taux d'intérêt réel		3,75 %	3,88 %	4,03 %	4,18 %	4,76 %		
Biens achetés en vertu de conventions de revente	–	42 337	540	96	–	–	–	42 973
Taux d'intérêt réel		3,57 %	3,60 %	3,67 %	–	–		
Prêts (déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts)	88 825	14 549	6 275	8 281	66 367	4 564	1 555	190 416
Taux d'intérêt réel		4,41 %	5,16 %	5,42 %	5,19 %	6,00 %		
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	65 399	65 399
	88 825 \$	100 211 \$	14 497 \$	16 847 \$	100 820 \$	31 701 \$	116 620 \$	469 521 \$
Passif								
Dépôts	118 210 \$	105 135 \$	13 088 \$	23 966 \$	39 475 \$	3 638 \$	3 348 \$	306 860 \$
Taux d'intérêt réel		3,22 %	2,92 %	2,77 %	3,43 %	4,85 %		
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	–	22 723	590	68	–	–	–	23 381
Taux d'intérêt réel		3,54 %	3,40 %	3,62 %	–	–		
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	2 368	366	976	9 375	11 761	7 545	32 391
Taux d'intérêt réel		3,16 %	3,48 %	3,56 %	4,10 %	4,48 %		
Autres passifs	–	–	–	–	–	1 400	75 531	76 931
Taux d'intérêt réel		–	–	–	–	7,23 %		
Débiteures subordonnées	–	993	224	695	4 545	1 710	–	8 167
Taux d'intérêt réel		4,35 %	6,70 %	6,62 %	5,20 %	6,43 %		
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	–	–	–	–	–	1 200	744	1 944
Taux d'intérêt réel		–	–	–	–	4,87 %		
Capitaux propres	–	–	–	250	300	–	19 297	19 847
Taux d'intérêt réel		–	–	6,10 %	4,90 %	–		
	118 210 \$	131 219 \$	14 268 \$	25 955 \$	53 695 \$	19 709 \$	106 465 \$	469 521 \$
Écart au bilan	(29 385) \$	(31 008) \$	229 \$	(9 108) \$	47 125 \$	11 992 \$	10 155 \$	– \$
Instruments financiers hors bilan (1)								
Produits dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif	–	(52 025)	(2 180)	(3 503)	(28 040)	(7 408)	–	(93 156)
Instruments – position payeur	–	3,19 %	4,16 %	4,68 %	4,20 %	4,87 %		
Taux d'intérêt réel	–	48 033	3 371	9 114	21 572	11 066	–	93 156
Instruments – position receveur	–	3,19 %	3,57 %	3,56 %	4,46 %	5,20 %		
Taux d'intérêt réel	–	2 846	(18 193)	2 306	26 329	9 246	(22 534)	–
Produits dérivés utilisés aux fins de l'actif et du passif	–	3,13 %	3,30 %	3,54 %	3,89 %	4,38 %		
Taux d'intérêt réel	–	(1 146)	(17 002)	7 917	19 861	12 904	(22 534)	–
Total des instruments financiers hors bilan	–	(1 146)	(17 002)	7 917	19 861	12 904	(22 534)	–
Écart total	(29 385) \$	(32 154) \$	(16 773) \$	(1 191) \$	66 986 \$	24 896 \$	(12 379) \$	– \$
Dollars canadiens	(14 858)	(34 024)	2 619	(6 791)	48 941	11 125	(7 010)	2
Devises	(14 527)	1 870	(19 392)	5 600	18 045	13 771	(5 369)	(2)
Écart total	(29 385) \$	(32 154) \$	(16 773) \$	(1 191) \$	66 986 \$	24 896 \$	(12 379) \$	– \$
Dollars canadiens – 2004	(21 350)	(22 833)	1 731	247	49 983	3 568	(11 328)	18
Devises – 2004	(12 244)	9 789	(14 282)	614	7 817	15 983	(7 695)	(18)
Écart total – 2004	(33 594) \$	(13 044) \$	(12 551) \$	861 \$	57 800 \$	19 551 \$	(19 023) \$	– \$

(1) Représente le montant net du capital nominal.

NOTE 27 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de nos activités, nous offrons des services bancaires habituels et concluons d'autres opérations avec des sociétés liées ou avec d'autres sociétés apparentées selon des modalités semblables à celles accordées à des parties non apparentées. Nous accordons des prêts à des administrateurs, à des dirigeants et à d'autres employés à des taux

normalement consentis à nos clients privilégiés. En outre, nous offrons des régimes d'actions différées et d'autres régimes à des administrateurs qui ne sont pas nos employés, à des dirigeants et à certains employés clés. Veuillez vous reporter à la note 20 intitulée *Rémunération à base d'actions* pour de plus amples détails.

NOTE 28 RÉSULTATS PAR SECTEUR D'EXPLOITATION ET PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

2005	RBC Particuliers et entreprises – Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	Services de soutien généraux	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 381 \$	1 098 \$	466 \$	(175) \$	6 770 \$	5 459 \$	754 \$	557 \$
Revenus autres que d'intérêt	7 169	1 725	3 409	142	12 445	7 047	3 840	1 558
Total des revenus	12 550	2 823	3 875	(33)	19 215	12 506	4 594	2 115
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	542	51	(91)	(47)	455	433	23	(1)
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 625	–	–	–	2 625	1 270	809	546
Frais autres que d'intérêt	5 872	2 226	3 257	33	11 388	6 685	3 626	1 077
Charges liées au réalignement de l'entreprise (contrepassation)	7	(2)	1	39	45	45	–	–
Bénéfice net avant charge d'impôts	3 504	548	708	(58)	4 702	4 073	136	493
Charge d'impôts	1 167	141	7	(37)	1 278	1 329	(76)	25
Part des actionnaires sans contrôle	–	12	(24)	(1)	(13)	(30)	12	5
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	2 337 \$	395 \$	725 \$	(20) \$	3 437 \$	2 774 \$	200 \$	463 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	(50)	–	–	(50)	–	(50)	–
Bénéfice net (perte nette)	2 337 \$	345 \$	725 \$	(20) \$	3 387 \$	2 774 \$	150 \$	463 \$
Total de l'actif moyen lié aux activités poursuivies (1)	167 200 \$	37 800 \$	229 200 \$	11 100 \$	445 300 \$	263 200 \$	92 400 \$	89 700 \$
Total de l'actif moyen lié aux activités abandonnées (1)	– \$	1 800 \$	– \$	– \$	1 800 \$	– \$	1 800 \$	– \$
Total de l'actif moyen	167 200 \$	39 600 \$	229 200 \$	11 100 \$	447 100 \$	263 200 \$	94 200 \$	89 700 \$

2004	RBC Particuliers et entreprises – Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	Services de soutien généraux	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	4 870 \$	1 019 \$	772 \$	(263) \$	6 398 \$	5 011 \$	934 \$	453 \$
Revenus autres que d'intérêt	6 353	1 767	3 048	236	11 404	6 121	3 743	1 540
Total des revenus	11 223	2 786	3 820	(27)	17 802	11 132	4 677	1 993
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	410	80	(108)	(36)	346	343	61	(58)
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 124	–	–	–	2 124	909	872	343
Frais autres que d'intérêt	5 630	2 360	2 831	12	10 833	6 395	3 457	981
Charges liées au réalignement de l'entreprise	63	23	27	64	177	142	29	6
Bénéfice net avant charge d'impôts	2 996	323	1 070	(67)	4 322	3 343	258	721
Charge d'impôts	944	72	267	4	1 287	1 166	45	76
Part des actionnaires sans contrôle	–	9	2	1	12	6	1	5
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	2 052 \$	242 \$	801 \$	(72) \$	3 023 \$	2 171 \$	212 \$	640 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	(220)	–	–	(220)	–	(220)	–
Bénéfice net (perte nette)	2 052 \$	22 \$	801 \$	(72) \$	2 803 \$	2 171 \$	(8) \$	640 \$
Total de l'actif moyen lié aux activités poursuivies (1)	152 200 \$	37 200 \$	219 200 \$	9 600 \$	418 200 \$	238 000 \$	89 500 \$	90 700 \$
Total de l'actif moyen lié aux activités abandonnées (1)	– \$	3 200 \$	– \$	– \$	3 200 \$	– \$	3 200 \$	– \$
Total de l'actif moyen	152 200 \$	40 400 \$	219 200 \$	9 600 \$	421 400 \$	238 000 \$	92 700 \$	90 700 \$

2003	RBC Particuliers et entreprises – Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	Services de soutien généraux	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	4 784 \$	1 119 \$	576 \$	(143) \$	6 336 \$	4 941 \$	1 124 \$	271 \$
Revenus autres que d'intérêt	5 573	1 780	3 135	164	10 652	5 418	3 389	1 845
Total des revenus	10 357	2 899	3 711	21	16 988	10 359	4 513	2 116
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	482	78	189	(28)	721	527	106	88
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	1 696	–	–	–	1 696	669	543	484
Frais autres que d'intérêt	5 379	2 348	2 442	(4)	10 165	6 012	3 246	907
Bénéfice net avant charge d'impôts	2 800	473	1 080	53	4 406	3 151	618	637
Charge d'impôts	956	125	382	(24)	1 439	1 173	217	49
Part des actionnaires sans contrôle	–	8	4	–	12	–	7	5
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	1 844 \$	340 \$	694 \$	77 \$	2 955 \$	1 978 \$	394 \$	583 \$
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	13	–	–	13	–	13	–
Bénéfice net	1 844 \$	353 \$	694 \$	77 \$	2 968 \$	1 978 \$	407 \$	583 \$
Total de l'actif moyen lié aux activités poursuivies (1)	139 600 \$	38 100 \$	200 800 \$	9 200 \$	387 700 \$	230 000 \$	74 400 \$	83 300 \$
Total de l'actif moyen lié aux activités abandonnées (1)	– \$	3 000 \$	– \$	– \$	3 000 \$	– \$	3 000 \$	– \$
Total de l'actif moyen	139 600 \$	41 100 \$	200 800 \$	9 200 \$	390 700 \$	230 000 \$	77 400 \$	83 300 \$

(1) Calculé à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période. Ces montants sont fondés sur nos activités poursuivies.

Revenus par secteur d'activité

	2005	2004	2003
Services bancaires (1)	8 073 \$	7 434 \$	7 355 \$
Gestion du patrimoine	3 998	3 705	3 545
Assurance mondiale	3 302	2 870	2 356
Marchés mondiaux	2 089	2 170	2 085
Services mondiaux de banque d'investissement et marchés mondiaux des actions	968	930	846
Services aux investisseurs institutionnels	499	455	418
Autres (2)	286	238	383
Total	19 215 \$	17 802 \$	16 988 \$

(1) Comprennent les solutions de gestion des cartes et de paiement.

(2) Composés des Entreprises nationales, de la division Institutions financières mondiales et des services de recherche.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2004, nous avons procédé à la réorganisation de nos cinq secteurs d'exploitation précédents (RBC Banque, RBC Assurances, RBC Investissements, RBC Marchés des Capitaux et RBC Services Internationaux) en trois secteurs (RBC Particuliers et entreprises – Canada, RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International et RBC Marchés des Capitaux). Le secteur RBC Particuliers et entreprises – Canada comprend nos activités canadiennes de services bancaires et de placement et nos activités d'assurances à l'échelle mondiale. Le secteur RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International comprend nos services bancaires et de courtage de détail aux États-Unis, les services bancaires dans les Antilles et les services de gestion privée à l'échelle internationale. Le secteur RBC Marchés des Capitaux comprend les services bancaires pour les grandes entreprises et les clients commerciaux, les services de banque d'investissement, les services de garde de titres et le traitement des opérations. La division des titres à revenu fixe de RBC Dain Rauscher Corporation, qui était auparavant présentée dans RBC Investissements, est maintenant présentée dans le secteur RBC Marchés des Capitaux. Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à ces trois secteurs d'exploitation sont présentées dans un quatrième secteur, le secteur Services de soutien généraux. Les ajustements relatifs à la consolidation sont aussi inclus dans le secteur Services de soutien généraux. Les chiffres correspondants ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de notre nouvelle structure sectorielle.

Notre processus d'information de gestion comprend la mesure du rendement de nos secteurs d'exploitation fondée sur notre structure de gestion, et notre information peut ne pas être comparable à des renseignements semblables présentés par d'autres sociétés de services financiers. Nous utilisons un modèle d'information de gestion qui comprend des méthodologies pour l'établissement des prix de cession interne des fonds, l'attribution du capital économique et les transferts de coûts afin de mesurer les résultats des secteurs d'exploitation. Les revenus et les charges d'exploitation directement liés à un secteur d'exploitation sont inclus dans les résultats de ce secteur. L'établissement des prix de cession interne des fonds et des opérations entre les secteurs d'exploitation suit généralement les taux du marché. Les coûts et les frais indirects ainsi que le capital sont répartis entre les secteurs d'exploitation selon des méthodes de répartition basées sur le risque. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses et de jugements qui ont une incidence directe sur les autres mesures, comme le rendement des capitaux propres et le rendement du capital de risque. Nous avons révisé certaines méthodes avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2004, parallèlement à notre nouveau modèle de présentation de l'information de gestion. Toutes les méthodes sont assujetties à un examen périodique afin d'assurer leur validité.

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les opérations sont principalement constatées selon l'emplacement qui reflète le mieux le risque lié aux variations négatives de la conjoncture économique et les occasions de croissance liées aux variations positives de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui du client. Les opérations sont comptabilisées dans la devise locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

NOTE 29 RAPPROCHEMENT DE L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être

dressés selon les PCGR du Canada. Comme l'exige la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, les différences importantes entre les PCGR du Canada et des États-Unis sont quantifiées et décrites ci-après.

Bilans consolidés condensés

	2005			2004		
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis
Actif						
Encaisse et montants à recevoir de banques	5 001 \$	– \$	5 001 \$	3 711 \$	– \$	3 711 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	5 237	(32)	5 205	6 267	16	6 283
Valeurs mobilières						
Titres du compte de négociation	125 760	(977)	124 783	89 322	(1 687)	87 635
Titres du compte de placement	34 060	(34 060)	–	38 923	(38 923)	–
Titres de substitut de prêt	675	(675)	–	701	(701)	–
Titres susceptibles de vente	–	34 729	34 729	–	39 861	39 861
	160 495 \$	(983)\$	159 512 \$	128 946 \$	(1 450)\$	127 496 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	42 973	–	42 973	46 949	–	46 949
Prêts (déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts)	190 416	939	191 355	170 916	967	171 883
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 074	–	7 074	6 184	–	6 184
Montants se rapportant aux produits dérivés	38 834	1 157	39 991	38 897	1 198	40 095
Locaux et matériel	1 708	(33)	1 675	1 738	(25)	1 713
Écart d'acquisition	4 203	45	4 248	4 280	47	4 327
Autres actifs incorporels	409	–	409	521	–	521
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	–	1 190	1 190	–	1 701	1 701
Actifs des fonds distincts	–	105	105	–	120	120
Actifs liés aux activités destinées à la vente	263	–	263	2 457	(5)	2 452
Autres actifs	12 908	26 917	39 825	15 356	16 484	31 840
	65 399	29 381	94 780	69 433	19 520	88 953
	469 521 \$	29 305 \$	498 826 \$	426 222 \$	19 053 \$	445 275 \$
Passif et capitaux propres						
Dépôts	306 860 \$	28 \$	306 888 \$	270 959 \$	616 \$	271 575 \$
Autres						
Acceptations	7 074	–	7 074	6 184	–	6 184
Engagements afférents aux titres vendus à découvert	32 391	1 647	34 038	25 005	(1 190)	23 815
Engagements afférents aux biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	23 381	–	23 381	26 473	–	26 473
Montants se rapportant aux produits dérivés	42 592	579	43 171	42 201	669	42 870
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	7 117	2 643	9 760	6 488	3 081	9 569
Passifs des fonds distincts	–	105	105	–	120	120
Passifs liés aux activités destinées à la vente	40	–	40	62	–	62
Autres passifs	18 408	23 916	42 324	20 172	16 014	36 186
	131 003	28 890	159 893	126 585	18 694	145 279
Débtentures subordonnées	8 167	407	8 574	8 116	406	8 522
Titres de fiducie de capital	1 400	(1 400)	–	2 300	(2 300)	–
Passifs liés aux actions privilégiées	300	(300)	–	300	(300)	–
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1 944	1 434	3 378	58	1 466	1 524
Capitaux propres	19 847	246	20 093	17 904	471	18 375
	469 521 \$	29 305 \$	498 826 \$	426 222 \$	19 053 \$	445 275 \$

Ratios ⁽¹⁾

	2005	2004	2003
Rendement de l'actif	0,73 %	0,64 %	0,77 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	18,0 %	15,9 %	17,0 %
Ratio de distribution	44 %	47 %	38 %
Ratio capitaux propres/actif	4,24 %	4,14 %	4,71 %

(1) Le cas échéant, les ratios sont calculés à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période.

États consolidés condensés des résultats

	2005	2004	2003
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les PCGR du Canada ⁽¹⁾	3 437 \$	3 023 \$	2 955 \$
Différences :			
Revenu net d'intérêt			
Produits dérivés et opérations de couverture	36	10	(1)
Entités à détenteurs de droits variables	—	(19)	(15)
Coentreprises	—	—	(2)
Passif et capitaux propres	115	166	152
Revenus autres que d'intérêt			
Comptabilisation des activités d'assurance	(606)	(603)	(311)
Produits dérivés et opérations de couverture	11	(1)	29
Reclassement de valeurs mobilières	27	7	(12)
Entités à détenteurs de droits variables	—	—	1
Sociétés en commandite	(9)	(11)	—
Coentreprises	(171)	(146)	(147)
Autres	(4)	—	5
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances			
Reclassement de valeurs mobilières	—	(1)	6
Coentreprises	18	—	—
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance			
Comptabilisation des activités d'assurance	584	582	270
Frais autres que d'intérêt			
Droits à la plus-value des actions	25	(3)	16
Comptabilisation des activités d'assurance	72	47	58
Coentreprises	118	114	122
Entités à détenteurs de droits variables	—	(35)	—
Autres	—	(1)	(1)
Charge d'impôts et variation nette de la charge d'impôts découlant des éléments ci-dessus ⁽³⁾	(13)	35	9
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales			
Entités à détenteurs de droits variables	—	52	14
Passif et capitaux propres	(101)	(152)	(115)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis	3 539 \$	3 064 \$	3 033 \$
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées selon les PCGR du Canada	(50)	(220)	13
Écart – Autres éléments	5 \$	(5) \$	(10) \$
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis	(45) \$	(225) \$	3 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	3 494 \$	2 839 \$	3 036 \$
Bénéfice de base par action ^{(2), (3)}			
PCGR du Canada	5,22	4,29	4,44
PCGR des États-Unis	5,34	4,31	4,47
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies			
PCGR du Canada	5,30	4,63	4,42
PCGR des États-Unis	5,41	4,66	4,45
Bénéfice de base par action lié aux activités abandonnées			
PCGR du Canada	(0,08)	(0,34)	0,02
PCGR des États-Unis	(0,07)	(0,35)	0,02
Bénéfice dilué par action ^{(2), (3)}			
PCGR du Canada	5,13	4,23	4,39
PCGR des États-Unis	5,26	4,25	4,42
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies			
PCGR du Canada	5,21	4,57	4,37
PCGR des États-Unis	5,33	4,59	4,40
Bénéfice dilué par action lié aux activités abandonnées			
PCGR du Canada	(0,08)	(0,34)	0,02
PCGR des États-Unis	(0,07)	(0,34)	0,02

(1) Les chiffres correspondants ont été retraités par suite de la redéfinition des passifs et des capitaux propres (voir la note 1) et de l'identification d'activités abandonnées (voir la note 10).

(2) Méthode des deux catégories pour le calcul du bénéfice par action : l'incidence du calcul du bénéfice par action selon la méthode des deux catégories a réduit le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action en vertu des PCGR des États-Unis de deux cents et de un cent, respectivement pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005. Pour tous les autres exercices dont les données font l'objet d'une présentation, l'utilisation de cette méthode a diminué le bénéfice (de base et dilué) par action de moins de un cent, sauf en ce qui concerne l'exercice terminé le 31 octobre 2004, au cours duquel la diminution du bénéfice de base par action s'est chiffrée à environ un cent.

(3) Se reporter à la section Autres différences principales entre les PCGR du Canada et des États Unis de la présente note pour de plus amples détails.

États consolidés condensés des flux de trésorerie

	2005 (1)	2004 (1)	2003 (1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon les PCGR du Canada	(29 529)\$	1 931 \$	(9 672)\$
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	102	41	78
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	(18)	1	(6)
Amortissement	(4)	(12)	(18)
Impôts futurs	(135)	256	(155)
Gain à la vente de locaux et de matériel	–	–	(3)
Perte liée au placement dans des sociétés et sociétés en commandite liées	–	15	(5)
Gain à la vente de titres du compte de placement	91	20	31
Gain à la vente de titres susceptibles de vente	(88)	(79)	(19)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	(438)	(1 385)	1 515
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(1)	(83)	9
Actifs se rapportant aux produits dérivés	41	(186)	(36)
Passifs se rapportant aux produits dérivés	(90)	12	52
Titres du compte de négociation	(710)	314	1 942
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	(511)	1 620	(1 375)
Variation nette des montants à payer aux ou à recevoir de courtiers	(2 504)	(118)	–
Autres	1 984	(33)	(1 986)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation liées aux activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis	(31 810)	2 314	(9 648)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation liées aux activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis	–	(10)	–
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation selon les PCGR des États-Unis	(31 810)	2 304	(9 648)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement selon les PCGR du Canada	(7 725)	(15 765)	(5 511)
Variation des dépôts productifs d'intérêt à des banques	48	551	4
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	28	1 027	(30)
Produit tiré de la vente de titres du compte de placement	(25 628)	(18 427)	(19 340)
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres du compte de placement	(18 405)	(38 088)	(26 983)
Acquisitions de titres du compte de placement	36 373	50 911	49 750
Produit tiré de la vente de titres susceptibles de vente	25 651	18 453	19 575
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres susceptibles de vente	18 405	38 093	26 993
Acquisitions de titres susceptibles de vente	(36 130)	(51 328)	(49 734)
Variation des titres de substitut de prêt	(26)	376	(69)
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	12	22	22
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement selon les PCGR des États-Unis	(7 397)	(14 175)	(5 323)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement selon les PCGR du Canada	38 666	14 675	15 613
Variation des dépôts	(35 001)	(11 814)	(14 800)
Variation des dépôts – Canada	15 522	14 927	11 564
Variation des dépôts – Autres pays	19 791	(3 870)	3 055
Émission de titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS)	(1 200)	–	(900)
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	–	–	11
Frais d'émission	3	–	(11)
Émission d'actions ordinaires	(1)	–	–
Ventes nettes d'actions de trésorerie	7	(12)	–
Dividendes versés	(14)	(14)	(37)
Dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	13	(102)	(102)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	2 837	(1 078)	1 008
Variation des emprunts à court terme des filiales	(4)	–	–
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement selon les PCGR des États-Unis	40 619	12 712	15 401
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	(122)	(17)	(77)
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	1 290	824	353
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	3 711	2 887	2 534
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	5 001 \$	3 711 \$	2 887 \$

(1) Les chiffres correspondants ont été retraités par suite de la redéfinition des passifs et des capitaux propres (voir la note 1) et de l'identification d'activités abandonnées (voir la note 10).

Autres éléments du résultat étendu cumulés, déduction faite des impôts sur les bénéfices (1)

	2005	2004	2003
Gains et pertes non réalisés sur les titres susceptibles de vente	83 \$	178 \$	113 \$
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(1 768)	(1 551)	(893)
Gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(165)	(192)	(104)
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	(313)	(67)	(490)
Autres éléments du résultat étendu cumulés, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(2 163)\$	(1 632)\$	(1 374)\$

(1) Les autres éléments du résultat étendu cumulés constituent une composante distincte des capitaux propres en vertu des PCGR des États-Unis.

États consolidés du résultat étendu

	2005	2004	2003
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	3 494 \$	2 839 \$	3 036 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts			
Variation des gains (pertes) non réalisés sur les titres susceptibles de vente (1)	(95)	65	(89)
Perte nette de change non réalisée	(618)	(1 336)	(2 988)
Gain net de change découlant des opérations de couverture (2)	401	678	2 149
Variation des gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie (3)	(97)	(147)	(57)
Reclassement aux résultats de gains et de pertes liés à la couverture des flux de trésorerie (4)	124	59	80
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite (5)	(246)	423	(197)
Total du résultat étendu	2 963 \$	2 581 \$	1 934 \$

(1) Exclusion faite de la charge (l'économie) d'impôts de (55) millions de dollars (42 millions en 2004 et (71) millions en 2003).

(2) Exclusion faite de la charge d'impôts de 204 millions de dollars (328 millions en 2004 et 1 064 millions en 2003).

(3) Exclusion faite de l'économie d'impôts de (51) millions de dollars [(79) millions en 2004 et (32) millions en 2003].

(4) Exclusion faite de la charge d'impôts de 66 millions de dollars (58 millions en 2004 et 45 millions en 2003).

(5) Exclusion faite de la charge (l'économie) d'impôts de (132) millions de dollars (245 millions en 2004 et (113) millions en 2003).

Éléments importants du rapprochement pour le bilan

Les tableaux suivants présentent les augmentations (diminutions) des actifs, des passifs et des capitaux propres par élément important du rapprochement entre les PCGR des États-Unis et du Canada.

Au 31 octobre 2005	Produits dérivés et opérations de couverture	Entités à débiteurs de droits variables	Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Reclassement de valeurs mobilières	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires	Total
Actif														
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	(32)\$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(32)\$
Valeurs mobilières	— \$	—	—	—	165	(140)	—	—	—	(977)	—	—	(31)	(983)\$
Prêts	42 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	897	—	939 \$
Autres actifs	813 \$	—	(74)	2 819	(61)	127	(17)	—	167	9 143	16 339	—	125	29 381 \$
Passif et capitaux propres														
Dépôts	28 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28 \$
Autres passifs	416 \$	—	(74)	2 661	—	—	(45)	(34)	480	8 166	16 339	897	84	28 890 \$
Déventures subordonnées	407 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	407 \$
Titres de fiducie de capital	— \$	—	—	—	—	—	—	(1 400)	—	—	—	—	—	(1 400)\$
Passifs liés aux actions privilégiées	— \$	—	—	—	—	—	—	(300)	—	—	—	—	—	(300)\$
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	— \$	—	—	—	—	—	—	1 434	—	—	—	—	—	1 434 \$
Capitaux propres	(28)\$	—	—	158	104	(13)	28	300	(313)	—	—	—	10	246 \$

Au 31 octobre 2004	Produits dérivés et opérations de couverture	Entités à débiteurs de droits variables	Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Reclassement de valeurs mobilières	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires	Total
Actif														
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	(33)\$	49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16 \$
Valeurs mobilières	— \$	(624)	—	—	374	(102)	—	—	—	(1 250)	—	189	(37)	(1 450)\$
Prêts	43 \$	924	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	967 \$
Autres actifs	910 \$	44	(80)	2 615	(140)	95	(10)	—	35	8 567	7 363	3	118 (1)	19 520 \$
Passif et capitaux propres														
Dépôts	158 \$	266	—	—	—	—	—	—	—	—	—	192	—	616 \$
Autres passifs	464 \$	1 012	(80)	2 516	—	—	(27)	(51)	102	7 317	7 363	—	78	18 694 \$
Déventures subordonnées	406 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	406 \$
Titres de fiducie de capital	— \$	—	—	—	—	—	—	(2 300)	—	—	—	—	—	(2 300)\$
Passifs liés aux actions privilégiées	— \$	—	—	—	—	—	—	(300)	—	—	—	—	—	(300)\$
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	— \$	(885)	—	—	—	—	—	2 351	—	—	—	—	—	1 466 \$
Capitaux propres	(108)\$	—	—	99	234	(7)	17	300	(67)	—	—	—	3	471 \$

(1) Comprend un montant de (5) millions de dollars ayant trait aux activités abandonnées. Voir la note 10.

Modification des principales conventions comptables touchant les différences entre les PCGR des États-Unis et du Canada

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
1	Entités à détenteurs de droits variables	Le 17 janvier 2003, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié le bulletin d'interprétation n° 46, intitulé <i>Consolidation of Variable Interest Entities</i> (FIN 46), qui clarifie l'application de l'Accounting Research Bulletin 51, intitulé <i>Consolidated Financial Statements</i>, aux EDDV. Ce bulletin s'appliquait avec prise d'effet immédiate à toutes les EDDV créées après le 31 janvier 2003. Le 24 décembre 2003, le FASB a publié un bulletin d'interprétation révisé (FIN 46R), qui exigeait l'application du bulletin aux nouvelles EDDV et aux EDDV existantes au plus tard à la fin de la première période intermédiaire ou du premier exercice terminés après le 15 mars 2004. En vertu du FIN 46R, nous consolidons les EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien financier subordonné supplémentaire d'autres parties. Le principal bénéficiaire est la partie qui assume la majorité des pertes prévues de l'EDDV et/ou reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de cette dernière. <i>Droits variables implicites</i> : En mars 2005, le FASB a publié le bulletin d'interprétation FIN 46(R)-5, intitulé <i>Implicit Variable Interests Under FASB Interpretation No. 46 (revised December 2003)</i>, <i>Consolidation of Variable Interest Entities</i> (FIN 46(R)-5). Ce bulletin d'interprétation indique que les droits variables implicites constituent des intérêts financiers implicites dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de son actif net, compte non tenu des droits variables. Un droit variable implicite est semblable à un droit variable explicite sauf qu'il absorbe la variabilité ou en bénéficie indirectement. La détermination d'un droit variable implicite est une question de jugement tributaire de faits et de circonstances pertinents. Pour les entités ayant déjà adopté le FIN 46R, ce bulletin d'interprétation a pris effet à la première période intermédiaire ou au premier exercice ouverts après le 3 mars 2005. Nous avons adopté le bulletin d'interprétation avec prise d'effet au troisième trimestre de l'exercice 2005. Cette adoption n'a pas eu d'incidence importante sur nos résultats financiers.	Avant l'adoption de la NOC-15, nous consolidions une entité lorsque nous exerçons un contrôle effectif sur l'entité, habituellement en raison de la détention de plus de 50 % des actions avec droit de vote. Par suite de l'adoption de la NOC-15 le 1^{er} novembre 2004, le traitement des EDDV est conforme, à tous les égards importants, aux PCGR des États-Unis. À l'heure actuelle, il n'existe aucune ligne directrice correspondante concernant les droits variables implicites. Toutefois, le CPN-157 est essentiellement identique au FIN 46 (R)-5 et il prendra effet pour nous au premier trimestre de l'exercice 2006. L'adoption du CPN-157 permettra d'harmoniser les lignes directrices des PCGR des deux pays.
2	Passif et capitaux propres	Les actions émises qui sont assorties de droits de conversion ou de clauses de rachat conditionnel sont classées dans les capitaux propres.	Avec prise d'effet le 1 ^{er} novembre 2004, nous avons adopté les révisions au chapitre 3860 du <i>Manuel de l'ICCA</i> , qui exigent la présentation à titre de passifs des instruments financiers pouvant être réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par le détenteur, de même que des rendements en cours à payer. Par conséquent, nous avons reclassé à titre de passifs certains montants figurant au poste Actions privilégiées et à la rubrique Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments ont été reclassés dans la rubrique Frais d'intérêt de notre état consolidé des résultats.
3	Contrats non traditionnels de longue durée et fonds distincts	L'énoncé de principe 03-1, intitulé <i>Accounting and Reporting by Insurance Enterprises for Certain Nontraditional Long-Duration Contracts and for Separate Accounts</i> (SOP 03-1), publié par l'American Institute of Certified Public Accountants, a pris effet pour nous le 1 ^{er} novembre 2004. Les exigences les plus importantes du SOP 03-1 ont trait à la présentation et à l'évaluation des actifs et des passifs des fonds distincts lorsque les critères précisés ne sont pas respectés, au classement et à l'évaluation de certains passifs liés à des contrats non traditionnels de longue durée, ainsi qu'à la capitalisation et à l'amortissement des incitatifs de vente. La mise en œuvre du SOP 03-1 n'a pas eu d'incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation.	Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence correspondante.

Autres différences principales entre les PCGR des États-Unis et du Canada

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
1	Produits dérivés et opérations de couverture	Tous les produits dérivés sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, y compris certains dérivés intégrés dans des instruments hybrides. En ce qui concerne les instruments dérivés qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur est inscrite dans les revenus autres que d'intérêt. En ce qui concerne les instruments dérivés qui sont désignés à titre de couverture et qui répondent aux conditions de couverture des flux de trésorerie, les variations de la juste valeur liée à la tranche efficace de la couverture sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu cumulés, dans les capitaux propres, et sont par la suite imputées au revenu net d'intérêt de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie de l'élément couvert ont une incidence sur le bénéfice. En ce qui concerne les instruments dérivés qui sont désignés à titre de couverture et qui répondent aux conditions de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains ou des pertes attribuables au risque couvert et est imputée aux revenus autres que d'intérêt. Cette variation de la juste valeur de l'élément couvert est généralement contrebalancée par les variations de la juste valeur du produit dérivé.	Les produits dérivés intégrés dans des instruments hybrides ne font habituellement pas l'objet d'une comptabilisation distincte, à l'exception de ceux liés aux contrats de dépôt indexés sur actions. En ce qui concerne les instruments dérivés qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur est inscrite dans les revenus autres que d'intérêt. Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée au moment de l'adoption de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13, <i>Relations de couverture</i>, sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou pertes transitoires sont portés aux résultats au moment où l'élément couvert initial a une incidence sur le revenu net d'intérêt. Lorsque des instruments dérivés désignés à titre de couverture répondent aux conditions de couverture efficace, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les gains ou pertes sont reportés et comptabilisés sur la durée de vie des actifs ou passifs couverts à titre d'ajustements du revenu net d'intérêt.
2	Coentreprises	Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation.	Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de consolidation proportionnelle.
3	Comptabilisation des activités d'assurance	<i>Placements à revenu fixe</i> : les placements à revenu fixe sont classés dans les titres susceptibles de vente et sont inscrits à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu cumulés, dans les capitaux propres. Les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés. <i>Titres de participation</i> : les titres de participation sont classés dans les titres susceptibles de vente et sont inscrits à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu cumulés. Les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés. <i>Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance</i> : les obligations liées aux contrats d'assurance, à l'exception des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements, sont établies au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux charges d'exploitation directes. Ces hypothèses sont uniquement revues lorsqu'il est déterminé que les coûts d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, les obligations sont égales à la valeur des comptes des titulaires de polices et comprennent pour certains contrats une provision technique constituée selon la méthode de la prime nivelée nette. Les soldes des comptes représentent les dépôts bruts cumulés reçus majorés des intérêts créditeurs moins les retraits, les frais et les charges liées à la mortalité. Les hypothèses de provision sous-jacentes de ces contrats font l'objet d'une révision annuelle. <i>Revenus tirés des activités d'assurance</i> : les montants reçus au titre des contrats d'assurance vie universelle et des autres contrats semblables à des placements ne sont pas inclus dans les revenus, mais sont reportés à titre de dépôts dans les comptes des titulaires de polices au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les revenus tirés de ces contrats se limitent aux montants imputés aux soldes des	<i>Placements à revenu fixe</i> : les placements à revenu fixe sont classés comme des titres du compte de placement et inscrits au coût non amorti. Les gains et les pertes réalisés à la cession de placements à revenu fixe soutenant les obligations d'assurance vie sont reportés et amortis dans les revenus autres que d'intérêt sur la durée à l'échéance restante des placements cédés, laquelle ne peut excéder 20 ans. <i>Titres de participation</i> : les titres de participation sont classés dans les titres du compte de placement et sont initialement comptabilisés au coût. La valeur comptable des titres de participation détenus dans le but de soutenir les produits d'assurance vie autre qu'universelle est ajustée trimestriellement de 5 % de l'écart entre la valeur marchande et la valeur comptable antérieurement ajustée. Les gains et les pertes réalisés sur ces titres de participation sont reportés et comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt au taux trimestriel de 5 % des gains et des pertes reportés non amortis. <i>Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance</i> : les obligations liées aux contrats d'assurance sont établies au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance et aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation et aux frais de maintien. Afin de tenir compte de l'incertitude liée aux hypothèses qui sous-tendent le calcul des obligations, une marge (provision pour variations défavorables) est ajoutée à chaque hypothèse. Ces hypothèses font l'objet d'une révision annuelle et elles sont mises à jour afin de refléter les résultats de l'expérience et des conditions de marché réelles. <i>Revenus tirés des activités d'assurance</i> : les primes liées aux contrats d'assurance vie universelle et aux autres contrats semblables à des placements sont inscrites à titre de revenus autres que d'intérêt, et les obligations futures liées aux indemnités d'assurance sont imputées aux indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
		comptes des titulaires de polices relativement à la mortalité, à l'administration des polices et aux charges liées au rachat, et sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont gagnés. Les paiements versés à l'échéance ou au rachat sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.	
		<i>Coûts d'acquisition de polices</i> : les coûts d'acquisition des activités d'assurance vie et de rentes sont reportés dans les autres actifs. La méthode de l'amortissement des coûts d'acquisition est tributaire du produit connexe. Quant aux contrats de longue durée, ils sont amortis proportionnellement aux revenus tirés des primes. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, l'amortissement est basé sur un pourcentage stable des profits bruts estimatifs.	<i>Coûts d'acquisition de polices</i> : les coûts d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance vie et d'assurance de rente sont implicitement comptabilisés à titre de réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.
		<i>Réassurance</i> : les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance vie sont comptabilisés dans l'actif du bilan consolidé.	<i>Réassurance</i> : les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance vie liés aux risques cédés à d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.
		<i>Fonds distincts</i> : les fonds distincts sont constatés dans le bilan consolidé.	<i>Fonds distincts</i> : les actifs et les passifs des fonds distincts ne sont pas constatés dans le bilan consolidé.
4	Reclassement de valeurs mobilières	Les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation ou titres susceptibles de vente et sont inscrites au bilan consolidé à leur juste valeur estimative. Les gains ou pertes nets non réalisés sur les titres susceptibles de vente, en excluant les impôts connexes, sont inscrits dans les autres éléments du résultat étendu cumulés, dans les capitaux propres, sauf lorsque la variation de la valeur marchande est efficacement couverte par des produits dérivés. Ces gains ou pertes non réalisés ayant fait l'objet d'une couverture sont constatés dans les revenus autres que d'intérêt, où ils sont généralement contrebalancés par les variations de la juste valeur des produits dérivés connexes. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres susceptibles de vente sont incluses dans les revenus autres que d'intérêt.	Les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation (constatés à leur juste valeur estimative), titres du compte de placement (constatés au coût non amorti), ou titres de substitut de prêt. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres du compte de placement sont incluses dans les revenus autres que d'intérêt. Les titres de substitut de prêt sont comptabilisés selon le traitement comptable réservé aux prêts et, si nécessaire, sont réduits d'une provision cumulative.
5	Sociétés en commandite	La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui représentent au moins 3 % de la participation totale.	Nous utilisons la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite si nous avons la capacité d'exercer une influence notable, habituellement dans le cas d'une participation de 20 % ou plus.
6	Droits à la plus-value des actions	Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les options octroyées en vertu du régime d'options sur actions des employés étaient assorties de droits à la plus-value des actions combinées. Un participant pouvait choisir d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que de lever l'option correspondante. Le cas échéant, le participant recevait un montant en espèces égal à l'écart entre le cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. Pour ce type de régime, la charge de rémunération doit être mesurée au moyen d'estimations fondées sur les données historiques relatives aux participants ayant choisi d'exercer les droits à la plus-value des actions plutôt que de lever les options correspondantes.	Pour un tel régime, un passif est comptabilisé au titre des paiements en espèces potentiels aux participants, et la charge de rémunération est évaluée en prenant pour hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions.
7	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Pour ce qui est des régimes de retraite à prestations déterminées, la tranche non capitalisée de l'obligation au titre des prestations constituées est comptabilisée comme une obligation additionnelle minimale, un actif incorporel d'un montant n'excédant pas le coût des prestations au titre des services passés non constaté est comptabilisé, et l'excédent de la tranche non capitalisée de l'obligation au titre des prestations constituées sur le coût des prestations au titre des services passés non constaté est porté en réduction des autres éléments du résultat étendu.	Les PCGR n'exigent pas la constatation de l'obligation additionnelle au titre des régimes de retraite.

Autres différences principales entre les PCGR des États-Unis et du Canada (suite)

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
8	Comptabilisation à la date de transaction	Les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans le bilan consolidé et dans l'état consolidé des résultats.	Les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de règlement dans le bilan consolidé, et elles sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans l'état consolidé des résultats.
9	Garanties autres qu'en espèces	Les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres sont comptabilisées au bilan consolidé à titre d'actif avec une obligation correspondante de retour si nous disposons de la capacité de les revendre ou de les donner à nouveau en garantie.	Les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.
10	Droit de compensation	Lorsque les actifs et passifs financiers sont assujettis à un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et que nous avons l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs auprès d'une même tierce partie, soit sur une base nette, soit simultanément, les actifs et passifs financiers peuvent être présentés sur une base nette.	Les actifs et passifs financiers doivent être présentés sur une base nette lorsque les mêmes critères que ceux prévus par les PCGR des États-Unis sont satisfaits. Par ailleurs, les critères concernant la présentation sur une base nette peuvent également être appliqués aux opérations tripartites.
11	Garanties	En ce qui concerne les garanties émises ou modifiées après le 31 décembre 2002, un passif représentant la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie est constaté au début de la garantie.	Les PCGR du Canada prévoient uniquement des obligations d'information.
12	Engagements de prêt	Dans le cas des engagements de prêt conclus après le 31 mars 2004 et émis pour des prêts qui seront susceptibles de vente lorsqu'ils seront financés, les revenus liés aux actifs de gestion intégrés dans ces engagements doivent être constatés uniquement lorsque les actifs de gestion ont été contractuellement séparés des prêts connexes.	Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence de ce genre.
13	Méthode des deux catégories pour le calcul du bénéfice par action	Lors du calcul du bénéfice par action, nous sommes tenus de refléter certaines valeurs mobilières ou certains autres instruments ou contrats qui confèrent à leur détenteur un droit de participation dans les bénéfices non répartis lorsque ce droit est obligatoire et peut être déterminé de façon objective.	Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence de ce genre.
14	Impôts sur les bénéfices	En plus de l'incidence fiscale des différences mentionnées ci-dessus, l'incidence de la variation des taux d'imposition sur les impôts reportés est inscrite lorsque la modification du taux d'imposition a été promulguée.	Ces incidences sont inscrites lorsque la modification du taux d'imposition est pratiquement en vigueur.

Acquisitions importantes

Nous n'avons pas effectué d'acquisitions importantes en 2005.

Les tableaux ci-après illustrent, relativement aux acquisitions importantes effectuées en 2004 et en 2003, l'écart concernant la répartition des contreparties, lequel découle des différences entre les PCGR du Canada et des États-Unis, comme il est expliqué à l'élément 3 ci-dessus.

2004

	Provident			William R. Hough			UnumProvident (1)		
	PCGR du Canada	Écart	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Écart	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Écart	PCGR des États-Unis
Valeur des activités acquises	—	—	—	—	—	—	—	611	611
Juste valeur du passif pris en charge	(1 180)	—	(1 180)	(21)	—	(21)	(1 617)	(611)	(2 228)

(1) Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de UnumProvident, nous avons pris en charge les obligations au titre des polices de UnumProvident et avons reçu des actifs ayant une juste valeur équivalente pour acquitter les paiements futurs.

2003

	Admiralty			BMA			SCMC		
	PCGR du Canada	Écart	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Écart	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Écart	PCGR des États-Unis
Juste valeur des immobilisations corporelles nettes identifiables acquises	76	—	76	277	(69)	208	33	—	33
Valeur des activités acquises (1)	—	—	—	—	69	69	—	—	—

(1) La valeur des activités acquises est amortie selon la méthode linéaire sur une période pouvant atteindre 30 ans.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les renseignements suivants ne figurent pas dans nos états financiers dressés selon les PCGR du Canada.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et capitalisation

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2005	2004	2005	2004
Montants constatés dans le bilan consolidé :				
Coût des prestations de retraite payées d'avance	137 \$	571 \$	– \$	– \$
Charge à payer au titre des prestations constituées	(300)	(137)	(1 102)	(961)
Actif incorporel	130	35	–	–
Autres éléments du résultat étendu cumulés (avant impôts)	480	102	–	–
Montant net comptabilisé au 31 octobre	447	571	(1 102)	(961)
Obligation cumulée au titre des prestations constituées (1)	5 944 \$	5 036 \$	s.o.	s.o.

(1) Pour la totalité des régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées est plus élevée que la juste valeur de l'actif des régimes, l'obligation cumulée au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif s'établissaient à 5 265 millions de dollars (790 millions en 2004) et à 4 987 millions (657 millions en 2004), respectivement.

Hypothèse relative au taux de rendement global à long terme prévu

Le taux de rendement prévu supposé des actifs est établi en tenant compte du rendement à long terme prévu des placements sans risque (principalement des obligations gouvernementales), et reflète une hypothèse raisonnable relative à la prime de risque sur capitaux propres. Le rendement à long terme attendu de chacune des catégories d'actifs est par la suite pondéré en fonction de l'attribution cible de l'actif pour déterminer l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu de l'actif pour le portefeuille, ce qui a entraîné un taux de rendement présupposé attendu de 7 % pour 2006 (7 % pour la période allant de 2002 à 2005).

Politiques et stratégies de placement

Le Comité de gestion du régime de retraite supervise le placement des actifs du régime. Les actifs du régime sont investis prudemment à long terme afin de respecter les obligations au titre des prestations à un coût raisonnable. La politique relative à la composition de l'actif tient compte de plusieurs facteurs, notamment les suivants :

1. Les caractéristiques des placements, y compris les rendements attendus, la volatilité et la corrélation entre les actifs et les passifs du régime.
2. Le niveau de tolérance du régime au risque, qui détermine l'équilibre entre la volatilité accrue à court terme et les rendements attendus à long terme plus importants.
3. La diversification des actifs du régime, au moyen de l'inclusion de plusieurs catégories d'actifs, afin de réduire au minimum le risque de pertes importantes, à moins qu'il ne soit clairement prudent d'agir autrement.
4. La liquidité du portefeuille par rapport aux besoins prévus du régime en matière de flux de trésorerie.
5. Les facteurs actuariels comme les données démographiques des participants au régime et les taux d'augmentation futurs des salaires.

Paievements de prestations prévus

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2006	303 \$	63 \$
2007	315	65
2008	325	68
2009	336	72
2010	349	76
2011 à 2015	1 957	469

Pour 2006, le total des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à environ 185 millions de dollars et à 63 millions, respectivement.

Opérations de couverture

Couverture de la juste valeur

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005, la tranche inefficace constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt totalisait un gain net non réalisé de 4 millions de dollars (perte de 4 millions en 2004). Pour chaque produit dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture de la juste valeur. Nous n'avons couvert aucun engagement ferme au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2005.

Couverture des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005, une perte nette non réalisée de 97 millions de dollars (perte de 147 millions en 2004) a été inscrite à la rubrique Autres éléments du résultat étendu, au titre de la tranche efficace de la variation de la juste valeur des produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie. Les montants constatés à la rubrique Autres éléments du résultat étendu sont reclassés au revenu net d'intérêt des périodes au cours desquelles le revenu net d'intérêt subit l'incidence de

la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert. Une perte nette de 124 millions de dollars (perte de 59 millions en 2004) a été reclassée au bénéfice net au cours de l'exercice. Une perte nette reportée de 111 millions de dollars (perte de 77 millions en 2004) incluse dans la rubrique Autres éléments du résultat étendu cumulés au 31 octobre 2005 devrait être reclassée au bénéfice net au cours des 12 prochains mois.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005, une perte nette non réalisée de 3 millions de dollars (perte de 20 millions en 2004) a été inscrite à la rubrique Revenus autres que d'intérêt au titre de la tranche inefficace de la couverture des flux de trésorerie. Pour chaque produit dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2005, nous n'avons couvert aucune opération projetée.

Couverture de l'investissement net dans des activités étrangères

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005, nous avons constaté une perte de change de 618 millions de dollars (perte de 1 336 millions en 2004) relativement à notre investissement net dans des activités étrangères, qui a été contrebalancée par un gain de 401 millions (gain de 678 millions en 2004) relativement aux produits dérivés et non dérivés désignés comme couvertures de ce risque de change. Les gains (pertes) de change nets sont constaté(e)s comme une composante de la rubrique Autres éléments du résultat étendu.

Actif moyen selon les PCGR des États-Unis

	2005		2004		2003	
	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen
Canada	277 442 \$	58 %	253 100 \$	57 %	233 900 \$	59 %
États-Unis	97 002	20 %	94 231	21 %	78 402	20 %
Autres pays	101 961	21 %	96 267	22 %	83 966	21 %
	476 405 \$	100 %	443 598 \$	100 %	396 268 \$	100 %

Modifications comptables futures

Paiements à base d'actions

Le FASB a publié le FASB Statement No. 123 (révisé en 2004), intitulé *Share-Based Payment* (FAS 123R), en décembre 2004, ainsi que des prises de position s'y rapportant au cours de 2005. Le FAS 123R exige que la charge de rémunération ayant trait aux paiements à base d'actions soit mesurée selon la juste valeur des instruments de capitaux propres ou d'emprunt émis et constatée dans les états financiers. En mars 2005, la SEC a publié le Staff Accounting Bulletin No. 107, intitulé *Share-Based Payment*, qui énonce l'opinion du personnel de la SEC relativement au FAS 123R et qui prend effet au moment de l'adoption du FAS 123R. Par suite de l'annonce de la SEC, en avril 2005, les entreprises sont autorisées à mettre en œuvre la norme au début du prochain exercice, plutôt qu'à la prochaine période, ouvert après le 15 juin 2005. Le FAS 123R et les prises de position s'y rapportant entreront en vigueur pour nous le 1^{er} novembre 2005. Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption du FAS 123R sur notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation, mais nous ne nous attendons pas à ce que cette incidence soit importante.

Perte de valeur de certains placements (FSP FAS 115-1 et FAS 124-1)

En plus d'avoir publié, le 30 septembre 2004, le FSP EITF 03-1-1, qui vise à reporter, pour une période indéterminée, la date de prise d'effet des directives à l'égard de la constatation et de la perte de valeur de certains placements en vertu de l'EITF 03-1, intitulé *The Meaning of Other-Than-Temporary Impairment and its application to Certain Investments*, une parution du Emerging Issue Task Force (EITF) datant de 2004, le FASB a publié, le 3 novembre 2005, une prise de position, le FSP FAS 115-1 ainsi que le FAS 124-1, intitulé *The Meaning of Other-Than-Temporary Impairment and its application to Certain Investments*, lequel annule officiellement les directives de l'EITF 03-1 sur la façon de déterminer si la perte de valeur est durable et retient plutôt les directives publiées auparavant à cet égard. La prise de position englobe de manière générale les directives de l'EITF 03-1 sur la façon de déterminer à quel moment un placement a subi une perte de valeur, comment cette perte de valeur doit être calculée et quels renseignements doivent être présentés à l'égard des valeurs mobilières qui ont subi une perte de valeur. En ce qui concerne nos états financiers, la date d'application de prise d'effet de ce FSP sera le 1^{er} février 2006. Selon les évaluations préliminaires que nous avons effectuées jusqu'à maintenant, il n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

NOTE 30 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 30 novembre 2005, nous avons acheté la totalité des actions de Abacus Financial Services Group Limited, une société située à l'île de Jersey, l'une des îles Anglo-Normandes, qui offre, principalement au Royaume-Uni et dans le reste de l'Europe, des services de gestion du patrimoine et de fiducie à des particuliers et à des entreprises.